

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

117^e année

18 mai
1985
No 20

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

117^e année
18 mai 1985
No 20

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'	2431
Avis divers	2431
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les	2434
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	2434
Code de procédure civile	2437
Compagnies, Loi sur les	2371-2440
Compagnies étrangères, Loi sur les	2429
Curatelle publique, Loi sur la	2445
Inspecteur général des institutions financières	2446
Loi électorale	2446
Ministères, Avis concernant les	2449
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les	2430
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les	2430
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les	2473
Société d'habitation du Québec, Loi sur la	2473
Soumissions, Demandes de	2474
Syndicats professionnels, Loi sur les	2484
Ventes par shérif	2485
Ventes pour taxes, avis de publication	2506

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Division de la *Gazette officielle*
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1629-7269 R. DARBELNET & ASSOCIÉS, AGENTS D'ASSURANCE, INC.	1978 09 13	1985 04 30	de la dénomination sociale: ASSURANCES CAA-QUÉBEC, AGENT D'ASSURANCES, INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

120

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2318-3296 2318-3296 QUÉBEC INC.	1985 04 02	Montréal
2319-6686 2319-6686 QUÉBEC INC.	1985 04 23	Terrebonne
2319-6694 2319-6694 QUÉBEC INC.	1985 04 23	Québec
2319-6702 2319-6702 QUÉBEC INC.	1985 04 23	Beauharnois
2319-8153 2319-8153 QUÉBEC INC.	1985 04 22	Rimouski
2319-8245 2319-8245 QUÉBEC INC.	1985 04 23	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2319-8260 2319-8260 QUÉBEC INC.	1985 04 24	Montréal
2319-8286 2319-8286 QUÉBEC INC.	1985 04 23	Saint-Hyacinthe
2319-8609 2319-8609 QUÉBEC INC.	1985 04 23	Saint-François
2319-8617 2319-8617 QUÉBEC INC.	1985 04 22	Saint-François
2319-8732 2319-8732 QUÉBEC INC.	1985 04 24	Bedford
2319-8781 2319-8781 QUÉBEC INC.	1985 04 24	Montréal
2319-8872 2319-8872 QUÉBEC INC.	1985 05 01	Chicoutimi
2319-8922 2319-8922 QUÉBEC INC.	1985 04 24	Montréal
2319-8930 2319-8930 QUÉBEC INC.	1985 04 24	Montréal
2319-8955 2319-8955 QUÉBEC INC.	1985 04 24	Montréal
2319-9029 2319-9029 QUÉBEC INC.	1985 04 24	Montréal
2319-9037 2319-9037 QUÉBEC INC.	1985 04 24	Chicoutimi
2319-9110 2319-9110 QUÉBEC INC.	1985 04 24	Montréal
2319-9128 2319-9128 QUÉBEC INC.	1985 04 24	Québec
2319-9193 2319-9193 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Mingan
2319-9201 2319-9201 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Montréal
2319-9235 2319-9235 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Beauharnois
2319-9334 2319-9334 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Kamouraska
2319-9342 2319-9342 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2319-9375 2319-9375 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Laval
2319-9425 2319-9425 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Trois-Rivières
2319-9433 2319-9433 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Trois-Rivières
2319-9458 2319-9458 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Québec
2319-9540 2319-9540 QUÉBEC INC.	1985 04 24	Québec
2319-9557 2319-9557 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Québec
2319-9599 2319-9599 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Trois-Rivières
2319-9607 2319-9607 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Saint-François
2319-9615 2319-9615 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Saint-François
2319-9623 2319-9623 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Québec
2319-9821 2319-9821 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Arthabaska
2319-9839 2319-9839 QUÉBEC INC.	1985 04 26	Rimouski
2319-9946 2319-9946 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Beauce
2320-1031 2320-1031 QUÉBEC INC.	1985 04 26	Richelieu
2320-1049 2320-1049 QUÉBEC INC.	1985 04 26	Saguenay
2320-1056 2320-1056 QUÉBEC INC.	1985 04 26	Saint-François
2320-1072 2320-1072 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Montréal
2320-1080 2320-1080 QUÉBEC INC.	1985 04 25	Chicoutimi
2320-1163 2320-1163 QUÉBEC INC.	1985 04 26	Hauterive
2320-1247 2320-1247 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2320-1288 2320-1288 QUÉBEC INC.	1985 04 26	Québec
2320-1379 2320-1379 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Montréal
2320-1387 2320-1387 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Trois-Rivières
2320-1395 2320-1395 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Trois-Rivières
2320-1502 2320-1502 QUÉBEC INC.	1985 04 30	Québec
2320-1569 2320-1569 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Québec
2320-1635 2320-1635 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Québec
2320-1643 2320-1643 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Abitibi
2320-1650 2320-1650 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Abitibi
2320-1676 2320-1676 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Québec
2320-1700 2320-1700 QUÉBEC INC.	1985 04 30	Québec
2320-1759 2320-1759 QUÉBEC INC.	1985 04 30	Kamouraska
2320-1833 2320-1833 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Québec
2320-1841 2320-1841 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Rimouski
2320-1858 2320-1858 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Montmagny
2320-1866 2320-1866 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Montmagny
2320-1924 2320-1924 QUÉBEC INC.	1985 04 26	Roberval
2320-1932 2320-1932 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Québec
2320-1940 2320-1940 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Québec
2320-2047 2320-2047 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2320-2054 2320-2054 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Beauce
2320-2062 2320-2062 QUÉBEC INC.	1985 04 29	Beauce
2320-2146 2320-2146 QUÉBEC INC.	1985 04 30	Québec
2320-2153 2320-2153 QUÉBEC INC.	1985 04 30	Laval
2320-2161 2320-2161 QUÉBEC INC.	1985 04 30	Abitibi
2320-2229 2320-2229 QUÉBEC INC.	1985 04 30	Kamouraska
2320-2336 2320-2336 QUÉBEC INC.	1985 04 30	Saint-Maurice
2320-2351 2320-2351 QUÉBEC INC.	1985 04 30	Kamouraska
2320-4167 2320-4167 QUÉBEC INC.	1985 04 22	Iberville
2320-4175 2320-4175 QUÉBEC INC.	1985 04 23	Iberville
2320-4183 2320-4183 QUÉBEC INC.	1985 04 22	Montréal
2320-4258 2320-4258 QUÉBEC INC.	1985 04 24	Montréal
2320-4266 2320-4266 QUÉBEC INC.	1985 04 24	Montréal
2320-4274 2320-4274 QUÉBEC INC.	1985 04 24	Montréal
2320-4308 2320-4308 QUÉBEC INC.	1985 04 24	Chicoutimi
2320-2005 LES 3 FRÈRES DEMANINS CONSTRUCTIONS LTÉE	1985 04 29	Montréal
2319-9664 ABIGER INC.	1985 04 25	Montréal
2320-1882 ADMINISTRATION IMMOBILIÈRE MORIN LACOMBE INC.	1985 04 29	Québec
2320-1296 LES AGENCES D'ASSURANCES MATTE & MATTE INC.	1985 04 26	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2319-8757 ALAIN BENOIT TRANSPORT INC.	1985 04 23	Montréal
2320-1353 L'AMOUR SORCIER INC.	1985 04 29	Québec
2319-8195 ANDRÉ BERGERON CONSTRUCTION INC.	1985 04 23	Saint-Hyacinthe
2319-9078 ANDRÉ MAILLOUX INC.	1985 04 24	Longueuil
2319-9995 ARMOIRES LALONDE INC.	1985 04 25	Beauharnois
2320-1551 ATELIER ART-PLUS LAC ST-JEAN INC.	1985 04 26	Roberval
2319-8690 ATELIERS SYLVAGRI INC.	1985 04 22	Kamouraska
2320-1171 AUTOMOBILE J.M.B. LTÉE	1985 04 26	Québec
2320-2096 A.D.M. RADIATEURS INC.	1985 04 30	Trois-Rivières
2319-9813 BAR LE PETIT RUISSEAU LTÉE	1985 04 26	Québec
2320-1122 BLEUETS FORTIN & FILS INC.	1985 04 25	Roberval
2319-6603 BOULANGERIE LE PAIN DU JOUR INC.	1985 04 22	Arthabaska
2319-8765 BOUMA INC.	1985 04 23	Trois-Rivières
2319-8294 BOUTIQUE FLEURIBELLE INC.	1985 04 23	Drummond
2319-8724 BOUTIQUE PAULINE HENRY INC.	1985 04 23	Richelieu
2319-9136 BRIJOMAR INC.	1985 04 24	Québec
2319-6660 CARMEN MURRAY INC.	1985 04 23	Québec
2320-1619 LES CARROSSERIES M. LAGUÉE INC.	1985 04 29	Longueuil
2319-6629 CASSE-CROÛTE TI-MOUSSE (1985) INC.	1985 04 23	Québec
2320-1007 CENTRE DE LOCATION G.C.S. INC.	1985 04 25	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2319-8187 CHAUSSURES ÉRICA INC.	1985 04 23	Québec
2319-9169 LES CEMENTS D'ADSTOCK INC.	1985 04 24	Frontenac
2319-9060 CLAIRE ANDRÉ COIFFURE INC.	1985 04 24	Montréal
2320-2104 CLUB DE PÊCHE À LA MOUCHE DU QUÉBEC INC.	1985 04 26	Terrebonne
2319-8997 COIFFURE DIANE LÉGARÉ INC.	1985 04 24	Québec
2320-1957 COIFFURE KIEF INC.	1985 04 30	Québec
2319-9441 COIFFURE LISE DORVAL INC.	1985 04 25	Québec
2320-2088 LES COMMUNICATIONS I.D.S. INC.	1985 04 30	Montréal
2319-9672 COMPAGNIE DE COMMERCE TAIWAN FORMOSA (QUÉBEC) INC. <i>TAIWAN FORMOSA TRADING COMPANY (QUÉBEC) INC.</i>	1985 04 24	Montréal
2320-2344 LE COMPTOIR DE POISSONS DE SHERBROOKE INC.	1985 04 30	Saint-François
2319-9961 CONSTRUCTION BERTRAND LAJOIE INC.	1985 04 25	Iberville
2319-9177 LES CONSTRUCTIONS DEQUEN INC.	1985 04 24	Alma
2320-1213 LES CONSTRUCTIONS G. PRADELLA INC.	1985 04 26	Mingan
2320-1197 LES CONSTRUCTIONS HARMONIE INC.	1985 04 26	Terrebonne
2320-1684 LES CONSTRUCTIONS LEMCO INC.	1985 04 29	Saint-Hyacinthe
2319-8278 LES CONSTRUCTIONS T.R.M. INC.	1985 04 24	Laval
2319-8658 LES CONSULTATIONS E.R. INC.	1985 04 23	Québec
2320-1205 CONSULTATIONS FORESTIÈRES GGF INC.	1985 04 26	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2319-8666 CORPORATION MAT CANADA MAST CANADA CORPORATION	1985 04 23	Bedford
2319-9938 CORPORATION SIGESTEVAN	1985 04 25	Québec
2319-8674 CRÉATIONS DU ROI INC.	1985 04 23	Saint-Hyacinthe
2319-6710 LES CRÉATIONS LOUISE-ANDRÉE INC.	1985 04 23	Montréal
2320-1312 LES CRÉATIONS VERTES INC.	1985 04 26	Saint-Hyacinthe
2319-8971 CROISSANT 966 INC.	1985 04 24	Montréal
2320-1890 CYCLES DESMARAIS INC.	1985 04 29	Trois-Rivières
2319-9508 DACONET INC.	1985 04 26	Montréal
2320-1452 DEBUREX AVIATION INC.	1985 04 29	Joliette
2319-8237 DÉLICATESSE ZARAGOZA INC.	1985 04 23	Québec
2319-6652 DÉPANNEUR M. LACHAINE INC.	1985 04 23	Laval
2319-0234 DIAGNOSTIC F.M. INC.	1985 04 02	Laval
2320-1155 DISTRIBUTION S.C. CÔTÉ LTÉE	1985 04 25	Saint-François
2319-8898 LES DISTRIBUTIONS CORMIER INC.	1985 04 23	Gaspé
2319-9300 LES DISTRIBUTIONS G. ARCHAMBAULT INC.	1985 04 25	Laval
2319-9367 DISTRIBUTIONS TRAILMAR INC.	1985 04 25	Laval
2319-6645 LE DOMAINE ALLARD INC.	1985 04 22	Roberval
2319-8344 DUBÉ ÉQUIPEMENT DE BUREAU INC.	1985 04 23	Saint-François
2320-1478 ÉCOLE DE CONDUITE LAUZON VENDÔME INC.	1985 04 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2319-8229 LES ENFOUISSEMENTS DE ST-VALÉRIEN INC.	1985 04 23	Bedford
2319-9003 ENTREPRISE MICHEL FAUCHER INC.	1985 04 23	Joliette
2319-9862 LES ENTREPRISES DE GESTIONS G.R.A. INC.	1985 04 25	Québec
2319-9797 ENTREPRISES DE LOCATION BERNIER INC.	1985 04 26	Québec
2320-1130 LES ENTREPRISES DE TRANSPORT TROIS-RIVIÈRES INC.	1985 04 25	Trois-Rivières
2320-1494 LES ENTREPRISES J. PAUL FORTIN INC.	1985 04 29	Québec
2320-2310 LES ENTREPRISES LESSARD & FRAPPIER INC.	1985 04 29	Saint-Maurice
2320-1023 LES ENTREPRISES QUIPO INC.	1985 04 26	Longueuil
2319-8591 LES ENTREPRISES ROLIMAR INC.	1985 04 19	Beauharnois
2319-6595 LES ENTREPRISES STURBEC INC.	1985 04 22	Joliette
2319-9912 ÉPICERIE HAUTE-MAURICIE INC.	1985 04 29	Saint-Maurice
2319-9953 ERIBEC INC.	1985 04 25	Montréal
2319-9904 EXCAVATION ACTON INC.	1985 04 25	Saint-Hyacinthe
2320-1973 LES EXCAVATIONS GUÉNETTE & FRANCOEUR INC.	1985 04 30	Bonaventure
2320-1916 FERME FRAMBERT INC.	1985 04 29	Kamouraska
2320-1106 LA FERME RE-VI INC.	1985 04 25	Bedford
2319-9409 FILCO ÉLECTRIQUE INC.	1985 04 25	Québec
2319-8773 FUSOROC INC.	1985 04 26	Frontenac
2319-9243 GABRIEL RAYMOND INC.	1985 04 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2319-9102 GABRIEL SAVARD INC.	1985 04 24	Chicoutimi
2320-1148 GARAGE GAGNON & LANGLOIS INC.	1985 04 25	Chicoutimi
2320-1742 GARAGE WILFRID BOIVIN INC.	1985 04 30	Saint-Hyacinthe
2320-1510 GARDERIE DE LA CAPITALE INC.	1985 04 26	Québec
2320-1486 GAUDET RADIATEUR, INC.	1985 04 29	Québec
2320-1577 GAZ-O-PNEUS INC.	1985 04 26	Saint-François
2320-1593 GÉRALD MONGEAU CONSULTANT INC.	1985 04 26	Saint-François
2319-6637 GESTAX CONSULTATION INC.	1985 04 23	Laval
2319-9649 GESTION DANDRE INC.	1985 04 24	Trois-Rivières
2319-9888 GESTION DESBO LTÉE	1985 04 25	Montréal
2319-8633 GESTION FAIRVIEW INC.	1985 04 23	Québec
2319-6736 GESTION GEORGES GAUTHIER INC.	1985 04 23	Terrebonne
2319-9144 GESTION GILDO INC.	1985 04 24	Québec
2319-9227 GESTION LEGALIS INC.	1985 04 25	Québec
2319-9870 GESTION LI-VIS INC.	1985 04 25	Bonaventure
2319-9987 GESTION LUCILLE ASSELIN INC.	1985 04 26	Montréal
2319-8963 GESTION MNM INC.	1985 04 24	Abitibi
2319-8328 GESTION VIDÉO LAVIOLETTE INC.	1985 04 24	Saint-Maurice
2319-8807 GESTION VIDÉO PROVINCIAL INC.	1985 04 24	Saint-Maurice
2319-8799 GESTION YVES DUHAMEL INC.	1985 04 24	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2320-1429 GESTIONS A.M.F. INC.	1985 04 29	Saint-François
2319-9698 GESTIONS M.J.R. INC.	1985 04 25	Québec
2320-1262 GESTIONS TAXIS A-24 INC.	1985 04 26	Longueuil
2319-9565 LES GESTIONS T.G.H. INC.	1985 04 25	Trois-Rivières
2319-9482 GESTION-MODE B.B.S. INC.	1985 04 26	Québec
2319-8880 GROUPE SCIROCCO GT2 INC.	1985 04 23	Québec
2319-9896 GROUPE TREMCA INC. TREMCA GROUP INC.	1985 04 25	Iberville
2319-9680 G. F. DOYLE INC.	1985 04 25	Joliette
2319-8856 G.L. SPORT INC.	1985 04 23	Montmagny
2319-9086 G.M. EXTINCTEURS INC.	1985 04 24	Longueuil
2319-8815 HAMAR INC.	1985 04 24	Québec
2319-9383 H.P. BROCHU INC.	1985 04 25	Abitibi
2319-9755 LES IMMEUBLES ADRIEN PELLETIER INC.	1985 04 26	Québec
2320-1411 LES IMMEUBLES G.G. DUSSAULT INC.	1985 04 29	Témiscamingue
2318-6729 IMMEUBLES MARTIN SIMARD LTÉE	1985 05 02	Kamouraska
2319-9847 INDUSTRIE FORESTIÈRE A.P.R. INC.	1985 05 01	Chicoutimi
2319-8682 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES STE-MARGUERITE LTÉE	1985 04 23	Terrebonne
2319-8641 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ROLAND DION INC.	1985 04 22	Terrebonne
2319-9573 LES INVESTISSEMENTS CANITABEC INC.	1985 04 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2319-9631 JACQUES SICARD INC.	1985 04 25	Abitibi
2319-9276 JEAN-LUC GROLEAU INC.	1985 04 24	Beauce
2320-1874 JUSTIN MALTAIS (1985) INC.	1985 05 01	Chicoutimi
2320-1064 J.C.L. MARCHÉ INC.	1985 04 26	Montréal
2319-8716 LAURAIN VALLÉE LTÉE	1985 04 23	Montréal
2320-1668 LAVOIE DU SCIAGE INC.	1985 04 29	Saint-François
2319-9771 LINGERIE FAROUCHE INC.	1985 04 26	Abitibi
2320-1692 LOCATION D'ÉQUIPEMENTS NORMAND INC.	1985 04 29	Québec
2319-9474 LOCATION LAFONTAINE INC.	1985 04 26	Terrebonne
2319-9284 LOGIPHARM INFORMATIQUE LTÉE	1985 04 24	Beauharnois
2319-9805 MAÇONNERIE RANALLO INC.	1985 04 26	Montréal
2319-9789 LE MAGASIN DU TRAVAILLEUR DE SHERBROOKE INC.	1985 04 26	Trois-Rivières
2320-2021 MAINTENANCE T.L. INC.	1985 04 29	Beauce
2320-2120 MALTAIS ET FRENETTE COMMUNICATION GRAPHIQUE INC.	1985 04 29	Chicoutimi
2320-1965 MAPI INC.	1985 04 30	Richelieu
2319-9318 MARCEL ANDRÉ BIJOUTIER DIAMANTAIRE INC.	1985 04 25	Montréal
2319-9706 MARCHÉ PRONOVOST INC.	1985 04 25	Saint-Maurice
2320-1734 MARCHÉ ST-LAURENT NOUVELLE INC.	1985 04 30	Bonaventure
2320-1528 MAREZO INC.	1985 04 26	Gaspé

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2320-1791 MENUISERIE MODERNE T.R. INC.	1985 04 29	Trois-Rivières
2319-9151 LE MEUBLE ADSTOCK LTÉE	1985 04 24	Frontenac
2320-1775 MEUBLES J. PARENT INC.	1985 04 30	Joliette
2319-9045 MICHEL LITTEE & ASSOCIÉS, COURTIERS D'ASSURANCE INC.	1985 04 24	Montréal
2320-1361 MICHEL MARTIN & DANIEL PÉPIN INC.	1985 04 29	Saint-François
2319-9979 MICRO 50 INC.	1985 04 25	Saint-François
2320-2039 MODE 19IÈME AVENUE INC.	1985 04 29	Alma
2319-9219 MODE MONASIE INC.	1985 04 25	Montréal
2319-8179 L'ONGLE DE SOIE INC.	1985 04 22	Chicoutimi
2319-9516 OPMAR INC.	1985 04 24	Québec
2320-1460 PATATES ROLLANDE DOLBEC INC.	1985 04 29	Québec
2320-1601 PÂTISSERIE BUFFET RACHELLINE INC.	1985 04 29	Richelieu
2319-8823 PAYSAGISTE DES MOULINS INC.	1985 04 23	Joliette
2319-9730 PAYSAGISTE LAFONTAINE INC.	1985 04 26	Terrebonne
2319-9052 PESCARA PIZZERIA (1985) INC.	1985 04 23	Montréal
2319-8559 PISCICULTURE CHARLES PÊCHE INC.	1985 04 23	Québec
2320-2070 PISCINES J.M.D. INC.	1985 04 30	Chicoutimi
2319-8211 PLACEMENTS 2B INC.	1985 04 19	Québec
2319-9722 LES PLACEMENTS CÉLINE SAUCIER INC.	1985 04 25	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2319-8864 LES PLACEMENTS CIEL INC.	1985 04 23	Saint-François
2320-1817 LES PLACEMENTS CODAM INC.	1985 04 29	Rimouski
2319-8138 LES PLACEMENTS DES 18 ASSOCIÉS INC.	1985 04 22	Chicoutimi
2319-8849 LES PLACEMENTS ERICHFRANC INC.	1985 04 23	Montréal
2319-6744 LES PLACEMENTS GUY DROLET INC.	1985 04 23	Roberval
2320-1098 LES PLACEMENTS K.D.C. INC.	1985 04 25	Montréal
2319-9714 LES PLACEMENTS PIERRE SAUCIER INC.	1985 04 25	Laval
2319-8831 LES PLACEMENTS ROCK MORIN INC.	1985 04 22	Hauterive
2320-1114 LES PLACEMENTS S.A.J. CHIBOUGAMAU INC.	1985 04 25	Abitibi
2319-6611 LES PLACEMENTS YVES HÉBERT INC.	1985 04 22	Québec
2319-8740 PLOMBERIE PIERRE RIOUX INC.	1985 04 24	Kamouraska
2320-2237 LES PNEUS MARIO INC.	1985 04 30	Rimouski
2320-2195 POISSONNERIE MOBILE TI-POLO INC.	1985 04 30	Bedford
2320-1015 LA POURVOIRIE KINI WAH INC.	1985 04 25	Beauharnois
2320-1809 LA POURVOIRIE MUSQUARO INC.	1985 04 29	Montréal
2320-1254 PREMIÈRES OPTIONS DU CANADA INC. <i>FIRST OPTIONS OF CANADA INC.</i>	1985 04 29	Montréal
2319-9532 LES PRODUCTIONS DANAÏDE INC.	1985 04 24	Montréal
2319-8302 LES PRODUCTIONS NOS INITIALES INC.	1985 04 23	Montréal
2320-1544 PRODUITS LORAN LTÉE	1985 04 26	Kamouraska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2319-8252 PROWATT INC.	1985 04 24	Chicoutimi
2319-8575 QUATRE SAISONS DE VILLE INC.	1985 04 22	Montréal
2320-1320 RAMONEUR DE CHEMINÉE SEPT-ÎLES INC.	1985 05 01	Mingan
2319-8336 RECYCLAGE LOTBINIÈRE INC.	1985 04 24	Québec
2319-8203 RELATIONS PUBLIQUES CONTINENTAL INC.	1985 04 23	Montréal
2319-6678 RENAUD CHOQUETTE INC.	1985 04 22	Saint-François
2319-8948 RÉSIDENCE FUNÉRAIRE BELOEIL LTÉE	1985 04 24	Longueuil
2320-2013 RESTAURANT BAR «PENA PERU» INC.	1985 04 26	Montréal
2319-8989 RESTAURANT LE RENOUVEAU INC.	1985 04 23	Hauterive
2320-1825 RE/MAX ÉLITE LEGAULT INC.	1985 04 29	Beauharnois
2320-1908 ROCLEST INC.	1985 04 29	Québec
2319-8625 R. ET Y. OUELLET INC.	1985 04 22	Kamouraska
2319-8906 R.N. REID INC.	1985 04 23	Gaspé
2319-9490 SALON DE COIFFURE INTIME (ANJOU) INC.	1985 04 26	Montréal
2320-1270 SALON DE COIFFURE INTIME (LAVAL) INC.	1985 04 26	Laval
2320-1221 SALTARELLI ET TUTINO INC.	1985 04 26	Laval
2320-1239 SAMSON RADIO TV INC.	1985 04 29	Beauce
2319-9581 SANI-CLAU LTÉE	1985 04 25	Laval
2320-1585 LES SERRISTES UNIS DE L'ESTRIE INC.	1985 04 26	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2320-1437 LE SERVICE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER LE JARDINISTE INC.	1985 04 29	Trois-Rivières
2319-9094 SERVICES DE RÉPARATIONS ST-PIERRE INC.	1985 04 24	Montréal
2319-9854 LES SERVICES DIOTRON LTÉE	1985 04 24	Montréal
2319-9185 SMI (SERVICES DE MICRO INFORMATIQUE) INC.	1985 04 24	Montréal
2320-2187 LA SOCIÉTÉ CONSEIL FINANCIER SCF INC.	1985 04 30	Beauharnois
2320-1304 SOCIÉTÉ DE GESTION MARCEL GRAVEL INC.	1985 04 26	Alma
2319-9763 STATION SERVICE VALLIER MOREAULT INC.	1985 04 26	Laval
2319-8161 LE STUDIO DE SANTÉ HERCULE INC.	1985 04 22	Gaspé
2320-1536 SYLENA INC.	1985 04 26	Québec
2319-6728 S.E.C.G. SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE CENTRES GRAPHIQUES INC.	1985 04 23	Montréal
2320-2203 S.P.R. SOCIÉTÉ DE PROMOTION DE RAPID-GRAFIC INC. S.P.R. RAPID-GRAFIC PROMOTIONS INC.	1985 04 30	Montréal
2319-9466 TANDEM DESIGN INC.	1985 05 01	Montréal
2319-8914 TAPIS PROSOL INC. PROSOL CARPETS INC.	1985 04 23	Montréal
2319-9656 TAXI 550 W CANADA INC.	1985 06 21	Longueuil
2319-8708 TÉLÉCABLE 138 INC.	1985 04 23	Québec
2320-1189 LES TOILES T.C.I. INC.	1985 04 26	Alma
2319-9292 LES TOITS DE FIBRE DE VERRE N.D. INC.	1985 04 24	Rimouski
2319-9391 TRANSPHARM INC.	1985 04 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2319-9748 TRANSPORT COURTY INC.	1985 04 26	Rimouski
2320-1726 TRANSPORT DE BOIS FERMA INC.	1985 04 30	Alma
2319-9524 TRANSPORT J.A.S. RIVARD INC.	1985 04 24	Abitibi
2319-9417 TRANSPORT LEMIEUX LAC-MÉGANTIC INC.	1985 04 25	Saint-François
2320-2328 VERRERIE LA MAILLOCHE (1985) INC.	1985 04 29	Québec
2319-9326 VITRERIE IBERVILLE INC.	1985 04 25	Iberville
2320-1627 V.L. ÉLECTRONIQUE INC.	1985 04 29	Chicoutimi
2319-9268 W & M BESHRO INC.	1985 04 24	Québec
2319-8310 WILSONCONSULT INC.	1985 04 19	Montréal
2320-1445 YVON MORNEAU INC.	1985 04 29	Montmagny

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

120

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1370-1271 AGENCES SMOLAR LTÉE	1974 10 23	1985 04 19	SMOLAR TU TU INC.
1164-0620 ALBERT TREMBLAY MEUBLES LTÉE	1955 09 23	1985 04 25	
1231-6972 ALUMINIUM DELTA LTÉE	1970 08 08	1985 04 22	
1511-1099 AUTOBUS BÉLAIR INC.	1978 02 14	1985 04 22	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1163-5117 BÉDARD, DODGE CHRYSLER LTÉE	1964 01 10	1985 04 26	
1288-3880 C & B INVESTMENT CORP.	1964 01 24	1985 04 26	MAISON PANSY CHO INC.
1359-8701 CALCULATEC INC.	1974 10 23	1985 04 26	
1358-6060 CENTRE DE DÉCORATION JARRY INC.	1974 08 16	1985 04 18	
1624-9633 CHAUSSURES GÉRARD GRÉGOIRE INC.	1978 04 03	1985 04 22	PLACEMENTS GÉRARD GRÉGOIRE INC.
1200-9338 CINÉ-PARC BROMONT INC.	1970 07 13	1985 04 25	
1247-8103 COLIMA INC.	1971 04 05	1985 03 27	
1334-6952 LES CONSEILLERS DES ATHLÈTES DU QUÉBEC LIMITÉE	1973 04 25	1985 04 26	
1505-3952 CONSTRUCTION BRAGOLI INC.	1976 10 21	1985 04 22	
1504-6154 CONSTRUCTION P. DESRANLEAU INC.	1976 09 16	1985 03 18	
1472-6376 LES CONSTRUCTIONS A.S.F. INC.	1976 12 22	1985 04 25	
1356-9132 LES CUISINES BOIS-FRANCS INC.	1974 06 03	1985 04 30	
1125-6328 DESERRES-McCONVRY INC.	1967 11 23	1985 04 29	
1202-3214 DORVAL BOOKS INC.	1970 06 01	1985 04 24	LIBRAIRIE DORVAL INC.
1371-9703 ÉCOLE DE HOCKEY PROAM INC.	1975 04 07	1985 04 22	
1475-1713 LES ÉDITIONS MILLE ROCHES INC.	1977 03 14	1985 04 24	
1462-1387 LES ENTREPRISES MARSYL INC.	1975 09 24	1985 04 22	
1333-9759 LES ENTREPRISES M.H.T. LIMITÉE	1973 02 09	1985 04 29	
1334-6887 EXCAVATION LE-MAS INC.	1973 04 06	1985 04 23	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1213-3807 FERRONNERIE MANDEVILLE INC.	1971 03 30	1985 04 24	
1334-2597 FERRONNERIE ORNEMENTALE UNIVERSELLE LTÉE	1973 03 09	1985 04 26	
1115-9886 LES FOURRURES PINO LTÉE	1957 02 07	1985 04 23	
1105-6066 HOCHELAGA AUTO ELECTRIC LTÉE	1951 12 18	1985 04 24	
1503-6312 LES IMMEUBLES ANHINGA INC.	1976 05 27	1985 03 27	
1250-3033 LES IMMEUBLES CREVIER INC.	1958 02 28	1985 04 23	
1279-6009 LES IMMEUBLES PERRON LTÉE	1953 03 12	1985 04 24	
1249-5420 LES IMMEUBLES TEKNIKA INC.	1954 11 23	1985 04 24	
1272-9620 INDUSTRIES GALVATECH INC.	1965 09 10	1985 04 30	
1462-2427 JANAMI INC.	1975 09 23	1985 04 24	
1161-0243 JEAN-MARC DONAHUE INC.	1967 04 27	1985 04 30	
1161-4427 JULES CHAPDELAINE INC.	1967 09 18	1985 04 23	EXCAVATION TONKA INC.
1353-2585 J. PAUL FORTIN INC.	1964 05 14	1985 04 29	
1170-1901 LA CIE D'ACIER DU NORD LTÉE	1967 10 25	1985 04 23	
1270-3716 LABYRINTH BOUTIQUES INC.	1971 04 01	1985 04 30	
1171-3278 LA LAITERIE DE CHOIX INC.	1958 02 25	1985 04 24	
1360-0465 LOCATION D'AUTOS GIBEAULT INC.	1974 11 01	1985 04 23	
1149-2055 LUCERNE AUTOMOBILES (CANDIAC) LTÉE	1960 07 13	1985 04 30	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1125-7334 MANYAN INC.	1959 11 02	1985 04 29	
1502-7667 MARQUAGE G.B. INC.	1976 03 26	1985 04 25	
1475-2844 MEC-CON INC.	1977 03 16	1985 04 26	
1155-0761 MÉTAL CONTINENTAL INC.	1961 03 23	1985 04 26	
1364-0784 MEUBLES OUELLET & FRÈRES LTÉE	1975 06 11	1985 04 18	
1212-1265 MOTEL COLIBRI (1971) INC.	1971 08 04	1985 03 28	
1466-7224 NAULT & CARON INC.	1976 04 30	1985 04 24	
1471-7979 NORDINE INC.	1976 11 26	1985 04 25	
1505-4745 NORFORGE INC.	1976 11 02	1985 04 23	
1363-0421 OMEL INC.	1975 04 25	1985 04 30	
1323-3754 OSBORNE GARAGE INC.	1950 10 25	1985 04 26	
1279-6215 PERSONNEL ALPHA LTÉE	1966 06 23	1985 04 23	
1640-7207 LES PLACEMENTS DU MOULIN LTÉE	1979 12 20	1985 04 24	
1331-0446 LES PLACEMENTS DUGO INC.	1973 05 14	1985 04 25	
1365-2193 LES PLACEMENTS ESSAGAL INC.	1975 04 29	1985 04 18	
1318-1466 LES PLACEMENTS R.E. LTÉE	1969 04 01	1985 04 22	
1218-4065 RAYMOND MURPHY INC.	1971 09 01	1985 04 24	
1642-1802 RESTAURANT LA MARÉE DES ÎLES INC.	1980 02 22	1985 04 26	LA MARÉE DES ÎLES INC.
1504-9208 R. SARRAZIN INC.	1976 09 16	1985 04 01	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1207-2575 LA SCIERIE MARTEL LTÉE	1970 12 31	1985 04 26	
1250-1045 SERVICE DE GRUES INTERNATIONAL LTÉE	1971 06 02	1985 04 26	
1473-2085 SERVICE D'ENQUÊTE ET DE SÉCURITÉ GLOBE INC.	1977 01 17	1985 04 17	LES SERVICES D'ENQUÊTE GLOBE INC. GLOBE INVESTIGATION INC.
1281-4463 LES SERVICES RADIOLOGIQUES DE MONTRÉAL INC.	1960 07 11	1985 04 18	
1143-5492 SERVOMATION (QUÉBEC) INC.	1964 09 28	1985 04 29	
1263-5496 SIMON GOLD INC.	1967 05 16	1985 04 29	
1247-2775 SOCIÉTÉ DE GESTION CLIFFTON INC.	1962 08 09	1985 04 23	
1501-8724 SOCIÉTÉ DE GESTION VASAR LTÉE	1976 01 23	1985 04 23	
1253-8211 LA SOCIÉTÉ D'HABITATION MONFERRAND INC.	1968 09 19	1985 04 30	
1365-9651 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE RAVAM LTÉE	1975 06 25	1985 04 23	
1330-4266 STURO MÉTAL INC. METAL STURO INC.	1973 03 23	1985 04 26	STURO MÉTAL INC.
1255-0497 TABAGIE AMOS INC.	1965 08 20	1985 04 26	GESTION AMBI INC.
1122-2023 TAVERNE AIRD INC.	1967 06 14	1985 04 26	
1370-9209 TÉLÉVISION J.M. BEAUDOIN INC.	1975 01 09	1985 04 24	
1262-5216 TRANSPORT GEORGES LACAILLE LTÉE	1967 08 01	1985 04 26	
1341-5658 TYPOGRAPHIE EXCELLENCE INC.	1973 09 20	1985 04 29	
1511-0448 UNITÉS PRÉFABRIQUÉES ST-LUC LTÉE	1978 02 15	1985 04 25	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1169-1862 VALET SERVICE ÉCLAIR INC.	1963 01 03	1985 04 25	
1168-2937 VENTILATEUR VICTORIA LTÉE	1966 03 29	1985 04 23	

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

120

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2320-2112 BUREAU DE RELATIONS D'AF-FAIRES INTERNATIONALES INC. INTERNATIONAL BUSINESS RELATIONS BUREAU INC.	BUREAU DE RELATIONS D'AF-FAIRES INTERNATIONAL INC. 2157-3324 QUÉBEC INC.	1985 05 01	Montréal
2320-2138 LES CONSTRUCTIONS DE LA VIEILLE CAPITALE INC.	1860-1229 QUÉBEC INC. LE GROUPE D'INVESTISSEMENT C.I. LTÉE LES CONSTRUCTIONS DE LA VIEILLE CAPITALE INC.	1985 04 30	Québec
2320-2401 CONSTRUCTIONS RAYMOND POULIN INC.	CONSTRUCTIONS RAYMOND POULIN INC. 2152-3543 QUÉBEC INC.	1985 04 30	Beauce
2319-9359 LES ENTREPRISES RÉGIMER LTÉE	LES ENTREPRISES RÉGIMER INC. LES CONSTRUCTIONS SOMA INC.	1985 04 24	Montréal
2320-1346 ENTREPRISES ROGER MASSON (1985) INC.	ENTREPRISES ROGER MASSON INC. DESABRAIS & MASSON INC.	1985 05 01	Abitibi
2320-1718 GESTION D. BILODEAU INC.	LES ENTREPRISES M.S.C. INC. GESTION D. BILODEAU INC.	1985 04 30	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2319-9920 LAMBERT SOMEK INC.	SOMEK INC. MARCEL LAMBERT INC.	1985 04 29	Québec
2320-1338 LITS D'EAU ILLIMITÉS (1985) INC. WATERBEDS UNLIMITED (1985) INC.	SERVICE DE COURRIER PRESTO INC. LITS D'EAU ILLIMITÉS INC.	1985 04 30	Montréal
2320-1403 NAUTISPORT (1985) INC.	LES PLACEMENTS MALTAIS INC. JUSTIN MALTAIS INC. NAUTISPORT INC.	1985 05 01	Chicoutimi
2320-2179 P.P. ÉLECTRIQUE INC.	P.P. ÉLECTRIQUE (1982) INC. BENOIT ÉLECTRIQUE INC. RICHELIEU ÉLECTRIQUE INC.	1985 04 30	Saint-Hyacinthe
2319-9250 RENÉ BERNARD INC.	RENÉ BERNARD INC. DOBEROY INC.	1985 05 01	Beauce
2320-2245 TRÉPIN INC.	TRÉPIN INC. CONSTRUCTIONS T.P. INC.	1985 05 01	Chicoutimi
2320-2211 VERONNEAU & CIE LTÉE VERONNEAU & CO. LTD.	DONAT VERONNEAU INC. VERONNEAU & CIE LTÉE	1985 04 30	Longueuil

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

120

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1852-5808 1852-5808 QUÉBEC INC.	1981 11 24	1985 04 19	du district: Kamouraska
1857-9219 1857-9219 QUÉBEC INC.	1982 05 25	1985 04 30	du capital-actions
1861-0881 1861-0881 QUÉBEC INC.	1982 09 07	1985 03 19	de la dénomination sociale: GESTION ROLIDAN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2149-3119 2149-3119 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1985 04 30	1) de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES EUREKA INC. 2) du district: Montréal
2155-8796 2155-8796 QUÉBEC INC.	1983 05 25	1985 04 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
2160-6959 2160-6959 QUÉBEC INC.	1983 09 27	1985 04 23	1) de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS LUC HARVEY INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2163-3235 2163-3235 QUÉBEC INC.	1983 12 02	1985 04 29	du district: Laval
2172-3754 2172-3754 QUÉBEC INC.	1984 07 04	1985 04 25	du capital-actions
2173-2250 2173-2250 QUÉBEC INC.	1984 08 01	1985 04 29	de la dénomination sociale: GROUPE LANDRY INC.
2311-0042 2311-0042 QUÉBEC INC.	1984 10 10	1985 04 22	1) de la dénomination sociale: DOMAINE CHEZ PAUL INC. 2) du district: Saguenay
2313-3523 2313-3523 QUÉBEC INC.	1984 11 30	1985 04 19	de la dénomination sociale: ROGER GODBOUT (1985) INC.
2314-4272 2314-4272 QUÉBEC INC.	1984 12 28	1985 04 25	du district: Saint-Hyacinthe
2314-4868 2314-4868 QUÉBEC INC.	1984 12 27	1985 04 25	de la dénomination sociale: RÉMI GAMACHE INC.
2315-1293 2315-1293 QUÉBEC INC.	1985 01 14	1985 04 19	de la dénomination sociale: GESTION INTER-PLUS INC. INTER-PLUS HOLDINGS INC.
2315-5807 2315-5807 QUÉBEC INC.	1985 01 23	1985 04 18	de la dénomination sociale: CONDOMINIUMS SEIGNEURIE QUATRE-BOURGEOIS INC.
2315-9858 2315-9858 QUÉBEC INC.	1985 01 30	1985 04 22	de la dénomination sociale: GESTION LA POULETTE GRISE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2316-1722 2316-1722 QUÉBEC INC.	1985 02 19	1985 04 25	1) de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS R.Y. INC. 2) du capital-actions
2316-9089 2316-9089 QUÉBEC INC.	1985 02 20	1985 04 25	du district: Chicoutimi
2316-9097 2316-9097 QUÉBEC INC.	1985 02 20	1985 04 25	du district: Chicoutimi
2317-0806 2317-0806 QUÉBEC INC.	1985 02 22	1985 04 19	de la dénomination sociale: TABAGIE CHEZ JACQUES (1985) INC.
2317-4337 2317-4337 QUÉBEC INC.	1985 03 01	1985 04 22	du district: Saint-François
2317-5110 2317-5110 QUÉBEC INC.	1985 03 11	1985 04 25	de la dénomination sociale: PROMOTIONS 3M INC.
2317-8668 2317-8668 QUÉBEC INC.	1985 03 14	1985 04 22	1) de la dénomination sociale: COMPAGNIE D'EXPLORATION MINIÈRE ROLAND INC. 2) des dispositions
2317-9328 2317-9328 QUÉBEC INC.	1985 03 19	1985 04 29	de la dénomination sociale: PAPETERIE ÉCONOMIQUE A.T. INC.
2317-9807 2317-9807 QUÉBEC INC.	1985 03 19	1985 04 22	du capital-actions
2318-1837 2318-1837 QUÉBEC INC.	1985 03 21	1985 04 23	de la dénomination sociale: CENTRE DU PNEU RÉGIONAL BOUCHERVILLE (1985) INC.
2318-2355 2318-2355 QUÉBEC INC.	1985 03 26	1985 04 19	de la dénomination sociale: FERME ADRIEN CHABERT INC.
2318-4567 2318-4567 QUÉBEC INC.	1985 03 26	1985 04 25	du district: Montréal
2318-7206 2318-7206 QUÉBEC INC.	1985 03 29	1985 04 23	1) de la dénomination sociale: LA BOULANGERIE DU QUARTIER INC. 2) du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2318-7214 2318-7214 QUÉBEC INC.	1985 03 29	1985 04 23	1) de la dénomination sociale: PAIN FRANCIS INC. 2) du capital-actions
2318-7511 2318-7511 QUÉBEC INC.	1985 03 29	1985 04 30	1) de la dénomination sociale: PERMA AUTO CENTRE INC. 2) du district: Montréal
2319-1166 2319-1166 QUÉBEC INC.	1985 04 10	1985 04 25	1) de la dénomination sociale: TOITURES MONTRÉALAISES INC. 2) du district: Terrebonne
2319-1539 2319-1539 QUÉBEC INC.	1985 04 12	1985 04 22	de la dénomination sociale: LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS SHERBROOKE INC.
2319-3212 2319-3212 QUÉBEC INC.	1985 04 17	1985 04 22	de la dénomination sociale: LA PÂTISSERIE PAOLO INC.
2319-8609 2319-8609 QUÉBEC INC.	1985 04 23	1985 04 29	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS GESTAGNAIS INC.
2320-4068 2320-4068 QUÉBEC INC.	1985 04 17	1985 04 29	de la dénomination sociale: GROUPE IMMOBILIER SALETTE INC.
2159-4213 ALAIN MORISSETTE AMÉNAGISTE INC.	1983 08 25	1985 04 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
1233-0569 ANT. BERNIER RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	1968 01 29	1985 04 23	du capital-actions
1463-5023 LES ARMOIRES HÉBERT & FILS INC.	1975 12 08	1985 04 23	du capital-actions
1864-0656 ASSOCIÉS DÉTAILLANTS INDÉPENDANT EN ALIMENTATION DU QUÉBEC INC.	1982 12 08	1985 04 23	du district: Iberville
2318-6224 LES ASSURANCES SABOURIN, LAROCQUE & ROBILLARD INC.	1985 03 28	1985 04 24	1) de la dénomination sociale: ASSURANCES SABOURIN, LAROCQUE INC. 2) des restrictions à l'activité

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1120-2595 AUBERGE CHEZ HENRI MIQUET-SAGE INC.	1967 11 24	1985 04 30	1) de la dénomination sociale: CRÉATION ANDAJE INC. 2) du district: Laval
2149-3960 AUTOMOBILE ROBERT BLOUIN INC.	1983 01 05	1985 04 25	du capital-actions
1188-2610 A. BLANCHARD INC.	1955 04 15	1985 04 29	du capital-actions
1354-6908 BERGERON, PRIEUR & ASSOCIÉS INC.	1974 03 12	1985 06 30	1) de la dénomination sociale: BERGERON MARCOM INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1333-7258 BIJOUTERIE CRÉSUS LTÉE	1973 06 14	1985 04 23	de la dénomination sociale: CRÉATION GAÉTAN J COUTURE INC.
2150-0749 BUFFET AUX TROIS FLEURETS INC.	1983 01 06	1985 04 19	du district: Montréal
1237-2470 CADIEUX, BEAUSÉJOUR, DUPRAS INC.	1968 10 17	1985 04 24	du capital-actions
2314-6806 CAPITOL IMPORT-EXPORT INC.	1984 12 21	1985 03 21	du capital-actions
1243-1235 CARDA LTÉE	1963 10 08	1985 04 29	du capital-actions
2315-4560 LE CENTRE DE LA MÉCANIQUE LEMIRE ET BLAIS INC.	1985 01 17	1985 04 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
2319-0606 LE CHÂTEAU D'ALADIN INC.	1985 04 04	1985 04 23	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1181-7848 CONFECTION FRONTENAC INC.	1963 12 06	1985 04 24	du capital-actions
2166-6318 CONSTRUCTION MORIN & MORIN INC.	1984 02 24	1985 04 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
1844-0891 CONSTRUCTION YVES BENOIT INC.	1981 03 10	1985 04 19	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION BENOIT-LECLAIRE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2169-8253 LES CONSTRUCTIONS BOUCHARD ET DUCHESNE INC.	1984 05 08	1985 04 23	du capital-actions
1289-0067 CORPORATION DE GESTION LA VÉRENDRYE	1962 07 04	1985 04 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
1284-8610 CORPORATION DE VENTE D'ÉLECTRONIQUES SPATIALE	1971 08 13	1985 04 16	de la dénomination sociale: CORPORATION DE VENTE D'ÉLECTRONIQUES SPACE SPACE ELECTRONICS SALES CORP.
2314-4058 COURTIER D'ASSURANCE JAMES MCMAHON INC.	1984 12 28	1985 04 23	COURTIER D'ASSURANCE-VIE JAMES MCMAHON INC.
1171-3286 LA CRÈMERIE UNIC LTÉE	1959 05 15	1985 04 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
2168-5490 DART INVESTISSEMENT INC.	1984 04 05	1985 04 22	de la dénomination sociale: DART INVESTISSEMENT INTERNATIONAL INC.
1288-6115 DELUXAIR INC.	1954 11 03	1985 04 23	de la dénomination sociale: LAFOREST CONSTRUCTION INC.
1858-0167 ÉCOLE DE COUTURE JOUBERT & LEMOINE INC.	1982 05 12	1985 04 22	de la dénomination sociale: ÉCOLE DE COUTURE CÉLINE JOUBERT INC.
1841-3542 EKRONA INC.	1980 12 05	1985 04 22	de la dénomination sociale: PLACEMENT GERORA INC.
2316-7463 LES ENTREPRISES CASTONGUAY & PARENT INC.	1985 02 14	1985 04 23	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES RENÉ LABONTÉ INC.
1186-1473 LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC.	1967 05 09	1985 04 24	des dispositions
2163-1460 LES ENTREPRISES SYLVICOLES PHENIX INC.	1983 11 29	1985 04 23	du district: Montmagny
1508-3355 LES ENTREPRISES VINNIER INC.	1977 11 04	1985 04 24	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2167-3124 FERME N.D. DENIS & FILS INC.	1984 03 09	1985 04 30	du capital-actions
2149-8142 FERNAND MALTAIS, TERRASSEMENT & EMBELLISSEMENT INC.	1982 12 30	1985 04 25	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 15 3) des dispositions 4) des restrictions à l'activité
2316-1276 FORTIN, DUCHESNAU ET ASSOCIÉS INC.	1985 02 19	1985 04 24	de la dénomination sociale: FORTIN, DUCHESNEAU ET ASSOCIÉS INC.
1162-6629 F.X. PELCHAT & FILS INC.	1963 03 28	1985 04 22	du district: Montréal
2169-1852 GARAGE BERNARD HARDY INC.	1984 04 24	1985 04 30	du capital-actions
2319-3493 GESTION A.R.G. BRAZEAU INC.	1985 04 16	1985 04 22	du capital-actions
1864-8261 GESTION NICOLE BISSON INC.	1982 12 21	1985 04 23	du district: Montréal
1857-6173 GRANIT A.R.T. INC.	1982 04 30	1985 04 19	de la dénomination sociale: LETTAGE BEEBE SANDBLAST INC.
2169-7420 GROUPE BIENVILLE INC.	1984 04 30	1985 04 30	du capital-actions
2159-2589 GROUPE DYNASTIE (1984) INC.	1983 08 23	1985 04 25	du capital-actions
1463-8993 HORTIBEAUCE INC.	1975 12 23	1985 04 24	du capital-actions
2315-6375 LES IMMEUBLES VENDEX INC.	1985 01 25	1985 04 17	de la dénomination sociale: TRANS-ACTION IMMEUBLES VENDEX INC.
2170-8185 INVESTISSEMENT GAUTHIER ET TREMBLAY INC.	1984 05 25	1985 04 23	de la dénomination sociale: INVESTISSEMENT V. & M. GAUTHIER INC.
2311-0315 LES INVESTISSEMENTS CHARBONNEAU, CROCHETIÈRE & PETRIN INC.	1984 10 10	1985 04 24	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION J.P.R. (1985) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2150-8726 LES INVESTISSEMENTS ROBERT ROSS INC.	1983 01 27	1985 04 29	du district: Longueuil
2315-9155 ISOPROTECK INC.	1985 01 30	1985 04 25	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
1105-4459 JOHN MEUNIER INC.	1966 04 15	1985 04 24	du capital-actions
1173-4274 J. MAURICE BRUNEAU INC.	1962 07 16	1985 04 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
1862-0120 LEBLANC & RIVARD CONSTRUCTION INC.	1982 10 04	1985 04 19	de la dénomination sociale: ARAGON CONSTRUCTION INC.
1851-8431 MAINTENANCE M.J.D. INC.	1981 10 29	1985 04 25	du district: Beauharnois
1221-3344 MERCERIE LAFLEUR INC.	1970 12 15	1985 04 26	du capital-actions
2316-3835 MICROTECH GESTION INC.	1985 02 01	1985 04 23	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 3
1508-9188 M. P. & J. DUPONT INC.	1977 11 23	1985 05 01	du district: Saint-Hyacinthe
1853-9908 PAVAGES DE LA VALLÉE INC.	1982 01 11	1985 04 24	du capital-actions
2172-5627 LES PLACEMENTS ARNOLD INC.	1984 07 12	1985 04 22	du capital-actions
1366-7936 PLACEMENTS GALIMEX LTÉE	1975 09 03	1985 04 26	du capital-actions
1864-6968 LES PLACEMENTS MICHEL CHADILLON INC.	1982 12 17	1985 04 24	du capital-actions
2165-2466 PLACEMENTS ROSA LTÉE	1984 01 26	1985 04 24	du capital-actions
2153-0522 LA POISSONNERIE COWIE INC.	1983 03 22	1985 04 19	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS AVANCE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2316-3058 LES PRODUCTIONS TECHFORM INC.	1985 02 11	1985 04 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
1137-2802 LES PRODUITS DE CIMENT TREMBLAY INC.	1964 02 04	1985 04 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
2163-6949 LES PROMOTIONS ANDRÉ SENEZ INC.	1983 12 13	1985 04 24	du district: Laval
1271-1255 RENÉ LANDREVILLE INC.	1959 06 17	1985 04 25	de la dénomination sociale: R. LANDREVILLE & ASSOCIÉS INC.
1115-9399 RENWICK DU CANADA INC.	1946 01 15	1985 04 15	de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS EDMASA INC. EDMASA INVESTMENTS INC.
1332-9883 RESTAURANT AU VIEUX LONGUEUIL INC.	1972 11 22	1985 04 26	du capital-actions
2152-8609 RE/MAX AMBIANCE INC.	1983 03 18	1985 04 30	du capital-actions
2155-0876 RICHARD, ROUTHIER, VINCENT INC.	1983 05 10	1985 04 30	de la dénomination sociale: SERVICES PROFESSIONNELS SERCA INC.
1223-8812 ROCH FRÉCHETTE & FILS INC.	1970 07 17	1985 04 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
2161-1439 R.P. FORTIER & FRÈRE INC.	1983 10 13	1985 04 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2161-1454 LES SERVICES D'ASSURANCE CÔTÉ, BOUCHARD, HÉBERT INC.	1983 10 13	1985 03 25	de la dénomination sociale: LES SERVICES D'ASSURANCE CÔTÉ, HÉBERT, LAHAIE & ASSOCIÉS INC.
1465-8165 TREMSON INC.	1976 03 26	1985 04 24	du capital-actions
1368-0095 YVON DAGENAIS & ASSOCIÉS INC.	1974 04 30	1985 04 25	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
1166-8553 CHARBONNERIE CHAMPLAIN LTÉE	modification	1983 12 28	1985 04 19
1629-4225 YVON NADEAU DÉCOR INC.	continuation	1985 02 14	1985 04 19

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

120

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2314-9958 ACCOHAM: ASSOCIATION CANADIENNE DES CHRÉTIENS D'ORIGINE HAÏTIENNE À MONTRÉAL	1985 04 24	1850, rue Liébert, app. 101, Montréal
2316-2894 ACTION TRAVAIL-JEUNESSE DES JARDINS DE NAPIERVILLE	1985 04 30	2, rue Ste-Famille, Saint-Rémi
2317-6076 AMI SECOURISTE SÉCURITÉ DU QUÉBEC INC.	1985 04 30	8085, Comtois, Saint-Léonard
2317-2422 AMICALE BRUCHÉSI INC.	1985 04 30	Sherbrooke
2317-2885 LES AMIS DE L'ÉCOLE LE BOISJOLI DE ROCK FOREST	1985 04 30	6403, Kennedy sud, Rock Forest
2319-7437 LES AMIS DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI- PERKINS THE FRIENDS OF BROME-MISSISQUOI- PERKINS HOSPITAL	1985 04 24	Cowansville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2316-2068 LES AMIS ET AMIES DU PATINAGE ARTISTIQUE DE JONQUIÈRE INC.	1985 04 30	Jonquière
2315-7894 L'ARRÊT-SOURCE INC.	1985 04 30	Communauté urbaine de Montréal
2314-9917 ASSOCIATION CULTURELLE PAKISTANAISE DE LA RIVE-SUD	1985 04 24	7245, Messier, Brossard
2317-2315 ASSOCIATION DES AMIS DU SECTEUR OUEST DU LAC DES COMMISSAIRES	1985 04 30	Alma
2318-3973 ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI	1985 04 30	300, avenue des Ursulines, Rimouski
2318-0847 ASSOCIATION DES HARMONIES DE LA RÉGION 02	1985 04 24	414, rue Collard ouest, Alma
2318-0920 L'ASSOCIATION DES JOUEURS DE PETITES QUILLES DU QUÉBEC	1985 04 24	1790, rue Comeau, Sainte-Julie
2318-0193 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE PLACE VANIER, HULL	1985 04 24	76, Jolicoeur, app. 204, Hull
2318-3668 L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES REGARD NOUVEAU P.J.M.	1985 04 30	Mont-Joli
2317-6191 L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC V'LIMEUX INC.	1985 04 24	Trois-Rivières
2319-7429 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE A.H.M.S.B. INC.	1985 04 26	Saint-Bruno-de-Montarville
2311-7286 L'ASSOCIATION DU PEUPLE DE L'INDE EN AMÉRIQUE DU NORD (IPANA)	1985 04 23	4971, Grand Boulevard, Montréal
2312-7350 L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE DES RAËLIENS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	1985 04 24	460, rue Ouimet, app. 1, Saint-Laurent
2313-3143 ASSOCIATION JOB INC.	1985 04 30	1982, rue Principale, Lachute
2312-3995 ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT OPTIMAL DES NOURRISSONS ET DES ENFANTS (ADONE) QUÉBEC INC.	1985 04 24	43, rue d'Auteuil, bureau 401, Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2319-2172 ATELIER QUÉBÉCOIS DE CRÉATION ET DE RECHERCHE POUR UN DÉVELOPPEMENT ALTERNATIF	1985 04 30	324, rue Dolbeau, Québec
2319-2974 LES ATELIERS EN CORPS	1985 04 30	368, 6 ^e Rue, Limoilou
2318-3353 CAMÉRA-MOUVEMENT	1985 04 30	4232, St-Antoine ouest, Montréal
2318-3684 CARNAVAL DE LA CHUTE DE SAINT-ANDRÉ LAC SAINT-JEAN INC.	1985 04 24	77, Principale, Saint-André
2316-4783 CENTRAMI INC.	1985 04 24	109, rue St-Jean, Henryville
2318-3494 CENTRE DE RECHERCHES ET D'INVENTIONS D.J.-2 INC.	1985 04 30	Longueuil
2310-4565 CENTRE JEUNESSE LAVAL	1985 04 24	Laval
2318-0078 CENTRE RÉFÉRENTIEL LE ZINC	1985 04 30	20, chemin du Roy est, Saint-Jean-Port-Joli
2316-4049 CENTRE «LA SOUPIÈRE» CLUB SOCIAL CAFÉ-RENCONTRE	1985 04 30	3525, rue d'Iberville, Montréal
2315-3950 CHRIST POUR LES BÛCHERONS INC. <i>CHRIST FOR THE LUMBER JACK INC.</i>	1985 04 24	Cookshire
2318-3452 LES CITOYENS PATROUILLEURS DU QUÉBEC INC. <i>CITIZENS PATROL OF QUÉBEC INC.</i>	1985 04 30	Montréal
2318-0326 CLUB CYCLO-TOUR DE LA BAIE	1985 04 24	240, St-Marc, La Baie
2316-8180 LE CLUB DE BALLON-BALAI «LES JOYEUSES VAGABONDES» DE RIVIÈRE-PENTECÔTE	1985 04 30	Rivière-Pentecôte
2318-8220 CLUB DE CÉRAMIQUE DE RIMOUSKI INC.	1985 04 30	100, rue de l'Évêché ouest, Rimouski
2318-8444 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA COMPAGNIE PRICE - SAGUENAY-LAC-ST-JEAN - DIVISION FORESTIÈRE INC.	1985 04 30	138, rue Price ouest, Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2317-6639 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE NOTRE-DAME DE LA PRÉSENTATION SHAWINIGAN-SUD	1985 04 24	235, 108 ^e Rue, Shawinigan-Sud
2317-6944 LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE STE-FÉLICITÉ (MATANE)	1985 04 24	Sainte-Félicité
2317-2117 CLUB DE SOCCER DE VILLE SAINT-ANTOINE	1985 04 30	519, 38 ^e Avenue, Saint-Antoine-des-Laurentides
2314-4447 CLUB DE STOCK-CAR DE BEAUDRY	1985 04 24	Beaudry
2318-8097 CLUB DES MOTOCYCLISTES DE SENTIER DE LA RÉGION DE QUÉBEC (C.M.S.R.Q.)	1985 04 30	207, rang St-Ignace, Château-Richer
2319-2883 LE CLUB DES RETRAITÉS DU 6 ST-BRUNO	1985 04 30	6, St-Bruno, Neufchâtel
2319-2081 LE CLUB D'ATHLÉTISME CHAKMAT MATANE	1985 04 30	Matane
2317-6159 LE CLUB D'ATHLÉTISME «ATHLETIC WEST» DE MONTRÉAL MONTRÉAL ATHLETIC WEST SPORTS CLUB	1985 04 24	1039, avenue Girouard, Montréal
2310-6800 CLUB SOCIAL CASCADES (JONQUIÈRE) INC.	1985 04 24	Jonquière
2317-6654 CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE CLÉMENT ROY INC.	1985 04 24	42, boulevard Morigeau, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
2317-6324 CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE VARENNES	1985 04 24	1872, boulevard Marie Victorin, Varennnes
2313-9280 CLUB SOCIAL DU SERVICE DES LOISIRS DE VILLE DE LAVAL	1985 04 24	1550, boulevard Chomedey, Laval
2316-8784 CLUB SOCIAL TRANSPORT RADISSON INC.	1985 04 30	Cap-de-la-Madeleine
2318-3676 LE CLUB SPORTIF A.R. ACTON INC.	1985 04 30	Acton Vale
2315-3752 COMITÉ DE SURVEILLANCE DE QUARTIERS DE LA VILLE DE GRAND'MÈRE	1985 04 30	301, 5 ^e Avenue, Grand'Mère

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2316-2308 COMITÉ DES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DU LAC PARÉ	1985 04 30	171, rue du Puits, Lac Paré
2317-6357 COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MAILLÉ INC.	1985 04 30	Saint-Hippolyte
2319-5886 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD INC.	1985 04 30	8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard
2316-8867 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ET DE GESTION EN HABITATION DE L'OUTAOUAIS	1985 04 24	Hull
2318-3536 LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO- JURIDIQUE, CÔTE-NORD, (C.D.S.J.) INC.	1985 04 24	Sept-Îles
2318-8287 CORPORATION DES ARTISANS ET CRÉATEURS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	1985 04 30	Cap-aux-Meules
2319-2578 LA CORPORATION DES FÊTES DU 125 ^e ANNIVERSAIRE DE ST-VALÈRE	1985 04 30	Saint-Valère
2319-5779 CORPORATION DES FÊTES DU CENTENAIRE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC	1985 04 30	1825, boulevard Dorchester ouest, Montréal
2318-0532 CORPORATION DU SALON DES MÉTIERS D'ART DE L'OUTAOUAIS	1985 04 30	Hull
2319-5704 CORPS DE POMPIERS VOLONTAIRES LOUISEVILLOIS INC.	1985 04 30	81, Ste-Elisabeth, Louiseville
2316-8719 COUP DE POUCE AUX FUTURS ET NOUVEAUX PARENTS DE ST-HENRI PETITE BOURGOGNE INC.	1985 04 30	Montréal
2318-3478 LE CRIJE, CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA JEUNESSE ET L'ENFANCE	1985 04 30	Montréal
2318-3866 CULTURE PLUS «DIE WUNDERBAREN»	1985 04 30	1750, rue St-Timothée, Montréal
2319-2693 ÉCOLE DE BOXE LOTBINIÈRE INC.	1985 04 30	Saint-Agapit
2311-7153 ÉCOLE PROVINCIALE DE SKI NAUTIQUE	1985 04 24	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2314-9388 L'ÉCOLE WOLFGANG AMADEUS THE WOLFGANG AMADEUS SCHOOL	1985 04 24	979, rue Côté, Montréal
2319-2784 ENGIN NOIR	1985 04 30	Saint-Pierre-de-Broughton
2313-4125 ESCADRILLE LES DIABLES VOLANTS	1985 04 30	1136, Renoir, Mont-Saint-Hilaire
2318-8691 FÉDÉRATION OSMOSE INC.	1985 04 30	Montréal
2316-2936 FESTIVAL DU GRANIT DE ST-SÉBASTIEN INC.	1985 04 24	Saint-Sébastien
2315-3265 LA FLAMBÉE RÉGION 02 INC.	1985 04 30	776, rue Turgeon, Chicoutimi
2319-2198 FOLIES FRAÎCHES	1985 04 30	11, avenue des Cèdres, Victoriaville
2319-2909 LA FONDATION DE LA MAISON QUÉBÉCOISE DU THÉÂTRE POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE INC.	1985 04 30	Montréal
2319-2446 FONDATION ÎLOTS RIVE-SUD	1985 04 30	Lévis
2318-8303 FRANJEU, POUR LA JEUNESSE DU QUÉBEC	1985 04 24	Montréal
2318-0813 LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POMPIERS DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES INC.	1985 04 30	Sept-Îles
2316-4601 GARDERIE GALERIE DES ÉTOILES	1985 04 24	Dorval
2316-2969 LA GARDERIE «LES P'TITS BOURGEONS» (L'ANNONCIATION, QUÉBEC)	1985 04 30	L'Annonciation
2318-3700 GOLF MBCC INC.	1985 04 23	665, chemin des Vingt, Saint-Bruno
2319-7304 GROUPE ACTION NATURE PORTNEUF	1985 04 24	180, boulevard Centenaire, Saint-Basile
2316-8479 GROUPE DE VIGILANCE DES FACTEURS ET DE PROGRAMMES DE SÉCURISATION DE LONGUEUIL	1985 04 30	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2315-7456 GROUPEMENT DES ÉTUDIANTS EN RESSOURCES HUMAINES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	1985 04 30	Faculté d'administration, Université de Sherbrooke, Sherbrooke
2319-5043 HORS-MURS INC.	1985 04 30	4562, Bréboeuf, Montréal
2318-8477 L'INSTITUT DE DRESSAGE SIMIEN DU QUÉBEC	1985 04 30	Montréal
2314-9701 LES JEUNES AMIS DE LA CULTURE HAÏTIENNE «LES FASCINATEURS»	1985 04 30	7830, de Lanaudière, bureau 6, Montréal
2318-5184 LIGUE DE BALLE-MOLLE LIGNERY	1985 04 24	La Prairie
2316-2274 LES LOGEMENTS ÉTUDIANTS DE L'UQAR	1985 04 30	Rimouski
2319-5977 LA MAISON DES JEUNES DE SAYABEC	1985 04 30	Sayabec
2316-4536 LA MAISON DES JEUNES D'ARGENTEUIL	1985 04 30	Lachute
2315-7837 LA MAISON LA MONTÉE	1985 04 30	28, boulevard Bellevue, Pointe-au-Pic
2315-7985 MAISONS DE TRANSITION ET D'HÉBERGEMENT FAMILIAL DE FERMONT INC.	1985 04 30	Fermont
2315-3976 LE MARQUIS - ROULE INC.	1985 04 23	Saint-Célestin
2171-5842 MOUVEMENT ACTION JEUNESSE DE VAL-BÉLAIR INC.	1985 04 30	1105, avenue de l'Église nord, Val-Bélair
2319-2438 MURALE 85	1985 04 30	Québec
2319-2768 MUSÉE MARITIME SAVARD	1985 04 23	312, chemin du Roy, Deschambault
2315-7183 L'OASIS DU HAVRE	1985 04 24	Havre Saint-Pierre
2319-5514 OBLIQUE ÉDITRICES	1985 04 30	4749, St-Hubert, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2318-3023 ORGANISATION DE DÉVELOPPEMENT DE BASEBALL LASALLE	1985 04 30	8, rue Bélanger, LaSalle
2312-0413 ORGANISATION FÉMININE D'ORIENTATION ET D'ADAPTATION AUX FEMMES IMMIGRANTES DE L'AMÉRIQUE CENTRALE	1985 04 30	5049, St-Urbain, Montréal
2318-0300 LES OUVRIERS DE PAIX	1985 04 30	294, rue Papineau, Papineauville
2317-2158 PLACE DE L'INDUSTRIE LAC-MÉGANTIC INC.	1985 04 30	Lac Mégantic
2317-2042 LA POINTE FINE PARC D'AMUSEMENT EN MILIEU NATUREL INC.	1985 04 30	Amqui
2318-3601 PRÉ-MATERNELLE STE-ADELE «ATELIER D'EXPRESSION CRÉATRICE»	1985 04 30	1071, boulevard Ste-Adèle, Sainte-Adèle
2319-2339 LES PRODUCTIONS DU BELVÉDÈRE	1985 04 30	915, boulevard Saint-Cyrille ouest, bureau 204, Sillery
2319-2776 LES PRODUCTIONS «VIRAGE» INC.	1985 04 24	5157, rue Casgrain, Montréal
2319-2750 PROMOTION CULTURE ESTRIE	1985 04 30	30, rue Compton ouest, Waterville
2316-2191 RE «GARE»	1985 04 30	Acton Vale
2316-8891 REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE MASCOCHE	1985 04 30	3034, Ste-Marie, Mascouche
2316-2746 LE REGROUPEMENT DES ORGANISMES CULTURELS DES BOIS-FRANCS INC.	1985 04 30	Arthabaska
2317-6407 LE REGROUPEMENT DES PERSONNES AVEUGLES ET HANDICAPÉS VISUELS DE JONQUIÈRE INC.	1985 04 30	Jonquière
2316-2498 REGROUPEMENT ENTRAIDE-EMPLOI L'ÉTINCELLE	1985 04 30	Sainte-Foy
2319-2396 RENDEZ-VOUS ART, CULTURE ET FOI - A.C.F.	1985 04 30	9, Fraser, Lévis

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2318-8501 LES RÉSIDENCES POPULAIRES LAVIOLETTE	1985 04 30	Grand'Mère
2317-2257 LE SALON DE LA CULTURE POPULAIRE DE L'EST DE MONTRÉAL	1985 04 30	Montréal
2318-0763 LA SCÈNE FOLIE INC.	1985 04 24	Montréal
2317-6449 SOCIÉTÉ DE RECHERCHE EN ÉDUCATION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1985 04 24	Rouyn
2317-6605 SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SOCIALISTES M. SPECTOR <i>M. SPECTOR SOCIALIST STUDIES SOCIETY</i>	1985 04 24	Montréal
2319-2958 SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE KIAMIKA INC.	1985 04 30	Kiamika
2319-2941 SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LABELLE	1985 04 30	1, rue Du Pont, Labelle
2317-2463 SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE CHARLEVOIX INC.	1985 04 30	396, rang St-Paul, Saint-Fidèle
2319-5142 SOCIO-VIDÉO	1985 04 30	2624, Allard, Montréal
2316-8297 LES SOULIERS D'ARGENT INC.	1985 04 30	6104, Beurling, Verdun
2314-9610 LES SPECTACLES DAN-MUSE INC.	1985 04 24	8128, Durocher, app. 3, Montréal
2316-2662 SURVEILLANCE ACCRUE DES MALFAITEURS, TROIS-RIVIÈRES MÉTRO INC.	1985 04 30	1760, Place de Beaujours, Trois-Rivières
2316-8222 LE TÉLÉTHON DE LA TOXICOMANIE INC.	1985 04 30	250, rue St-Paul est, bureau 300, Montréal
2318-8311 LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE WATERLOO	1985 04 30	Waterloo
2314-9974 LE THÉÂTRE DE LA RATATOUILLE INC.	1985 04 24	1370, Ontario est, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siege social
2319-2677 THÉÂTRE «LES SÉIDES»	1985 04 30	1387, Marie-Rollet, app. 1, Québec
2319-2388 TRAVAIL COMMUNAUTAIRE DUBLAIN INC.	1985 04 30	50, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse
2318-3924 TROUPE DE DANSE DE BOIS-DE-BOULOGNE	1985 04 30	4954, Fox, Pierrefonds
2319-5563 VÉLO-CITÉ DE VALLEYFIELD INC.	1985 04 30	Salaberry-de-Valleyfield, Qué.
2315-3521 LA VOIE DES JEUNES - LA V.J.	1985 04 30	452, avenue Argenteuil, Lachute
2318-0136 «COMMUN ACCORD» PROGRAMME MESURE DE RECHARGE	1985 04 30	Drummondville

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

120

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1348-9950 LES AMÉNAGEMENTS MARIA CHAPDE- LAINE INC.	1972 08 29	1985 04 30	de la dénomination sociale: MUSÉE LOUIS-HÉMON INC.
1348-9950 LES AMÉNAGEMENTS MARIA CHAPDE- LAINE INC.	1972 08 29	1985 04 30	de la valeur des biens immobiliers
1643-3047 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS AU MO- DULE ADMINISTRATION DE L'UQTR. (A.E.M.A.)	1980 04 02	1985 04 30	1) de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE SCIENCES COMPTABLES ET ADMINISTRA- TION DE L'UQTR (A.E.S.C.A.) 2) des objets

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2164-9025 ASSOCIATION D'ENTRAIDE VIVE CHEZ-NOUS	1984 02 29	1985 04 30	1) des objets 2) des dispositions
1845-7580 LE CENTRE DES FEMMES DE LAVAL	1981 04 27	1985 04 24	des objets
2166-7522 CLUB DE LA BONNE HUMEUR DE LAC BROME	1984 03 23	1985 04 30	de la valeur des biens immobiliers
1626-5845 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE STE-AGNÈS DE BELLECOMBE	1978 05 16	1985 04 24	des dispositions
1501-3634 CONSEIL DE VIE ÉTUDIANTE DU SECTEUR AÉROTECHNIQUE DU COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT INC.	1975 12 11	1985 04 30	de la dénomination sociale: CONSEIL DE VIE ÉTUDIANTE DE L'ÉCOLE NATIONALE D'AÉROTECHNIQUE DU COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT INC.
2311-1834 LA FONDATION CULTURELLE TRIFLUVIENNE INC.	1984 11 15	1985 04 30	1) des objets 2) des dispositions
1846-6102 FONDATION DE TECHNOLOGIE LAITIÈRE DU QUÉBEC INC.	1981 05 15	1985 04 30	des objets
1863-7264 LA FONDATION DONAT PRÉVOST INC.	1982 11 30	1985 04 30	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions
1862-5731 FONDATION MONSEIGNEUR BOURGEOIS	1982 10 29	1985 04 30	des objets
2168-7892 GARDERIE LA CIGOGNE	1984 05 29	1985 04 30	du nombre des administrateurs: 9
1361-3062 GARDERIE SES AMIS	1975 05 22	1985 04 30	1) du siège social: 2) de la valeur des biens immobiliers
2156-7672 HABITAT MÉTIS DU NORD	1983 08 12	1985 04 30	des dispositions
1626-5464 MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE DU HAUT-RICHELIEU	1978 05 12	1985 04 30	de la valeur des biens immobiliers

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1506-8265 SERVICE D'AMÉNAGEMENT POPULAIRE DE MONTRÉAL	1977 09 07	1985 04 30	de la valeur des biens immobiliers
1845-1732 SOUS-POSTE D'AFFECTATION DE STE-FOY	1981 04 08	1985 04 24	de la dénomination sociale: LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE STE-FOY INC.
1274-4314 VILLA DES MARRONNIERS INC.	1970 12 03	1985 04 30	de la dénomination sociale: VILLA ROGER ROY INC.

L'inspecteur général des institutions financières.
JEAN-MARIE BOUCHARD

120

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1510-0464 BEAUREGARD, HUTCHINSON, MCCOY, CAPISTRAN ET ASSOCIÉS, INC.	BEAUREGARD, HUTCHINSON, MCCOY, CAPISTRAN, LAMARRE ET ASSOCIÉS INC.	1978 01 10
1107-9498 ÉQUIPEMENT DE SANTÉ PRESTON INC. PRESTON HEALTH EQUIPMENT INC.	LES PLACEMENTS PRUSSICK INC. PRUSSICK HOLDINGS INC.	1959 03 11
2150-1689 LIGUE DE FOOTBALL JUNIOR DU QUÉBEC	LIGUE DE FOOTBALL JUNIOR MAJEUR DU QUÉBEC	1983 01 11
1842-9860 LIGUE JUNIOR «A» DE BASEBALL DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL INC.	LIGUE JUNIOR DE BASEBALL DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL INC.	1981 02 11
1330-7244 LES MODES MARIE CHIHA LTÉE MARIE CHIHA FASHIONS LTD.	M.B. MAYALYNN INC.	1973 04 12

L'inspecteur général des institutions financières.
JEAN-MARIE BOUCHARD

120

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante;

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1461-8102 ALIGNEMENT B. & M. INC.	1975 09 08	1041, rue Principale, Sainte-Agathe Sud
1503-4374 LES AMÉNAGEMENTS RUE SADDLERIDGE INC.	1976 05 13	10, Terrasse Goyer, app. 208, Deux-Montagnes
1630-1822 ARMATURES D.N.S. INC.	1978 10 03	10367, Armand Lavergne, Montréal-Nord
1203-1308 LES ASSOCIÉS BEN TURNER LTÉE	1970 09 21	4800, de Maisonneuve ouest, Communauté urbaine de Montréal
1240-0263 BAR LA BOTTE ASSOIFFÉE INC.	1970 01 29	Route 39, Knowlton
1318-5368 AU BAS PRIX LTÉE	1955 11 29	800, rue Alain, Sainte-Foy
1111-2034 BRIAN ENTERPRISES LTD.	1955 11 12	5825, rue Shalom, bureau 403, Côte Saint-Luc
1371-8234 LES BUFFETS PAUL & GUY INC.	1975 03 24	107, rue St-Laurent, Maple Grove
1463-1709 CENTRE QUÉBÉCOIS DE LA COULEUR INC.	1975 11 20	Université du Québec, Montréal
2169-6802 CLUB DE FOOTBALL JUNIOR DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.	1984 07 09	1388, Place Duchesnay, app. 3, Cap-Rouge
1864-1563 COLLECTIF DE RECHERCHE POUR UNE ALTERNATIVE SOCIALE DE BEAUHARNOIS INC.	1982 12 13	2097, rang du 4, Ormstown
1846-2135 COMMUNICAIDE POUR DES ADULTES AVEC PROBLÈMES AUDITIFS (C.A.P.A.)	1981 05 08	3500, Décarie, Montréal
1365-7481 CONSEILLERS J FLAX INC.	1975 06 10	186, Place Sutton, bureau 108, Beaconsfield

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1467-9843 CONSTRUCTION MIRIBEC INC.	1976 06 22	4025, boulevard Lite, Laval
1355-1668 CONSULTANTS TALON INC.	1974 02 18	6775, rue Bombardier, Saint-Léonard
2162-2485 CORPORATION DE FORMATION ET DÉVELOPPEMENT EN EXPLORATION MINIÈRE (ABITIBI-TÉMISCAMINGUE)	1983 12 20	115, 8 ^e Rue, Noranda
1465-1723 LA CORPORATION INTERNATIONALE D'ÉLECTRONIQUE FUTURE	1976 03 01	237, boulevard Hymus, Pointe-Claire
1637-8259 LA CUISINERIE ALAIN INC.	1979 07 23	543, 28 ^e Avenue, Saint-Zotique
1470-2278 DISTRIBUTEURS D'ALIMENTS DEFEDIS INC.	1976 09 17	1790, Beaulac, Saint-Laurent
1258-1344 EVANNE INC.	1960 08 30	215, Edgehill, Westmount
1639-8695 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE HOCKEY SUR GLACE RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1979 10 10	186, rue Principale, La Sarre
1477-3667 FERNANDO DESROSIERIS INC.	1977 05 05	1047, rue Pouliot, Baie-Comeau
1632-8551 FONDATION DES AMIS DE L'ENSEMBLE VOCAL ARTS-QUÉBEC INC.	1979 01 12	28, avenue Vincent d'Indy, Outremont
1368-1887 GESTION MICHEL PINARD LTÉE	1974 05 10	836, rue Cartier, Sainte-Prudentienne
1462-8705 GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS DE CHARLEVOIX INC.	1975 11 05	447, boulevard Mailloux, Rivière Malbaie
1363-1411 IMEREXBRANLY INC.	1975 04 29	1110, Sherbrooke ouest, bureau 2302, Montréal
1209-7135 L'IMPRIMERIE MONBEC LTÉE	1971 06 04	5910, chemin Côte de Liesse, Communauté urbaine de Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1116-3847 LES INDUSTRIES MARVEL LTÉE	1952 09 24	173, Creswell Drive, Beaconsfield
1302-3411 LES INVESTISSEMENTS DU LAC DE LA MONTAGNE LIMITÉE	1961 11 15	30, rue Stanton, bureau 705, Westmount
1461-3267 JACQUES PAQUIN & ASSOCIÉS INC.	1975 08 11	132, rue Nobert, Longueuil
1151-8040 L.C. BARBEAU LTÉE	1923 10 17	803, rue Sigouin, Sainte-Adèle
1504-6691 MEUBLES L. LAURENT INC.	1976 08 18	100, rue Moreau, Saint-Luc
1473-2549 MONSIEUR EXTINCTEUR G.V. INC.	1977 01 17	4143, route 344, Saint-Placide
1843-8374 PARENTS ANONYMES DU QUÉBEC INC.	1981 03 03	445, St-François-Xavier, Montréal
1241-2029 PROVINCIAL FOOD BROKERS CO.	1963 08 16	770, rue Sherbrooke ouest, bureau 1100, Montréal
1851-6666 LA P'TITE FANFARE LTÉE	1981 11 02	1700, C. Cochrane, New Glasgow
1188-4541 RIVARD CENTRE D'ÉTÉ INC.	1958 03 04	130, boulevard Dussault, Deschambault
1260-4369 SUNLITE FOOD PRODUCTS INC.	1950 02 02	87, rue Morrison, Mont-Royal
1467-4154 TEEMARR LIMITÉE	1976 05 27	355, boulevard Gréber, Gatineau

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1333-9908 AGENCE DE VOYAGE TRANS-MONDE INC.	1973 05 31	102, rue Albert, Cowansville
1231-4209 ALLINISER INC.	1959 02 18	175, rue de Salaberry, Joliette
1846-6367 L'ALPHA - SECTEUR DES CHENAUX	1981 05 20	90, Rivière à Veillette, Sainte-Geneviève-de-Batiscan
1104-9053 ARARAT CIE DE TAPIS INC.	1947 02 05	3457, avenue du Parc, Montréal
1851-4109 L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE BUCKINGHAM	1981 10 16	791, rue Georges, Buckingham
1864-3312 ASSOCIATION DES LOISIRS ST-PHILIPPE DE DRUMMONDVILLE	1982 12 16	115, 123 ^e Avenue, Drummondville
1363-9778 ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE FERMES DU QUÉBEC INC.	1975 06 06	214, rue Perreault, Victoriaville
1507-0055 ASSOCIATION GNOSTIQUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES ANTHROPOLOGIQUES	1978 02 13	6977, rue St-Denis, Montréal
2150-5557 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE D'ÉQUIPEMENT ET DE PRÉSENTATION VISUELLE	1983 01 24	2505, chemin Bates, Montréal
1840-1331 L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS	1980 10 27	25, rue Laurier, Hull
1356-1428 LES ASSURANCES LACHANCE INC.	1974 04 30	274, rue St-Louis, Sainte-Marie
1104-6927 ATLAS UPHOLSTERING CO.	1953 06 17	2215, avenue Beaconsfield, Montréal
1418-0830 A&H ÉLECTRONIQUE INC.	1970 09 02	8455, rue Décarie, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1628-2998 LA BELLE JOURNÉE	1978 09 27	Rue de l'Hôtel de Ville, Chandler
1638-0313 LA BRASSERIE O'KEEFE LTÉE	1979 08 03	990, rue Notre-Dame ouest, Montréal
1207-8747 B.I.C. (T.M.) INC.	1971 03 04	566, chemin du Mont Granit sud, Thetford Mines
1645-4878 CAMP DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION INC.	1980 06 18	270, Club l'Ange Gardien, Assomption
1480-6822 CAMP FAMILIAL LES CÈDRES INC.	1976 01 13	772, rue Rachel est, Montréal
2158-3521 CARDIAQUE-AMIS	1983 12 08	Route rurale numéro 1, Asbestos
1855-3636 CENTRE COMMUNAUTAIRE FÉMININ DE CHIBOUGAMAU	1982 03 01	466, 3 ^e Rue, bureau 16, Chibougamau
1854-8099 CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA	1982 02 10	26, boulevard St-Benoit nord, Amqui
1229-0821 CENTRE DE BÉNÉVOLAT D'ACTON VALE	1969 12 10	1176, rue Bélair, Acton Vale
1642-9573 CENTRE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ALMA) INC.	1980 03 20	530, rue Collard ouest, bureau 206, Alma
1351-5424 CENTRE DE TRAVAIL DE CHARLEVOIX INC.	1974 01 31	10, rue René Richard, Baie Saint-Paul
1625-1209 CENTRE D'ACCOMMODATIONS PROVENCE INC.	1978 04 06	399, rue St-Désiré, Black Lake
2310-6693 CENTRE ESTRIEN DE CAO/FAO INC.	1984 11 14	Faculté des Sciences Appliquées, Université de Sherbrooke, 2500, boulevard Université, Sherbrooke
1247-2965 CENTRE TENUE DE LIVRES - C.T.L. INC.	1967 12 21	2845, rue Tracy, Laval

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1257-6641 CHAMBRE D'IMMEUBLE DE MONTRÉAL	1954 03 01	550, rue Sherbrooke ouest, bureau 1250, Montréal
1631-6804 CHOEUR NABUCCO	1978 11 24	560, rue Vinet, Montréal
1246-3477 CHORALE VOL-AU-VENT MISTASSINI-DOLBEAU INC.	1964 12 30	140, rue de l'Église, Mistassini
1140-2484 LA CIE DE POLISSAGE ET PLACAGE ACMÉ LTÉE	1968 11 14	419, rue Richard, Longueuil
1646-2798 CIRCUIT DE COURSES DÉGELIS INC.	1980 08 04	417, Village Lapointe, Dégelis
1369-2462 CLAUDE PICARD ET ASSOCIÉS INC.	1974 08 07	160, rue Ginette, Saint-Calixte
1350-7710 CLUB ÂGE D'OR INTERMUNICIPAL DE LACHUTE	1974 01 03	155, boulevard Richelieu, Lachute
1268-4312 CLUB DE BASEBALL LES CASCADES DE SHAWINIGAN INC.	1967 05 08	1452, Gigaire, Shawinigan
1249-9992 CLUB DE CHASSE & PÊCHE DE COWANSVILLE INC.	1971 07 26	208, rue Norman, Cowansville
1135-1699 CLUB DE CURLING POINTE CLAIRE	1945 09 11	250, rue Lanthier, Pointe-Claire
1464-3381 CLUB DE HOCKEY BANTAM D'ALMA	1976 01 21	644, rue Bergeron ouest, Alma
1230-0497 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ROUGEMONT INC.	1971 05 14	1000, rue Principale, Rougemont
1466-2761 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE VAUDREUIL	1976 05 25	106, rue Chaignaud, Vaudreuil
1626-7809 CLUB DE L'ÂGE D'OR NOTRE-DAME-DE-L'ESPÉRANCE	1978 06 17	2900, boulevard Loiret, Beauport
1465-4255 CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-ALBERT LE GRAND	1976 03 12	49, de la Colombière est, Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1462-0108 CLUB DE SKI MONT FORTIN INC.	1975 09 18	1823, rue Frontenac, Jonquière
1630-5419 CLUB DE VOL LIBRE LES ALBATROS SEPT-ÎLES INC.	1978 10 16	120, rue Radisson, app. 7, Sept-Îles
1627-6495 CLUB DES ACTIVITÉS SOCIALES DE SOQUIP, INC.	1978 06 20	1175, de la Vigerie, Sainte-Foy
1332-2417 CLUB LIONS LA TUQUE INC.	1972 03 27	547, rue Commerciale, La Tuque
1278-2991 CLUB OPTIMISTE ST-TITE INC.	1969 05 09	501, rue Notre-Dame, Saint-Tite
1339-8987 CLUB RICHELIEU MONTRÉAL INCORPORÉ	1947 10 06	30, rue de l'Épée, Montréal
1630-7373 LE CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE L'UNION CANADIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES (QUÉBEC)	1978 10 25	2475, boulevard Wilfrid Laurier, Sillery
1469-6652 LE CLUB SPORTIF PERPOP INC.	1976 08 31	275, rue Beaudry nord, Joliette
1349-7730 CLUBISSIMO INC.	1972 11 14	1320, rue Sherbrooke ouest, Montréal
2172-7961 COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION DES DÉTENUX ET EX-DÉTENUX (C.A.D.E.)	1984 10 19	3684, rue Mentana, Montréal
1631-9154 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE HAVRE-ST-PIERRE	1978 12 04	1026, rue des Fondateurs, Havre-Saint-Pierre
2164-4455 LE COMITÉ DES CITOYENS DE ST-GEORGES-DE- MALBAIE	1984 01 27	1939, boulevard Perron, Saint-Georges de Malbaie
2155-3482 COMITÉ D'APPUI AUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ACCIDENTÉES DE LA RÉGION DE L'AMIANTE	1983 05 19	37, rue Notre-Dame sud, Thetford-Mines
2154-1750 COMITÉ-ORGANISATEUR DES FÊTES POPULAIRES DE ST-VINCENT-DE-PAUL (LAVAL)	1983 04 19	1113, Jean XXIII, Laval

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1856-5911 COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NEW RICHMOND INC.	1982 04 01	145, boulevard Perron ouest, New Richmond
1298-6949 LA CONCORDE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES	1906 03 09	1250, rue Jeanne Mance, Montréal
1258-7515 CONSEIL DE LA FAMILLE RICHELIEU-YAMASKA	1971 01 04	16675, rue Desrochers, Saint-Hyacinthe
1286-9699 CORPORATION DES LOISIRS STE-URSULE INC.	1966 04 12	3261, chemin St-Louis, Sainte-Foy
1258-6228 CORPORATION FINANCIÈRE CONTINENTAL	1964 01 21	3400, Tour de la Bourse, Montréal
1233-5469 LA CORPORATION IMMOBILIÈRE DE LA RUE JEANNE D'ARC	1954 09 14	5370, Côte St-Paul, Montréal
1366-2788 LES COUVREURS ATLAS INC.	1975 07 21	590, rue Judd, Saint-Eustache
1297-6932 CRÉMERIE CARROUSEL INC.	1963 11 19	8575, 8 ^e Avenue, Montréal
1250-2712 CRESSY CORP.	1970 02 27	70, rue St-Paul ouest, Montréal
1115-2196 DELM INC.	1960 02 15	2050, rue Bleury, bureau 100, Montréal
1145-3826 DESCO AUTOMOTIVE INC.	1966 06 22	149, rue Notre-Dame, Châteauguay
1318-2464 LES DISTRIBUTIONS M.C. D'ALMA INC.	1972 02 08	800, rue Fillion, Alma
1288-7196 LE DOMAINE DE L'ÉTOILE INC.	1971 05 12	98, rue Racine est, Chicoutimi
1285-4758 DOMINION KITCHEN SUPPLY CO. LTD.	1969 08 27	5460, boulevard St-Laurent, Montréal

Denomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1103-3305 EDBERN INCORPORATED	1952 02 11	800, Place Victoria, bureau 4100, Montréal
1237-7198 LES ENTREPRISES BELLEHUMEUR LTÉE	1954 09 17	8, Gamble ouest, bureau 107, Rouyn
1463-3366 LES ENTREPRISES LA RUCHE MAGOG INC.	1975 11 26	2065, rue Sherbrooke, Magog
1371-7830 EXCAVATION PAPINEAU & FRÈRES INC.	1975 03 19	699, rang des Écossais, Sainte-Brigide-d'Iberville
1842-1131 FEDEB INC.	1981 01 08	3033, rue Jarry est, Montréal
1843-6667 LES FÉLINS DE LAVAL	1981 02 27	645, rue Limoilou, Laval
1131-5603 FOYER DE LA COULEUR INC.	1966 07 26	422, rue Manseau, Joliette
2161-5174 LE GALA DE L'ATHLÈTE DE QUÉBEC INC.	1983 10 21	975, Place d'Youville, bureau 239, Québec
1240-2780 LES GALERIES DU BOULEVARD INC.	1971 12 17	1239, boulevard Albiny Paquette, Mont-Laurier
1340-3530 GARDE ST-ISAAC JOGUES D'ASBESTOS INC.	1973 09 26	425, rue Chassé, Asbestos
1217-4272 GEORGES DELRUE INC.	1971 10 05	1400, rue des Pins, Montréal
2171-8416 GROUPE D'AIDE ET D'INFORMATION SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL DE LA RÉGION DE MONTRÉAL	1984 07 19	770, rue Rachel est, Montréal
1509-0632 LE GROUPE FINANCIER WATERVILLE INC.	1977 11 29	195, rue Principale sud, Waterville
1632-3222 G.P. SANTAROSSA INC.	1978 12 18	1349, rue Principale, Granby

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1215-6956 HEAD MOTOR SALES INC.	1971 06 23	279, boulevard Labelle, Laval
1330-6204 LES IMMEUBLES GISTER LTÉE	1973 06 08	3430, rue Stanley, Montréal
1341-5724 LES IMPORTATIONS ANDRÉA INC.	1973 10 05	8524, avenue Myrand, Montréal
1349-8357 LES INSTALLATIONS ÉLECTRONIQUES T-DAK INC.	1972 09 07	3300, Côte Vertu, bureau 303, Saint-Laurent
1238-5100 INSTITUT BIBLIQUE BETHEL INCORPORÉE	1955 11 21	1175, rue Woodward Hill, Ascot
1863-3644 INSTITUT SCIENTIFIQUE DU SAGUENAY-LAC- ST-JEAN INC.	1982 11 18	930, rue Jacques-Cartier est, Chicoutimi
1361-8640 JACQUES GILL INC.	1975 02 18	420, rue Vachon, Cap-de-la-Madeleine
1141-3044 JACQUES LALANDE INC.	1967 12 04	1391, Islemère, Laval
1860-1534 AU JARDIN D'ALAKAZOU	1982 08 11	121, 1 ^{re} Rue est, Senneterre
1232-8167 JARDINS ANJOU LTÉE	1963 07 15	615, boulevard Dorchester, bureau 1230, Montréal
1232-8175 LES JARDINS ANJOU (QUÉBEC) LTÉE	1972 05 17	5810, chemin Côte St-Luc, bureau 36, Montréal
1355-2401 JEAN-DENIS PICHETTE INC.	1977 05 06	64, rue St-Jean, N.E., Lavaltrie
1260-4526 LASALLE MINOR FOOTBALL ASSOCIATION	1966 11 15	485, Bédard, LaSalle
1271-5991 LAVAL INVESTMENT LTD.	1962 07 24	3920, rue Rouen, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1359-7927 LA LIGUE DE TAXIS DE ST-EUSTACHE INC.	1974 10 21	173, rue Dorion, Saint-Eustache
1358-8777 LA LIGUE DES TAXIS DE ST-JÉRÔME INC.	1974 08 30	97, rue Michel Lafontaine, Saint-Jérôme
1361-5711 LA LIGUE NAVALE DE REPENTIGNY INC.	1975 01 31	129, rue Cherrier, Repentigny
1366-5864 LINGE DE MAISON MILJEAN LTÉE	1975 08 15	615, boulevard Dorchester ouest, bureau 630, Montréal
2150-9864 LOGEMENT OCCUPÉ	1983 02 04	186-A, rue St-Laurent, Hull
1478-5000 LOISIRS ST-JEAN-BOSCO INC.	1977 06 08	20, rue Booth, Hull
1153-3601 MABICO INC.	1962 05 29	25, avenue au Pré Sec, Waterloo
1477-4467 MARCHÉ J.P. GAREAU INC.	1977 05 10	3489, Metcalfe, Rawdon
1274-8067 MAURAN HOLDING CO.	1958 02 15	604, avenue Inverness, Montréal
1466-3686 MERCERIE GILLES LARAMÉE INC.	1976 04 15	43, rue Prince, Sorel
1508-0286 MEUBLES TARDIF INC.	1977 10 26	129, rue Duval, Trois-Pistoles
1476-2652 MICHEL GUY INC.	1977 04 04	1620, rue Murray, Sainte-Agathe-des-Monts
1332-7861 LES MODES R. & H. LTÉE	1973 02 07	615, boulevard Dorchester ouest, bureau 630, Montréal
2151-5556 MOUVEMENT DE PERSONNES D'ABORD DU SAGUENAY	1983 02 18	698, rue Caron, Chicoutimi

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1340-3969 MUSIC-HALL DE RICHMOND INC.	1973 09 17	421, Principale nord, Richmond
1334-4239 NETTOYAGE ET MAINTENANCE D & H INC.	1973 04 19	516, rue Larochelle, Saint-Jean
1232-6690 L'OEUVRE DES LOISIRS DE L'ANGE-GARDIEN	1960 05 30	6405, rue Royale, L'Ange-Gardien
1467-9526 L'ORDRE ROYAL DES MOOSE (LOGE 1730) INC.	1976 06 23	295, 2 ^e Rue, Québec
1252-4252 O. T. J. DESNOYERS INC.	1968 03 20	100, rue Bernard, Sainte-Madeleine
1856-9228 PARRAINAGE CIVIQUE DE L'ESTRIE INC.	1982 04 19	177, rue Principale, Mansonville
1365-1146 PAVAGE BELEC INC.	1975 04 23	757, boulevard St-René est, Gatineau
1238-1075 LES PLACEMENTS BERTA LTÉE	1970 10 13	3885, Panet, Jonquière
1632-2653 PLACEMENTS VENA INC.	1978 12 15	4, 15 ^e Rue, Noranda
1467-7868 LA POTERIE DE SOREL	1976 06 14	101, rue Prince, Sorel
1264-3003 RAMSEY GREIG & CIE LTÉE	1934 12 15	2, rue Nouvelle-France, Québec
1365-4199 RESTAURANT PARMA INC.	1975 05 14	300, rue Laurentien, Saint-Laurent
1282-6038 ROBLAN CORPORATION	1963 10 17	5465, chemin Queen Mary, bureau 485, Montréal
1282-9214 ROSENBLOOM'S LIMITED	1928 03 09	2025, rue King ouest, Sherbrooke

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1361-3278 LES RUCHERS DU SAGUENAY LIMITÉE	1975 01 20	3802, rue de l'Auvergne, Jonquière
1146-8329 R. MÉNARD & FILS INC.	1967 08 30	2, rue Henderson, Huntingdon
1121-6728 SALON ASTOR INC.	1968 09 10	1480, rue Ste-Catherine ouest, Montréal
1365-5246 SÉRIGRAPHIE DICKIE INC.	1975 05 27	781, rue Émile Legrand, Montréal
1362-5702 LE SERVICE DE GAZ NATUREL LAVAL INC.	1975 03 24	130, rue Valognes, Laval
1471-9504 SHERBROOKE REAL ESTATE BOARD INC.	1976 12 02	2654, rue King ouest, bureau 103, Sherbrooke
1212-5639 SILOS BEAUDRY INC.	1971 05 31	1895, boulevard de l'Industrie, Beloeil
1842-4408 SIMARD-BEAUDRY INC.	1981 01 16	3033, rue Jarry est, Montréal
1125-8431 SOCIÉTÉ DE LOTISSEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS D'HUDSON INC.	1926 06 09	498, rue Principale, Hudson
1289-3251 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS GERTRUDE LTÉE	1931 02 25	5634, rue Melling, Montréal
1625-2025 LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DAMBOURGES INC.	1978 04 10	56, rue St-Pierre, bureau 401, Québec
1256-6287 SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC	1930 03 25	2300, boulevard Dorchester ouest, Montréal
1160-4287 TABAGIE RAYMOND ROY INC.	1958 02 20	1270, rue Courcellette, bureau 4, Sherbrooke
1177-0948 TÉLÉS ET MOTEURS R.T. INC.	1961 01 27	531, rue Taschereau est, Rouyn

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1349-7789 LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE ST-RAYMOND, INC.	1972 09 05	99, rue Hôtel de Ville, Saint-Raymond
1328-3684 THÉÂTRE ENTRE CHIEN ET LOUP, INC.	1970 03 17	86, rue Wellington nord, bureau 3, Sherbrooke
1369-2017 VÊTEMENTS HYPER-MODE (ROSEMÈRE) LTÉE	1974 08 02	615, boulevard Dorchester ouest, bureau 630, Montréal
1633-8006 VITREX INC.	1979 02 15	565, boulevard Labelle, Laval
1110-5343 THE WALDOR CORPORATION	1959 10 13	179, de la Place Chomedey, Rosemère
1257-5577 WILLIAMS & ESBER INC.	1966 10 25	3300, rue Cavendish, Montréal
120		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1626-0655 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE ASITABEC INC.	1978 05 02	7
1638-5262 DIFFUSIONS DIDACTA INC.	1979 08 30	3
1864-1969 ENTHOUSIASTES DES VOITURES EUROPÉENNES D'AUTREFOIS	1982 12 16	8
2313-9389 HARA GEI KARATÉ-DO INC.	1985 01 15	5
2168-2026 PAVILLON STE-HÉLÈNE	1984 06 06	5

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1627-8210 ANGERO INC.	1978 06 27	1985 05 25
1239-5927 BOGEOR INC.	1971 04 29	1985 05 25
1350-0368 CENTRE COMMERCIAL DE L'AUTOROUTE LTÉE	1973 12 40	1985 05 25
1253-9920 LA CORPORATION DOMICILIAIRE NOTRE-DAME DU FOYER INC.	1961 09 01	1985 05 25
1464-1385 ENTREPRISES F.M.R. INC.	1976 03 17	1985 05 25
1330-7426 LES ENTREPRISES HANTIER INC.	1973 02 22	1985 05 25
1863-9674 FESTIVAL INTERNATIONAL DES PRODUITS DE L'ÉRABLE F.I.P.E. INC.	1982 12 09	1985 05 25
1848-2661 GESTION RICHARD LAPOINTE INC.	1981 07 08	1985 05 25
1268-2084 MAISON JEAN, PAUL, MARCEL LTÉE	1966 08 11	1985 05 25
1114-8277 MANUFACTURE MORSAM INC.	1941 08 19	1985 05 25
1336-8154 MEUNERIE CHABOT INC.	1972 12 27	1985 05 25
1329-9565 POISSONNERIE BLANC-SABLON INC.	1973 05 08	1985 05 25
1205-3351 SALON RAMBEAU INC.	1971 03 03	1985 05 25
1631-1680 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SERVICES S.G.S. INC.	1978 11 07	1985 05 25
1847-1532 TÉTRAS INC.	1981 06 01	1985 05 25
1137-2612 UNION CONSTRUCTION LIMITÉE	1936 09 14	1985 05 25

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant la corporation suivante à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version
**Nom d'emprunt

Date du
permis

2211-0498 **

QUADREX FLIC COMPUTER SYSTÈMES, INC.

1985 04 30

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

120

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie
**Nom d'emprunt

Date du
permis

Nom et adresse
de l'agent principal

Adresse du
bureau principal

2379-9828 **

CORPORATION ILF DE CALIFORNIE

1985 04 26

M. Donald H. Bunker,
1981, avenue McGill Col-
lege,
bureau 1100, Montréal

1981, avenue McGill College,
bureau 1100, Montréal

2379-7632 **

LE GROUPE MCELHANNEY LTÉE

1985 04 23

Me Pierre-G. Rioux,

199, des Pyrénées,
Saint-Lambert

600, rue de la Gauchetière
ouest,
bureau 2400, Montréal

2378-7351 **

INDUSTRIES EDMUNSTON LTÉE

1985 04 24

Ateliers Dionne & Associés
Inc.,
53, avenue William Dobel,
Baie-Comeau

53, avenue William Dobel,
Baie-Comeau

2366-2448 **

LA SOCIÉTÉ DE BUREAUTIQUE KEY-
WORD LTÉE

1985 04 22

M. Luc Lissior,

1, Place Ville Marie, bureau
3725,
Montréal

1, Place Ville Marie, bureau
3725,
Montréal

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2376-5480 ** LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION TRAYLOR BROS., INC.	1985 04 23	Système Corporatif C.T. (Canada) Ltée. 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

120

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 5)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de la corporation suivante:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
2312-1023 ASSOCIATED GOSPEL CHURCHES IN THE PROVINCE OF QUÉBEC	L'ASSOCIATION D'ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC ASSOCIATED GOSPEL CHURCHES IN THE PROVINCE OF QUÉBEC	1944 03 15

L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

120

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu des pouvoirs délégués par le ministre des Finances, donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1572-8231 LA SOCIÉTÉ D'OPTOMÉTRIE DE QUÉBEC ET DU DISTRICT	1985 04 24	aucune

120

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

CLSC Montcalm

La présidente du Conseil d'administration du CLSC Montcalm donne avis qu'elle a désigné Guy Leroux, adjoint administratif, CLSC Montcalm, C.P. 102, Saint-Esprit, J0K 2L0, tél.: 514-839-6600, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Saint-Esprit, le 22 avril 1985

41216

Le directeur général,
PAUL-YVON DE BILLY

Avis divers

Assemblée chrétienne Lamater

Avis public est, par les présentes, donné que l'Assemblée chrétienne Lamater, à Terrebonne, une église protestante particulière selon la Loi de la constitution de certaines églises (L.R.Q., chap. C-63), s'adressera au Gouvernement du Québec pour l'acquisition des pouvoirs d'un corps constitué en corporation, le tout suivant ladite Loi de la constitution de certaines églises.

Terrebonne, le 8 avril 1985

40783-17-4

Le secrétaire provisoire,
YVES GODIN

Chevaliers de Colomb du conseil de Précieux-Sang, numéro 8867

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Précieux-Sang, numéro 8867, possèdent leur siège social à Précieux-Sang, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, chap. 134, art. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

41217

Le grand chevalier,
JEAN BEAUMIER
Le secrétaire-archiviste,
MARCEL MONTPLAISIR

Chevaliers de Colomb du conseil de Saint-Thomas-Didyme, numéro 8884

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Saint-Thomas-Didyme, numéro 8884, possèdent leur siège social à Saint-Thomas-Didyme, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, chap. 134, art. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

41218

Le grand chevalier,
BERTRAND BOUCHARD

Le secrétaire-archiviste,
ANDRÉ DESGAGNÉ

Club d'équitation Martinique du Témiscamingue

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 30 avril 1985, constituant en corporation, sans capital-actions, les membres actuels de Le Club d'équitation Martinique, déjà constituée en corporation, le 14 septembre 1981, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation, sous la dénomination sociale de « Club d'équitation Martinique du Témiscamingue ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est au rang 3, Saint-Bruno-de-Guigues, district judiciaire de l'Abitibi-Témiscamingue.

120

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1853-3463

Collectif des Femmes immigrantes de Montréal inc.

Avis est, par les présentes, donné que « Collectif des Femmes immigrantes de Montréal inc. » prévient toutes ses administratrices provisoires qu'elle tiendra une assemblée, le jeudi 6 juin 1985 de 19 heures à 22 heures au siège social, 6865, rue Christophe-Colomb, Montréal.

Le but de l'assemblée sera d'élire les administratrices de la corporation et d'adopter des règlements.

Montréal, le 6 mai 1985

41288

L'administratrice provisoire,
MICHELLE PROULX

Commission scolaire régionale Meilleur*Rachat d'obligations*

Émission d'obligations de 835 000 \$ 7½ % dues le 1^{er} juillet 1988

Avis est, par les présentes, donné que conformément aux dispositions de l'émission d'obligations susdite, la Commission scolaire régionale Meilleur rachètera le 1^{er} juillet 1985, un montant de 61 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} juillet 1988 de son émission d'obligations originale de 835 000 \$, datée du 1^{er} juillet 1968 et portant intérêt au taux de 7½ % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés et déterminés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$ pour être rachetées en entier:

M-358 M-365 M-374 M-390 M-406 M-409 M-410
M-413 M-418 M-419 M-421 M-424 M-433 M-438
M-451 M-462 M-468 M-470 M-472 M-476 M-507
M-511 M-519 M-529 M-533 M-534 M-537 M-545
M-551 M-561 M-566 M-576 M-582 M-583 M-593
M-594 M-597 M-598 M-626 M-636 M-642 M-645
M-651 M-656 M-666 M-668 M-677 M-681 M-695
M-707 M-709 M-717 M-739 M-742 M-745 M-748
M-775 M-780 M-784 M-788 M-790

Lesdites obligations seront remboursables, au pair, en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque de Montréal, dans la province de Québec.

Lesdites obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} juillet 1985 et devront être présentées pour remboursement.

Les coupons dus le 1^{er} juillet 1985 peuvent être détachés et présentés de la manière habituelle.

Granby, le 15 avril 1985

Le directeur général,
JACQUES DUBOIS

41237

Les Soeurs servantes de Notre-Dame, Reine du clergé

Les Soeurs servantes de Notre-Dame, Reine du clergé, est transporté du 57, rue Saint-Jean, Rimouski, province de Québec, où il était auparavant à Rimouski au numéro 57, rue Jules-A.-Brillant, Rimouski, province de Québec, G5L 1X1.

Je, soussignée, secrétaire de la corporation, certifie que le règlement ci-haut a été dûment adopté à une assem-

blée régulière tenue du Conseil général de la corporation Soeurs servantes de Notre-Dame, Reine du clergé, le 28 février 1985.

Rimouski, le 28 février 1985

La secrétaire,
ROLLANDE BÉRUBÉ

41259

Succession Jean-Louis Beaulieu

Prenez avis que madame Pierrette Gagnon Beaulieu a accepté, sous bénéfice d'inventaire, au nom de l'enfant mineure Josée Beaulieu, la succession de Jean-Louis Beaulieu, en son vivant domicilié au 149, rue du Roi, Québec, et décédé à Québec, le 20 novembre 1982, et ce, aux termes d'un acte d'acceptation, reçu devant Renée Clavel, notaire, le 7 mars 1985, et enregistré à Québec, sous le numéro 1139962.

Québec, le 2 mai 1985

Le procureur,
RENÉE CLAVEL, notaire

41238

Succession Pierre Damien

Avis est, par la présente, donné que dame Diane Damien, ès qualités de tutrice à sa fille Kareen Damien, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu monsieur Pierre Damien, décédé à Saint-Georges-de-Beauce, le 25 septembre 1984, aux termes d'un acte passé devant Robert Lessard, notaire, le 30 avril 1985, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Beauce, le 1^{er} mai 1985, sous le numéro 361620. Un inventaire des biens du défunt peut être consulté au bureau du notaire, Robert Lessard, 875, 114^e Rue, ville de Saint-Georges-Est, comté de Beauce, G5Y 3H2.

Saint-Georges-de-Beauce, le 3 mai 1985

le procureur,
ROBERT LESSARD, notaire

41299

Ville de Bedford

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Bedford entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes tel que ci-après reproduit, pour les lots ci-après mentionnés:

Lots visés par la présente procédure:

Rue Corey, partie du lot 1977, cadastre officiel du canton de Stanbridge, municipalité de la ville de Bedford, division d'enregistrement de Missisquoi, suivant un plan et une description technique préparés par Christian Langlois, a.-g., en date du 10 octobre 1984.

Dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes

Article 422: les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et à un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fond desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes (S.R., 1964, chap. 193, art. 430; 1968, chap. 23 art. 8).

Attestations: les plans et les descriptions techniques des rues pour lesquelles la ville de Bedford se prévaut du présent article, sont déposés au bureau du greffier ainsi qu'au bureau d'enregistrement, division de Missisquoi.

J'atteste également par les présentes que la ville de Bedford a accompli les formalités prévues aux para-

graphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes.

Bedford, le 18 mai 1985

39694-7-2

Le secrétaire-trésorier,
BERTRAND DÉRY, O.M.A.

Ville de Chicoutimi

Rachat d'obligations

Prenez avis, que conformément aux procédures adoptées, la ville de Chicoutimi rachètera, le 1^{er} juillet 1985, un montant de 53 000,00 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} juillet 1989 de l'émission d'obligations originale de 900 000,00 \$ de ville de Chicoutimi, datée du 1^{er} juillet 1968 et portant le taux d'intérêt de 7.50 % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} juillet de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

M-148, M-425, M-433, M-434, M-449, M-455, M-472, M-481, M-486, M-489, M-492, M-500, M-503, M-512, M-524, M-531, M-537, M-547, M-550, M-552, M-554, M-569, M-583, M-592, M-609, M-649, M-651, M-652, M-654, M-656, M-659, M-669, M-670, M-687, M-718, M-720, M-724, M-725, M-735, M-742, M-747, M-749, M-761, M-763, M-765, M-801, M-808, M-809, M-813, M-824, M-829, M-839, M-843.

Ces obligations cesseront donc de porter intérêt à compter du 1^{er} juillet 1985 et devront être présentées pour remboursement.

Chicoutimi, le 29 avril 1985

41219

Le trésorier,
JEAN-GUY BOUCHER

Ville de Saint-Laurent

Avis est donné qu'en vertu de l'article 458.16 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) ou l'article 649 du Code municipal (L.R.Q., chap. C-27.1) l'inspecteur général des institutions financières a enregistré, le 1985 01 22, la résolution autorisant la constitution d'une société d'initiative et de développement d'artères commerciales sous la dénomination sociale de « SI-DAC Promenade Décarie ».

Saint-Laurent, le 18 avril 1985

Le greffier de la ville de
Saint-Laurent,
ME JACQUELINE LEDUC
2315-3331

41220

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

La Caisse d'Économie des Escoriens

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que « La Caisse d'Économie des Escoriens » a été dissoute le 25 avril 1985 en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Québec, le 30 avril 1985

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

120

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Alexandre Milette

Prenez avis que Alexandre Milette, domicilié au 3290, chemin du Lac, Saint-Boniface-de-Shawinigan, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alexandre Ayotte.

Shawinigan, le 6 mai 1985

41263-20-2

*Le procureur du requérant,
PAUL DESAULNIERS, notaire*

Assunta Ricci

Prenez avis que Assunta Ricci, domiciliée au 7029, rue d'Abancourt, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Suzanne Ricci.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 1^{er} mai 1985

41235-20-2

*Le procureur de la requérante,
ME GHISLAINE LARAMÉE*

Aziz Djanmamod Karim

Prenez avis que Aziz Djanmamod Karim, domicilié au 65, rue Birchview, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Aziz Karim.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de cette demande sont, son fils mineur non émancipé, Amir Djanmamod Karim et sa fille mineure non émancipée, Farahnaz Djanmamod Karim, tous deux domiciliés à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 17 avril 1985

41210-20-2

*Le procureur du requérant,
YVES LARIVÉE, notaire*

Danièle Parent

Prenez avis que Danièle Parent, domiciliée au 1430, boulevard du Nord, Rouyn, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danielle Parent.

Rouyn, le 24 avril 1985

41108-19-2

*La requérante,
DANIÈLE PARENT*

Éric Pierre Champagne

Prenez avis que Éric Pierre Champagne, domicilié au 1900, Sommet-Trinité, Saint-Bruno, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Éric Pierre Gibeault.

Longueuil, le 18 avril 1985

41164-19-2

*Le procureur du requérant,
ME SUZANNE BOURBEAU*

Jean-Claude Amireault

Prenez avis que Jean-Claude Amireault, domicilié au 6917, 44^e Avenue, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Claude Mireault.

Montréal, le 15 avril 1985

41248-20-2

*Les procureurs du requérant,
TOULET, BUSHEY, TURGEON &
BLACKBURN*

Jeannette Fortin

Prenez avis que Jeannette Fortin, domiciliée au 1035, Boivin ouest, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeannine Fortin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Alma, le 24 avril 1985

41211-20-2

La requérante,
JEANNETTE FORTIN

Joseph Euclide Jean Louis Boucher

Prenez avis que Joseph Euclide Jean Louis Boucher, domicilié au 260, rue de l'Église, Notre-Dame-des-Laurentides, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Euclide Jean Paul Boucher.

Québec, le 29 avril 1985

41212-20-2 *Les procureurs du requérant,*
GAGNÉ, LETARTE, SIROIS, BEAUDET

Joseph Georges connu sous le nom de Joseph Georges Berger

Prenez avis que Joseph Georges connu sous le nom de Joseph Georges Berger, domicilié au 49, rue Saint-Paul, Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Georges Berger.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Rimouski, le 8 mars 1985

41110-19-2 *Les procureurs du requérant,*
RACINE, MARCHAND, CÔTÉ & ASS.

Joseph Gérard Lionel Métivier

Prenez avis que Joseph Gérard Lionel Métivier, domicilié au 386, 6^e Rue, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Gérard Lionel Corriveau.

Québec, le 15 mars 1985

41111-19-2

Les procureurs du requérant,
PICARD, MARINEAU & ASSELIN

Joseph Henri Dismas

Prenez avis que Joseph Henri Dismas, domicilié au 421, Harricana ouest, Amos, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Henri Dubois.

Amos, le 24 avril 1985

41109-19-2

Le procureur du requérant,
MARTINE BEAUCAGE, avocate

Joseph Roger Jean Fortin

Prenez avis que Joseph Roger Jean Fortin, domicilié au 45, boulevard Saint-Joseph, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Roger Jean Lavoie.

Hull, le 29 mars 1985

Les procureurs du requérant,
LAUZON-GRONDIN, THÉBERGE, ROSS
ET GAUVREAU

41165-19-2

Karen Lynn Fonkalsrud

Prenez avis que Karen Lynn Fonkalsrud, domiciliée au 2362, rue Jean-Durand, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Karen Lynn Noël.

Québec, le 6 mai 1985

41264-20-2

Le procureur de la requérante,
RENÉE CLAVEL, notaire

Louise Grenon

Prenez avis que Louise Grenon, domiciliée au 86, de l'Anse, C.P. 1231, Saint-Rédempteur, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louise Brisson.

Saint-Rédempteur, le 25 avril 1985

41112-19-2

La requérante,
LOUISE GRENON

Lucette Simard

Prenez avis que Lucette Simard, domiciliée au 1495, Bourbonnière, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucie Simard.

Montréal, le 19 mars 1985

41249-20-2

Le procureur de la requérante,
CHRISTIAN BAILLARGEON, *avocat*

Mania Asfazadour

Prenez avis que Mania Asfazadour, domiciliée au 2285, Saint-Mathieu, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mania Azad.

Montréal, le 6 mai 1985

41265-20-2

La requérante,
MANIA ASFAZADOUR

Marcellin Gagnon

Prenez avis que Marcellin Gagnon, domicilié au 476, 49^e Rue ouest, appartement 5, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marcel Gagnon.

Charlesbourg, le 3 mai 1985

41236-20-2

Le requérant,
MARCELLIN GAGNON

Marie Félicia Gervais

Prenez avis que Marie Félicia Gervais, domiciliée au 11, avenue des Oblats, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dominique Martel.

Montréal, le 19 avril 1985

41296-20-2

Les procureurs de la requérante,
D'AMOURS, ZONATO & ASSOCIÉS

Marie Francine Sylvie Fauvelle

Prenez avis que Marie Francine Sylvie Fauvelle, domiciliée au 911, rue Laporte, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Francine Sylvie Brault.

Montréal, le 2 avril 1985

41250-20-2

Les procureurs de la requérante,
LEDUC, ST-PIERRE & THERRIEN

Marie Madeleine Jeannette Girard

Prenez avis que Marie Madeleine Jeannette Girard, domiciliée au 3807, rue Savoie, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Madeleine Jeannette Diane Girard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Jonquière, le 12 avril 1985

41213-20-2

Les procureurs de la requérante,
TURCOTTE, GAUTHIER, FORTIN ET
TREMBLAY

Marie Madeleine Rose Aline Brassard

Prenez avis que Marie Madeleine Rose Aline Brassard, domiciliée au 2298, rue Sainte-Gertrude, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Madeleine Roselyne Brassard.

Jonquière, le 25 avril 1985

41215-20-2

Le procureur de la requérante,
HÉLÈNE TREMBLAY, *notaire*

Marie-France Tamburrini

Prenez avis que Marie-France Tamburrini, domiciliée au 565, rue Villeroy, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-France Zucchelli.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 29 avril 1985

Les procureurs de la requérante,
41297-20-2 CHAPADOS, CHEVALIER, GAUL ET VALLÉE

Mario Paré

Prenez avis que Mario Paré, domicilié au 1187, boulevard Lesage, appartement 2, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mari Beau-doin.

Montréal, le 10 novembre 1984

Le procureur du requérant,
41214-20-2 MARC BISSONNETTE

Mélandy Perron

Prenez avis que Mélandy Perron, domiciliée au 40, rue Paquet, appartement 18, Loretteville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marlène Perron.

Québec, le 22 mars 1985

Les procureurs de la requérante,
41113-19-2 CÔTÉ, DEMERS & LAMBERT

Pauline Paquette

Prenez avis que Pauline Paquette, domiciliée au 189, Grande-Côte, Boisbriand, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Judith Paquette.

Laval, le 27 mars 1985

Le procureur de la requérante,
41254-20-2 RICHARD WINGENDER

Risto Tipovski

Prenez avis que Risto Tipovski, domicilié au 9231, rue Olivier-Maurault, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christopher Tipovski.

Montréal, le 9 avril 1985

Le procureur du requérant,
41114-19-2 ME MICHEL BRUNET

Steve Drapeau

Prenez avis que Steve Drapeau, domicilié au 6629, Monk, appartement 9, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Steve Gaillardetz.

Saint-Laurent, le 17 avril 1985

Le procureur du requérant,
41298-20-2 ME MIREILLE VANASSE

Suzie Évrard

Prenez avis que Suzie Évrard, domiciliée au 310, chemin Rivière-L'Assomption, Saint-Félix-de-Valois, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Suzie Brousseau.

Joliette, le 11 avril 1985

Les procureurs de la requérante,
41115-19-2 RATELLE, RATELLE & ASSOCIÉS

Sylvie Couture

Prenez avis que Sylvie Couture, domiciliée au 6753, avenue Beaumont, Shawinigan, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie C. Gélinais.

Saint-Boniface-de-Shawinigan, le 30 avril 1985

Le procureur de la requérante,
41255-20-2 TONY HARVEY, notaire

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000154-857

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, partie demanderesse, contre PIERRE TESSIER, partie défenderesse.

Ordonnance

Ordre est donné à Pierre Tessier, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Trois-Rivières, le 30 avril 1985

41243

Le protonotaire adjoint,
JEANNINE BOISVERT

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001371-857

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre AKBAR GHOMI VAKILI, domicilié au 2463, rue Sainte-Famille, appartement 919, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Akbar Ghomi Vakili, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 17 avril 1985

121

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001684-853

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CHRISTIANE LANGLOIS, domiciliée au 22, rue Hamilton, Candiac, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Christiane Langlois, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 17 avril 1985

121

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001672-858

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GREGORY ANOZIE, domicilié au 3611, rue Sainte-Famille, appartement 3, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Gregory Anozie, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 17 avril 1985

121

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001690-850

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GUY LAVOIE, domicilié au 1177, rue Angoulême, appartement 1163, Chicoutimi, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Guy Lavoie, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 17 avril 1985

121

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001421-850

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LAWRENCE SAKS, domicilié au 500, rue Pine West, appartement 406, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Lawrence Saks, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 17 avril 1985

121 *Le greffier adjoint,*
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001675-851

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LEE-ANNE LEBLEAU, domiciliée au 9379, rue LaSalle, appartement 210, LaSalle, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Lee-Anne Lebleau, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 17 avril 1985

121 *Le greffier adjoint,*
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001633-850

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre MARCEL ST-VANNE, domicilié au 15, rue Saint-Jacques, Saint-Romuald, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Marcel St-Vanne, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 17 avril 1985

121 *Le greffier adjoint,*
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006542-841

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MARIO MORIN, domicilié au 44, côte de Courville, Beauport, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Mario Morin, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 17 avril 1985

121 *Le greffier adjoint,*
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001091-851

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MICHAEL DEVINE, domicilié au 3749, rue Saint-André, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Michael Devine, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 17 avril 1985

121

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001435-850

L LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RICHARD TREMBLAY, domicilié au 329, rue Le Doré, Chicoutimi, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Richard Tremblay, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 17 avril 1985

121

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001108-853

L LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre WENDIE PENCER, domiciliée au 1275, Saint-Joseph est, Montréal, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Wendie Pencer, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 17 avril 1985

121

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001686-858

L LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre YVES LAVOIE, domicilié au 1177, rue Angoulême, appartement 1163, Chicoutimi, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Yves Lavoie, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 17 avril 1985

121

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

2162-9803 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2162-9803 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Georges, le 29 avril 1985

41292

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE GUERTIN, notaire

2173-8257 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2173-8257 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 avril 1985

41244

Le président,
MICHEL LAVIGUEUR

**A.M.J. MÉTAL INC.
METAL A.M.J. INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «A.M.J. MÉTAL INC.—METAL A.M.J. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 30 avril 1985

41195

Pour la compagnie,
YVON CHAMPAGNE, ADM. A.

**ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE
LABRIEVILLE NORD**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LABRIEVILLE NORD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 9 mai 1985

41293

Le président,
PAUL LAFLAMME

**AUTO DESRUISSEUX INC.
DESRUISSEUX AUTO INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUTO DESRUISSEUX INC.—DESRUISSEUX AUTO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 12 avril 1985

41256

Les procureurs de la compagnie,
MONTY, COULOMBE, PÉPIN, FECTEAU
FOURNIER, GILBERT, LANDRY & ASSOCIÉS

**CAFÉTÉRIA COOPÉRATIVE DES EMPLOYÉS
DE STANLEY ROXTON POND**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CAFÉTÉRIA COOPÉRATIVE DES EMPLOYÉS DE STANLEY ROXTON POND» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 31 janvier 1985

41266

Le secrétaire,
MICHEL L'HEUREUX

**CENTRE D'ORGANISATION MODERNE
D'ENTREPRISE C.O.M.E. INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE D'ORGANISATION MODERNE D'ENTREPRISE C.O.M.E. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-Rouge, le 29 avril 1985

41267

Le secrétaire,
FRANÇOIS LÉVESQUE

CHAUSSURES PANDA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHAUSSURES PANDA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} mai 1985

41230

Le procureur de la compagnie,
LUC MARTEL, avocat

COMITÉ D'AIDE À TOMA

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ D'AIDE À TOMA» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Villeroi, le 3 mai 1985

41231

La secrétaire,
GABY MARTINEAU

ENTREPRISE FORESTIÈRE CGE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISE FORESTIÈRE CGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Anaclet, le 2 mai 1985

41257

Le président,
CLAUDE TESSIER

CONCEPT DEUX FOIS DEUX LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONCEPT DEUX FOIS DEUX LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1985

41197

Pour la compagnie,
J. DRAPEAU

HÔTEL ST-LAURENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HÔTEL ST-LAURENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 mai 1985

41294

Pour la compagnie,
JOSEPH BEAUDRY

CONSTRUCTION JACQUES DOYON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSTRUCTION JACQUES DOYON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 3 mai 1985

41198

Le président,
JACQUES DOYON

J.A. BARWICK INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J.A. BARWICK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Adèle, le 22 février 1985

41245

Le procureur de la compagnie,
CAROLE BEAUCHAMP, notaire

DAPPER DAN MEN'S WEAR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DAPPER DAN MEN'S WEAR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 mars 1985

41232

Le secrétaire,
G.A. REYNOLDS

J.I. RONN CO. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J.I. RONN CO. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 avril 1985

41199

Les procureurs de la compagnie,
DOHENY, MACKENZIE

L.C. TAILLON LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L.C. TAILLON LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 24 avril 1985

41200

Les procureurs de la compagnie,
MES BOISMENU & RACICOT

LA COMPAGNIE DE PLACEMENTS DES TRENTE ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA COMPAGNIE DE PLACEMENTS DES TRENTE ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 3 mai 1985

41295

La secrétaire,
MARION PELLETIER

LA RÉSERVE DU VILLAGE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA RÉSERVE DU VILLAGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 avril 1985

41201

Le procureur de la compagnie,
LUCIE HOUDE

LA SALLE PAROISSIALE DE JONQUIÈRE-NORD

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SALLE PAROISSIALE DE JONQUIÈRE-NORD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquièrre, le 1^{er} mai 1985

41202

Pour la compagnie,
ROLAND SAVARD

**L'ASSEMBLÉE SPIRITUELLE DES BAHAI'S DE BELOEIL
THE SPIRITUAL ASSEMBLY OF THE BAHAI'S OF BELOEIL**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ASSEMBLÉE SPIRITUELLE DES BAHAI'S DE BELOEIL—THE SPIRITUAL ASSEMBLY OF THE BAHAI'S OF BELOEIL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beloeil, le 2 avril 1985

41196

Pour la compagnie,
MOIRA POLLITT

LE CENTRE COMMERCIAL MONTENACH LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CENTRE COMMERCIAL MONTENACH LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 avril 1985

41233

La vice-présidente,
DIANE MARCELIN LAURIN

LE RESTAURANT LA PETITE BEAUCERONNE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE RESTAURANT LA PETITE BEAUCERONNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1985

41203

La secrétaire,
LOUISE-MARIE BÉLANGER

LES ENTREPRISES H & G LAPIERRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES H & G LAPIERRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

East-Angus, le 2 mai 1985

41246

Le procureur de la compagnie,
ROCH CODERRE, notaire

LES GESTIONS RAUNSTELLA LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES GESTIONS RAUNSTELLA LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1985

41204

Les procureurs de la compagnie,
MILLER & KHAZZAM

LES JARDINS GF INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES JARDINS GF INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 25 mars 1985

41205

Le président,
NORMAND GAUVIN

MENUISERIES DE CHICOUTIMI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MENUISERIES DE CHICOUTIMI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 25 avril 1985

41206

Le procureur de la compagnie,
ANDRÉ TREMBLAY, notaire

**REGROUPEMENT DES TECHNICIENS EN
TOURISME DU QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «REGROUPEMENT DES TECHNICIENS EN TOURISME DU QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} mai 1985

41258

Pour la compagnie,
MICHÈLE LALLIER

**SERVICE DE LOISIRS ST-PAUL, MONTRÉAL
INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SERVICE DE LOISIRS ST-PAUL, MONTRÉAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 avril 1985

41207

Le procureur de la compagnie,
PIERRE GINGRAS, notaire

SERVICE D'EAU ÎLE-DE-MAI LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SERVICE D'EAU ÎLE-DE-MAI LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lachute, le 26 avril 1985

41247

Le procureur de la compagnie,
NOËL CAMPEAU, notaire

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT PARMEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT PARMEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 avril 1985

41208

Le président,
ANGELINO PIZZAGALLI

UNICOP INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «UNICOP INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 28 février 1985

41209

Le président,
GILBERT GAUTHIER

VILLE-NEUVE CONSTRUCTION LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VILLE-NEUVE CONSTRUCTION LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 avril 1985

41234

La secrétaire,
DIANE MARCELIN LAURIN

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Antonine Blanchette

Succession de Blanchette, Antonine, en son vivant du 735, 2^e Rue, Murdochville, QC, décédée le 4 novembre 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

41268

Succession Lucien Perreault

Succession de Perreault, Lucien, en son vivant du 1518, rue des Géranioms, Sainte-Julie-de-Verchères, QC, décédé le 27 octobre 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

41269

Succession Philippe Duplantis

Succession de Duplantis, Philippe, en son vivant du 2026, rue Le Caron, Montréal, QC, décédé le 2 janvier 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

41270

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

La Prévoyance Compagnie d'Assurances et Les Prévoyants du Canada — Assurance Générale *Demande de conversion et de fusion*

Prenez avis que La Prévoyance Compagnie d'Assurances, compagnie légalement constituée ayant son siège social à Montréal, province de Québec, et Les Prévoyants du Canada — Assurance Générale, compagnie légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, ont respectivement fait approuver une convention en vue de se convertir en compagnie d'assurance régie par la Loi sur les assurances et de fusionner sous la raison sociale « Laurentienne générale, compagnie d'assurance inc. », lors d'assemblées générales de leurs actionnaires tenues respectivement le 1^{er} mai 1985.

La Prévoyance Compagnie d'Assurances

Le secrétaire,
JEAN BARD

Les Prévoyants du Canada —
Assurance Générale

Le secrétaire,
JEAN BARD

41052-18-4

Compagnies de fidéicommiss — Loi sur les

La Compagnie de Fiducie Household Household Trust Company *Enregistrement*

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies de fidéicommiss (L.R.Q., chap. C-41), il a accordé à « La Compagnie de Fiducie Household — Household Trust Company » un certificat d'enregistrement, daté du 25 avril 1985, lui permettant de transiger des affaires de fidéicommiss au Québec. La compagnie n'est pas autorisée à recevoir des dépôts d'argent au sens de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., chap. A-26).

Cette compagnie est constituée par lettres patentes émises le 30 octobre 1975 en vertu de la Loi des compagnies de l'Île-du-Prince-Édouard (S.R.I.P.E., chap. C-15) et continuée par lettres patentes émises le 24 février 1984 en vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les compagnies fiduciaires (S.R.C., chap. T-16). Le siège social de la compagnie est au 85, Bloor Street East, Toronto, Ontario.

L'agent principal au Québec est monsieur Pierre Beaudoin dont le bureau est au 800, place d'Youville, local 1700, Québec, QC.

Québec, le 26 avril 1985

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

120

Loi électorale

Directeurs du scrutin suppléants

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la Loi électorale (1984, chap. 51), je donne avis que j'ai fait la nomination suivante pour remplir la fonction de directeur du scrutin suppléant à compter du 19 avril 1985.

Circonscription électorale	Nom, prénom	Profession	Domicile
Châteauguay	Marcil, Yvon	Directeur d'école	12, rue de Beaujour Saint-Constant

Sainte-Foy, le 3 mai 1985

Le directeur général des élections,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la Loi électorale (1984, chap. 51), je donne avis que j'ai fait la nomination suivante pour remplir la fonction de directrice du scrutin suppléante à compter du 20 avril 1985.

Circonscription électorale	Nom, prénom	Profession	Domicile
Taillon	Ward, Monique	Secrétaire exécutive	320, rue Bord-de-l'Eau App. 204 Longueuil

Sainte-Foy, le 3 mai 1985

Le directeur général des élections,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Financement des partis politiques

Le financement des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales (Titre VIII de la Loi électorale)

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi électorale.

Nouvelle autorisation (instance) article 335 de la Loi électorale

Dénomination de l'instance	Nom du représentant officiel	Date d'autorisation
Instance de l'Union Nationale de la circonscription électorale de Châteauguay	Mme Lise Bouthillier	1985 03 11
Instance de l'Union Nationale de la circonscription électorale de Deux-Montagnes	M. Maurice Dorion	1985 04 04

Remplacement d'un représentant officiel, article 324 de la Loi électorale

	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Parti québécois	M. Jacques Lauzon	M. Jean-Pierre Latour

Parti libéral du Québec

Instance du Parti libéral du Québec de la circonscription électorale de:

Jeanne-Mance	M. Liborio Zambito	Me Mario Naccarato
Maisonneuve	M. Louis Allard	M. Clément Patenaude
Maskinongé	Mme Johanne Diamond	Mme Lise Ringuette
Maskinongé	Mme Lise Ringuette	Mme Johanne Diamond
Robert-Baldwin	M. Louis Boisjoli	M. Gaétan Desmarais
Saint-Hyacinthe	M. Léo Laflamme	Mme Monique Marois
Saint-Jean	M. Claude Binette	M. Jean Montpetit

	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Parti québécois		
Instance du Parti québécois de la circonscription électorale de:		
Nicolet	M. Serge Vermette	Mme Diane Désilet
Pontiac	M. Jean Joanes	M. Robert-Pierre Leclerc
Richmond	Mme Huguette Santhanam	M. Godias Leclerc
Rimouski	M. Robert Libersan	Mme Sylvie Racine
Sainte-Marie	M. Réjean Allard	M. Marcel Dupuis
Vaudreuil-Soulanges	M. Daniel Courcy	M. Gérald Campeau
Verdun	M. Richard Demers	M. Pierre Cloutier
Instance du Parti québécois de la région:		
Côte-Nord	Mme Marie Coudé	M. Paul Skilling
Union Nationale		
Instance de l'Union Nationale de la circonscription électorale de:		
Beauharnois	Mme Cécile Doré	Mme Dolorès Barabé
Jean-Talon	Mme Thérèse Alain	M. Jean-Yves Normand
Trois-Rivières	Mme Lise Dupont	M. Marcel Pelletier
Instance de l'Union Nationale de la région de:		
Montréal	Mme Fleur-Ange Forest	Mme Gertrude Dupéré
Le 1 ^{er} mai 1985		

Le directeur général des élections du Québec,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

122

Le financement public des partis politiques (article 358 à 364)

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Jean-Pierre Latour, pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 1985.

1. Frais d'administration	44 655,56 \$
2. Frais de diffusion du programme politique.....	22 971,28 \$

3. Frais pour coordonner l'action politique des membres.....	29 409,30 \$
Total:	97 036,14 \$

Le directeur général des élections du Québec,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

122

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Régie intermunicipale des loisirs de Lavaltrie

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 618 du Code municipal (L.R.Q., chap. C-27.1), prononcé en vertu d'un décret, le 1^{er} mai 1985, la dissolution de la Régie intermunicipale des loisirs de Lavaltrie.

Québec, le 1^{er} mai 1985

Le sous-ministre
JACQUES O'BREADY

123

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 20B-1-9 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Remplacer: les lots 20B-1-6 et une partie des lots 20B-1-5 20B-1-8 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274133

124

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 12J-149 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Remplacer: le lot 12J-138 et une partie du lot 12J-139 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: canton d'Ascot

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274876

124

Paroisse de Baie-Saint-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1925-136 à 1925-140 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: les lots 1925-107 et 1925-126 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Baie-Saint-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Charlevoix no 2
Municipalité: la paroisse de Baie-Saint-Paul

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271772

124

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1631 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1985

Remplacer: le lot 690-822 et une partie du lot 690 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1985

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

124

274100

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 786-83, 786-84 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 janvier 1985

Remplacer: les lots 786-55-4, 786-56-1, 786-56-2, 786-56-3-1 et une partie des lots 786-55, 786-55-3, 786-56, 786-56-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 janvier 1985

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

124

273960

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 794-42 et 794-43 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1984

Remplacer: le lot 794-21 et une partie des lots 794-8 et 794-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du

Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1984

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274872

124

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 272-86 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1985

Remplacer: une partie du lot 272-76 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1985

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275425

124

Canton de Chatham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 931-95 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Ajouter: le lot 931-94 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Remplacer: les lots 931-73 et 931-85 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Cadastre: Chatham, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: canton de Chatham

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273646

124

Village de Coteau-Landing

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 96-56 et 97-41 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Remplacer: une partie des lots 96-1, 96-11, 96-12, 97-1, 97-3, 97-4, et 97-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Cadastre: Coteau-Landing, village de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: village de Coteau-Landing

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600688

124

Village de Cowansville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 90-141 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Remplacer: les lots 90-109, 90-110 et une partie du lot 90-111 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Cadastre: Cowansville, village de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274284

124

Canton de Dalquier

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 16-3 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Cadastre: Dalquier, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville d'Amos

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266291

124

Canton de De l'Île

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4-154 du rang IV (île d'Alma) en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Remplacer: le lot 4-42 et une partie du lot 4-43 du rang IV (île d'Alma) en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Cadastre: De l'Île, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273461

124

Canton de Franklin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 41 et 42 du 8^e Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Remplacer: une partie du lot 21 du 8^e Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code

civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Cadastre: Franklin, canton de
Division d'enregistrement: Huntingdon
Municipalité: Franklin

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274994

124

Canton de Franklin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 43 et 44 du 8^e Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Remplacer: une partie du lot 22 du 8^e Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Cadastre: Franklin, canton de
Division d'enregistrement: Huntingdon
Municipalité: Franklin

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274995

124

Canton de Franklin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 45 et 46 du 8^e Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Remplacer: une partie du lot 21 du 8^e Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Cadastre: Franklin, canton de
Division d'enregistrement: Huntingdon
Municipalité: Franklin

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274996

124

Canton de Franklin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 51 du 8^e Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Remplacer: une partie du lot 22 du 8^e Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Cadastre: Franklin, canton de
Division d'enregistrement: Huntingdon
Municipalité: Franklin

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274998

124

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 114-806, 114-807 et 114-808 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: une partie des lots 114-95, 114-96, 114-97, 114-98 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274312

124

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 295-33 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: les lots 295-9 et 295-10 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274772

124

Village d'Hochelaga

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 50-442 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Remplacer: les lots 50-108, 50-109, une partie du lot 50-110 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Cadastre: Hochelaga, village d'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601203

124

Village d'Hochelaga

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1A-1775 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Remplacer: les lots 1A-1616 à 1A-1621 et une partie des lots 1A-1614 et 1A-1615 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Cadastre: Hochelaga, village d'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601064

124

Village d'Hochelaga

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 50-441 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Remplacer: une partie des lots 50-19 à 50-21 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Cadastre: Hochelaga, village d'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601027

124

Canton de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 20, 21, 22, 23, 24 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Remplacer: les lots 19-1, 19-2, 18C-13 et une partie des lots 18C, 18C-12 et 19 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Cadastre: Hull, canton de
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: la ville d'Aylmer
Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273579

124

Cité de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 499 du quartier no 4, 603 du quartier no 5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1984

Remplacer: les lots 1-1, 467-2 et une partie des lots 1, 467 du quartier no 4, le lot 602 et une partie des lots 556 et 557 du quartier no 5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1984

Cadastre: Hull, cité de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269635

124

Paroisse de l'Île-Bizard

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 158 à 166 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 janvier 1985

Remplacer: les lots 89-136, 89-147, une partie des lots 88-152, 88-164 à 88-167, 88-183 à 88-186, 89-45, 89-46, 89-133 à 89-135, 89-143, 88, 89, et la partie restante des lots 88-149, 88-151, 89-44, 89-137, 89-138, 89-148, 89-149, 89-152 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 janvier 1985

Cadastre: Île-Bizard, paroisse de l'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600998

124

Canton de Jonquière

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 38 et 39 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Remplacer: les lots 21A-41, 21A-44, 21A-45, une partie des lots 21A, 21A-39, 21A-46, 21A-46-1, 21A-46-2, 21A-47 et deux parties du lot 21A-40 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Cadastre: Jonquière, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Jonquière

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272783

124

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1-78 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: une partie du lot 1-63 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Dorval

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601048

124

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 878-145 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: les lots 878-100 et 878-101 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Dorval

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601063

124

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 518-26, 518-27, 518-28 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1984

Remplacer: le lot 518-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1984

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272791

124

Paroisse de L'Ange-Gardien

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 142-36 du rang Saint-Georges côte Nord en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Remplacer: une partie des lots 142-6 et 142-7 du rang Saint-Georges côte Nord en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Cadastre: L'Ange-Gardien, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la paroisse de Saint-Ange-Gardien

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275385

124

Paroisse de L'Ange-Gardien

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 309-56 et 309-57 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1985

Remplacer: le lot 309-12 et une partie du lot 309-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1985

Cadastre: L'Ange-Gardien, paroisse de
Division d'enregistrement: Montmorency
Municipalité: village de Saint-Jean-de-Boischatel

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273949

124

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 419-437 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: les lots 419-66 et 419-67 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601248

124

Village de Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 437 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Remplacer: les lots 176, 418, 175-2, 175-1-2 et une partie des lots 175-1 et 175 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Cadastre: Longueuil, village de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274552

124

Canton de Magog

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 17A-39 du rang XIII de Hatley en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: les lots 17A-29 du rang XIII de Hatley en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Magog, canton de
Division d'enregistrement: Stanstead
Municipalité: canton de Magog

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274350

124

Canton de Malhiot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 28-723 et 28-724 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Remplacer: une partie du lot 28-2 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Cadastre: Malhiot, canton de
Division d'enregistrement: La Tuque
Municipalité: la ville de La Tuque

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274002

124

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 44-201 et 44-202 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: les lots 44-79 à 44-81 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601244

124

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 105-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Remplacer: une partie des lots 105-1, 105-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601220

124

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1626-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: les lots 1626-2 et 1626-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601075

124

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5091 à 5098 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: les lots 386-95 à 386-99, 386-112 à 386-122, 386-122-1 à 386-122-4, une partie des lots 386-94, 386 et 386-100 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600516

124

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5108 et 5109 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: une partie du lot 3401 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601549

124

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5100 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: une partie du lot 1896 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601389

124

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4740-566 à 4740-590 et 5071 à 5079 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Remplacer: les lots 4740-431 à 4740-441, 4740-450 à 4740-461, 4740-471 à 4740-484, 4740-487 à 4740-492, 4740-533 à 4740-536, 4740-540 à 4740-547 et deux parties du lot 4740 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600443

124

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 40-284 à 40-286 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Remplacer: les lots 40-144 à 40-146 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601117

124

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1163 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Remplacer: une partie du lot 104 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274608

124

Canton de Parent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 36A-112 et 36B-155 du rang XVII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Remplacer: les lots 36A-102, 36A-103, 36B-136, 36B-137 et une partie des lots 36A-104 et 36B-138 du rang XVII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Cadastre: Parent, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Dolbeau

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273977

124

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 228-478 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: les lots 228-208 et 228-209 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601545

124

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 200-403 à 200-407 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Remplacer: les lots 200-372 à 200-375 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601224

124

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 199-1095 à 199-1107 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: les lots 199-35 à 199-51, 199-55 à 199-57 199-65 à 199-69, une partie des lots 199-30 et 199-86 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601123

124

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 88-1365 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: les lots 88-90 et 88-91 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Est

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600913

124

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 304-141 et 304-142 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Remplacer: les lots 304-124 et 304-125 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 janvier 1985

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099840

124

Canton de Rawdon

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 34 à 38 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Remplacer: les lots 17-206-1, 17-206-2, 17-207-2, 17-208-1, 17-209-2, 17-206 et une partie des lots 17-207, 17-208 et 17-209 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Cadastre: Rawdon, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: village de Rawdon

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273796

124

Ville de Richmond

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 216-190 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Remplacer: le lot 216-38 et une partie du lot 216-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Cadastre: Richmond, ville de
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: la ville de Richmond

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273744

124

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 134-1039, 134-1040, 135-212 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 janvier 1985

Remplacer: les lots 134-794, 134-795, 134-878A, 134-879 à 134-882, une partie des lots 134-793, 134-796, 134-878 134-883, 134-887, 134-942, 134-942-1, 134-942-1-1, 134-942-1-2 et 135-105 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 janvier 1985

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601149

124

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 76-1263 et 76-1264 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: les lots 76-247 à 76-249 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600392

124

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 15A-37 du rang X, du canton Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: le lot 15A-12 et une partie du lot 15A-11 du rang X, du canton Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600780

124

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 9 et 10 du rang I du canton de Doncaster en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1984

Remplacer: une partie des lots 1A, 1B, 2A, 2B, du rang I du canton de Doncaster en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 décembre 1984

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Val-David

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600981

124

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 27-315 du rang XI, du canton de Morin en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Remplacer: les lots 27-254, 27-255, 27-256 du rang XI, du canton de Morin en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Val-David

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099695

124

Paroisse de Saint-Alexandre

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 274-133 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: une partie des lots 274-9 et 274-10 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Saint-Alexandre, paroisse de
Division d'enregistrement: Iberville
Municipalité: la paroisse de Saint-Alexandre

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274873

124

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 269-37 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1985

Remplacer: une partie des lots 269-2, 269-3 et 269-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1985

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276052

124

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 270-25-78 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: les lots 270-25-75 et 270-25-76 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de

Division d'enregistrement: Québec

Municipalité: la ville de Val-Bélair

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275302

124

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 433-9 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Remplacer: une partie du lot 433-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de

Division d'enregistrement: Québec

Municipalité: la ville de Val-Bélair

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273808

124

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1638 et 1639 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Remplacer: le lot 1573 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de

Division d'enregistrement: Québec

Municipalité: la ville de Loretteville

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274903

124

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 305-167 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: les lots 305-163, 305-164 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de

Division d'enregistrement: Québec

Municipalité: la ville de Val-Bélair

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273677

124

Fief de Sainte-Anne-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 11A-1-46 et 11A-1-47 du rang I en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Remplacer: les lots 11A-1-38, 11A-1-39 et 11A-1-40 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Anne-des-Monts, fief de
Division d'enregistrement: Sainte-Anne-des-Monts
Municipalité: la ville de Sainte-Anne-des-Monts

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275304

124

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 118-229 et 118-230 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1985

Remplacer: les lots 118-86 et 118-87 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274570

124

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 146-946 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Remplacer: les lots 146-232 à 146-239 et une partie des lots 146-224 et 146-224-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272086

124

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 146-947 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Remplacer: les lots 146-334-1, 146-335-1, 146-336-2, 146-337-2 et une partie des lots 146-334, 146-335, 146-336 et 146-337 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273154

124

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 148-479 et 150-547 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Remplacer: les lots 148-386, 148-387, 150-491-11, 150-502, 150-503 et une partie des lots 150-485, 150-486, 150-491-6 et 150-491 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274325

124

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 554 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: une partie des lots 320-1 et 320 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Greenfield-Park

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273504

124

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 146-945 et 147-631 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Remplacer: les lots 146-281 à 146-289, 147-500 à 147-505, 147-516 à 147-519, 147-506-2, 147-507-1 et une partie des lots 147-506 et 147-507 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266597

124

Paroisse de Saint-Bruno

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 469-277, 469-278, 469-279, 469-280 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: les lots 469-133, 469-134, 469-261 et 469-262, une partie des lots 469-130-1, 469-130, 469-135-7 et 469-135 et la partie restante des lots 469-132 et 469-171 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Basile-le-Grand

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274282

124

Paroisse de Sainte-Cécile

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 65-263 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: le lot 65-115 et une partie du lot 65-104 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Cécile, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: Grande-Ile

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274580

124

Paroisse de Sainte-Cécile

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 65-262 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: le lot 65-55 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Cécile, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: Grande-Ile

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273214

124

Paroisse de Sainte-Cécile

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 86-292 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Remplacer: une partie des lots 86-59 et 86-90 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Cécile, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la ville de Salaberry-de-Valleyfield

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272763

124

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 258-244 à 258-277 et 259-100 à 259-105 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Remplacer: les lots 258-186 à 258-190, 258-204 à 258-218, 258-220 à 258-228, 258-233, 259-91 à 259-96 et d'une partie du lot 258-219 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274885

124

Paroisse de Sainte-Flavie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 203-236 à 203-238 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Remplacer: les lots 203-180, 203-181 et une partie du lot 203-195 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Flavie, paroisse de
Division d'enregistrement: Rimouski
Municipalité: la ville de Mont-Joli

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271302

124

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 307-148 à 309-150 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: les lots 309-134, 309-135 et 309-142 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Dollard-des-Ormeaux

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601172

124

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 168-159 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1985

Remplacer: une partie des lots 168-54-1, 168-54, 168-55 et 168-56 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 janvier 1985

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275020

124

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 154-1180, 154-1181 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Remplacer: les lots 154-1153, 154-1155 et 154-1171 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274538

124

Paroisse de Saint-Janvier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 278-104 et 208-105 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Remplacer: le lot 278-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Cadastre: Saint-Janvier, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Colomban

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601026

124

Village de Saint-Jean-Baptiste

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 598 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Remplacer: les lots 15-1114-A-1, 15-1114-A-2, 15-1114-A-3 15-1114-A et une partie des lots 15-1114 et 15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600994

124

Village de Saint-Jean-Baptiste

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 601 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Remplacer: une partie des lots 1, 1-157 et 1-158 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600923

124

Village de Saint-Jean-Baptiste

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 602 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Remplacer: une partie des lots 12-123, 12-124, 12 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601249

124

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 325-75, 325-76 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: les lots 325-56 et 325-57 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Saint-Jean-Chrysostome, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la paroisse de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275582

124

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 157-92 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1984

Remplacer: les lots 157-90 et 157-91 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Pincourt

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600599

124

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 607-1511 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Remplacer: les lots 607-1026 et 607-1027 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274774

124

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2643-2617 à 2643-2620 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: les lots 2643-405 à 2643-412 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601067

124

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 20-191 à 20-197 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Remplacer: les lots 20-145 à 20-153 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601228

124

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 20-180 à 20-190 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Remplacer: les lots 20-154 à 20-158, 20-160 à 20-168 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601227

124

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 23-130 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Remplacer: les lots 23-35, 23-36 et 23-37 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600815

124

Paroisse de Sainte-Marguerite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot B-335-3 du bloc B en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Remplacer: les lots B-335-1 et B-335-2 du bloc B en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Cadastre: Sainte-Marguerite, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville d'Estérel

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600849

124

Paroisse de Sainte-Martine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 492 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 janvier 1985

Remplacer: le lot 264 et une partie du lot 265 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Martine, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la paroisse de Sainte-Martine

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274349

124

Paroisse de Saint-Octave-de-Métis

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot DB-22-19 du rang A du canton de Cabot en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: les lots DB-22-14 du rang A du canton de Cabot en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Saint-Octave-de-Métis, paroisse de
Division d'enregistrement: Matane
Municipalité: village de Price

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270508

124

Paroisse de Saint-Roch-Nord

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 647 à 650 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Remplacer: les lots 566-196, 574-3-1 à 574-3-8 et une partie des lots 566-195, 566-287, 566, 568-B-5-5, 568-B-5-6, 568-B-5, 568-B-4, 568-B, 568, 572, 573-9, 573, 574-3 et 574 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Cadastre: Saint-Roch-Nord, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273837

124

Paroisse de Saint-Roch-Nord

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 584-630 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: les lots 584-112 et 584-113 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Saint-Roch-Nord, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274868

124

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 349-271 et 349-272 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Remplacer: une partie du lot 349-45 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601021

124

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 751-44 à 751-47, 752-74 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Remplacer: la partie restante du lot 751-18, et une partie du lot 752-39 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601060

124

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 15-85 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: les lots 15-40, 15-41, 15-42 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600945

124

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 108-143 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Remplacer: une partie du lot 108-113 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600922

124

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 158-263 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Remplacer: le lot 158-109 et une partie du lot 158-112 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600907

124

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 943-383 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Remplacer: les lots 943-315 à 943-319 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099825

124

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 60-1096 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Ajouter: le lot 60-1095 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Remplacer: une partie du lot 60-1006 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601176

124

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 378-45 à 378-58 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: les lots 378-12 à 378-28 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601265

124

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 376-585 à 376-606 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: les lots 376-500 à 376-519 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600944

124

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 409-103 à 409-106, 410-154, 410-155, 411-35, 411-36 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Remplacer: les lots 409-8-5, 410-48 à 410-54, 411-14, 411-15, une partie des lots 409-8, 410-129, 410-29 et la partie restante des lots 410-55 et 411-16 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 janvier 1985

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601001

124

Canton de Shefford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 917-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Remplacer: le lot 917-3 et une partie du lot 917-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Cadastre: Shefford, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Shefford

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274621

124

Ville de Sherbrooke (quartier Est)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 899-350 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Remplacer: le lot 899-345 et la partie restante du lot 899-127 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274765

124

Ville de Sherbrooke (quartier Est)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 950 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Remplacer: le lot 19A et une partie du lot 18A en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 janvier 1985

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273442

124

Canton de Signay

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 19A-238 à 19A-240 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Remplacer: les lots 19A-232 et 19A-233 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 janvier 1985

Cadastre: Signay, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271709

124

Canton de Simpson

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 8-21 du rang I en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Remplacer: une partie des lots 8-12 et 8-14 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Cadastre: Simpson, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: cantons unis de Wendover et Simpson

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274315

124

Ville de Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1509-136 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Remplacer: les lots 1509-128 à 1509-132 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 janvier 1985

Cadastre: Sorel, ville de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la ville de Sorel

Québec, le 31 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274267

124

Canton de Sutton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 898-55 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Ajouter: le lot 898-54 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Remplacer: les lots 898-34-1, 898-35 et une partie des lots 898-34, 898-36 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Cadastre: Sutton, canton de
Division d'enregistrement: Brome
Municipalité: canton de Sutton

Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274766

124

Canton de Wendover

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3-430 du rang 1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Remplacer: le lot 3-265 et une partie du lot 3-264 du rang 1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 janvier 1985

Cadastre: Wendover, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: cantons unis de Wendover et Simpson
Québec, le 29 janvier 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274770

124

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

**CENTRE D'INTÉGRATION
SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LAVAL**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 20 mars 1985, à la corporation CENTRE D'ACCUEIL CAPROL-RAYON DE SOLEIL changeant sa dénomination sociale en celle de « CENTRE D'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LAVAL ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2154-7450

120

**Société d'habitation du Québec —
Loi sur la**

Office municipal d'habitation de Cap-Santé

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 21 février 1985, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Roger Blondeau, rentier, 31, rue Piché, Cap-Santé, QC; monsieur Gaétan Germain, insémina-

teur, 16, rue Mercier, Cap-Santé, QC; monsieur Lucien Petitclerc, cultivateur, 29, rang de l'Enfant-Jésus, Cap-Santé, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Cap-Santé dans le district judiciaire de Québec.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

41221

JEAN-LUC LESAGE, notaire

Office municipal d'habitation de Sainte-Germaine-Boulé

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 27 février 1985, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Germain Rancourt, assistant-surintendant, Sainte-Germaine-Boulé, Abitibi-Ouest, QC; monsieur Réal Jalbert, rentier, rang 2-3, Boulé, Abitibi-Ouest, QC; monsieur Frédéric Audet, journalier, rang 10-1, Boulé, Abitibi-Ouest, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Germaine-Boulé dans le district judiciaire d'Abitibi-Ouest.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

41222

JEAN-LUC LESAGE, notaire

Office municipal d'habitation de Saint-Isidore-d'Auckland

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 15 février 1985, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Jean-Marc Doyon, inséminateur, Saint-Isidore-d'Auckland, QC; monsieur Daniel Marchand, chauffeur d'autobus, Saint-Isidore-d'Auckland, QC; monsieur Denis Lemire, journalier, Saint-Isidore-d'Auckland, QC; pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de

Saint-Isidore-d'Auckland dans le district judiciaire de Saint-François.

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

41223

JEAN-LUC LESAGE, notaire

Office municipal d'habitation d'Yamaska

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré à l'Office municipal d'habitation d'Yamaska, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du 22 mars 1985, modifiant les règles qui le régissent pour l'exercice de ses pouvoirs et la désignation de ses membres.

Québec, le 3 mai 1985

Société d'habitation du Québec

Le secrétaire,

41251

JEAN-LUC LESAGE, notaire

Soumissions — Demandes de

Municipalité de Letang

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Letang» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 430 000 \$ d'obligations de la municipalité de Letang datées du 2 juillet 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 12 % payable semi-annuellement les 2 janvier et 2 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 4 juin 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 juillet 1985.

Tableau d'amortissement — 430 000 \$

Année	Capital
2 juillet 1986	17 000 \$
2 juillet 1987	19 000
2 juillet 1988	21 000
2 juillet 1989	23 000
2 juillet 1990	26 000
2 juillet 1990	324 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse Populaire de Témiscamingue ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Letang s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 juillet 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 17-82 — 430 000 \$ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 4 juin 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 4 juin 1985 à 19 h, au bureau municipal, 400-A, route 101 nord, municipalité de Letang, comté de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Letang, le 6 mai 1985

La secrétaire-trésorière,
CARMEN CLOUÂTRE

Bureau municipal
400-A, route 101 nord
municipalité de Letang
comté de Rouyn-Noranda-Témiscamingue,
QC J0Z 3R0
téléphone: 627-9433, code 819 41276

Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
(Montmagny-L'Islet)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 268 000 \$ d'obligations de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli datées du 2 juillet 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 12 % payable semi-annuellement les 2 janvier et 2 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 5 juin 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 juillet 1985.

Tableau d'amortissement — 268 000 \$

Année	Capital
2 juillet 1986	4 000 \$
2 juillet 1987	4 000
2 juillet 1988	5 000
2 juillet 1989	5 000
2 juillet 1990	6 000
2 juillet 1990	244 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 juillet 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 178-74 — 243 000 \$ renouvellement d'emprunt; 194-78 — 12 000 \$; 212-80 — 13 000 \$ aqueduc, égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 5 juin 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 5 juin 1985 à 12 h 30, à l'hôtel de ville, 7, avenue Gaspé-Est, municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, comté de Montmagny-L'Islet, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, comté de Montmagny-L'Islet, le 6 mai 1985

Le secrétaire-trésorier,
FERNAND HEPPELL

Hôtel de ville
7, avenue Gaspé-Est
case postale 488
municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
comté de Montmagny-L'Islet, QC G0R 3G0
téléphone: 598-3084, code 418

41277

Village de Val-David (Labelle)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Val-David» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 748 000 \$ d'obligations du village de Val-David datées du 2 juillet 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non infé-

rieur à 9 % ni supérieur à 12 % payable semi-annuellement les 2 janvier et 2 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 3 juin 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 juillet 1985.

Tableau d'amortissement — 748 000 \$

Année	Capital
2 juillet 1986	30 000 \$
2 juillet 1987	33 000
2 juillet 1988	38 000
2 juillet 1989	42 000
2 juillet 1990	48 000
2 juillet 1990	557 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Val-David s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 juillet 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 748 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 3 juin 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 juin 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 2579, rue de l'Église, village de Val-David, comté de Labelle, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Val-David, comté de Labelle, le 6 mai 1985

Le secrétaire-trésorier,
ANDRÉ DESJARDINS

Hôtel de ville
2579, rue de l'Église
village de Val-David
comté de Labelle, QC J0T 2N0
téléphone: 322-2900, code 819

41278

Ville de Blainville (Groulx)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée Gisèle Gauvreau, greffier à l'hôtel de ville, 1000, rue de la Mairie, ville de Blainville, comté de Groulx, QC, jusqu'à 14 h, le lundi 3 juin 1985 et l'adjudication se fera à 20 h, le même jour, à la salle du Conseil, 990, chemin du Camp-Bouchard, ville de Blainville, comté de Groulx, QC, pour l'achat de 3 217 000 \$ d'obligations de la ville de Blainville datées du 2 juillet 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 12 % payable semi-annuellement les 2 janvier et 2 juillet de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 juillet 1985.

Tableau d'amortissement — 3 217 000 \$

Année	Capital
2 juillet 1986	147 000 \$
2 juillet 1987	163 000
2 juillet 1988	180 000
2 juillet 1989	200 000
2 juillet 1990	179 000
2 juillet 1990	2 348 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts

courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Blainville ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Blainville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 juillet 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 652 300 \$; 650 — 80 100 \$ aqueduc, égout, voirie, éclairage; 653 — 64 000 \$ voirie; 658 — 244 300 \$ aqueduc, égout, voirie; 665 — 213 000 \$; 678 — 130 200 \$ voirie, éclairage; 682 — 39 000 \$ éclairage; 691 — 62 000 \$ voirie, éclairage; 692 — 110 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 693 — 36 400 \$ voirie, éclairage; 697 — 49 000 \$; 708 — 156 800 \$ aqueduc, égout, voirie; 709 — 96 000 \$ voirie, éclairage; 711 — 74 200 \$ aqueduc, égout, voirie; 726 — 107 000 \$ voirie, éclairage; 732 — 35 400 \$ frais de refinancement; 739 — 64 000 \$ voirie.

Les soumissions seront ouvertes le lundi 3 juin 1985 à 14 h et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le même jour, à la salle du Conseil, 990, chemin du Camp-Bouchard, ville de Blainville, comté de Groulx, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Blainville, comté de Groulx, le 6 mai 1985

Le greffier,
GISÈLE GAUVREAU

Hôtel de ville
1000, rue de la mairie
ville de Blainville
comté de Groulx, QC J7C 3B5
téléphone: 430-2442, code 514

41279

Ville de Lachenaie (Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Lachenaie» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 280 000 \$ d'obligations de la ville de Lachenaie datées du 2 juillet 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 12 % payable semi-annuellement les 2 janvier et 2 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 5 juin 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (tél: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 juillet 1985.

Tableau d'amortissement — 280 000 \$

Année	Capital
2 juillet 1986	2 000 \$
2 juillet 1987	3 000
2 juillet 1988	3 000
2 juillet 1989	3 000
2 juillet 1990	3 000
2 juillet 1990	266 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lachenaie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 juillet 1985, sans

une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 266 000 \$; 583 — 14 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 5 juin 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 5 juin 1985 à 19 h, à l'hôtel de ville, 3355, boulevard Saint-Charles, ville de Lachenaie, comté de Terrebonne, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lachenaie, comté de Terrebonne, le 6 mai 1985

Le secrétaire-trésorier,
LUC AMIREAULT

Hôtel de ville
3355, boulevard Saint-Charles
ville de Lachenaie
comté de Terrebonne, QC J6W 3T8
téléphone: 471-3677, code 514 41280

Ville de Montmagny (Montmagny-L'Islet)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Montmagny» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 423 000 \$ d'obligations de la ville de Montmagny datées du 2 juillet 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 12 % payable semi-annuellement les 2 janvier et 2 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 3 juin 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (tél: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 juillet 1985.

Tableau d'amortissement — 423 000 \$

Année	Capital
2 juillet 1986	—
2 juillet 1987	—
2 juillet 1988	—
2 juillet 1989	—
2 juillet 1990	—
2 juillet 1990	423 000 \$ (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Montmagny s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 juillet 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 265 — 8 500 \$; 437 — 414 500 \$ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 3 juin 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 juin 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 134, rue Saint-Jean-Baptiste est, ville de Montmagny, comté de Montmagny-L'Islet, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Montmagny, comté de Montmagny-L'Islet, le 6 mai 1985

Le greffier,
JACQUES PELLETIER

Hôtel de ville
134, rue Saint-Jean-Baptiste est
ville de Montmagny
comté de Montmagny-L'Islet, QC G5V 1K6
téléphone: 248-3361, code 418 41281

Ville de Normandin (Roberval)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Normandin» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 739 000 \$ d'obligations de la ville de Normandin datées du 28 juin 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 12 % payable semi-annuellement les 28 décembre et 28 juin de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 4 juin 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 28 juin 1985.

Tableau d'amortissement — 739 000 \$

Année	Capital
28 juin 1986	49 000 \$
28 juin 1987	56 000
28 juin 1988	64 000
28 juin 1989	70 000
28 juin 1990	76 000
28 juin 1990	424 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Normandin s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 28 juin 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 113 — 216 000 \$; 158 — 65 000 \$; 159 — 28 000 \$; 163 — 8 000 \$; 193 — 68 000 \$ renouvellements d'emprunt; 034-83 — 24 000 \$ réparation de la toiture de l'hôtel de ville; 053-84 — 290 000 \$ aqueduc; 055-84 — 40 000 \$ réparation de l'hôtel de ville.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 4 juin 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 4 juin 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1048, rue Saint-Cyrille, ville de Normandin, comté de Roberval, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Normandin, comté de Roberval, le 8 mai 1985

Le greffier,
FLORIAN GIRARD

Hôtel de ville
1048, rue Saint-Cyrille
ville de Normandin
comté de Roberval, QC G0W 2E0
téléphone: 274-2004, code 418

41282

Ville de Rimouski (Rimouski)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Rimouski» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son

représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 4 480 000 \$ d'obligations de la ville de Rimouski datées du 2 juillet 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 12 % payable semi-annuellement les 2 janvier et 2 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 4 juin 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 juillet 1985.

Tableau d'amortissement — 4 480 000 \$

Année	Capital
2 juillet 1986	177 000 \$
2 juillet 1987	196 000
2 juillet 1988	202 000
2 juillet 1989	210 000
2 juillet 1990	235 000
2 juillet 1990	3 460 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Rimouski s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 juillet 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 2 669 000 \$; 80-1326 — 30 000 \$ voirie; 83-1450 — 20 000 \$; 83-1456 — 20 000 \$; 83-1460 — 80 000 \$ aqueduc, égouts, voirie; 83-1466 — 71 000 \$

agrandissement du centre d'accueil; 84-1489 — 130 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 84-1492 — 225 000 \$ voirie, aménagement de parcs; 84-1499 — 75 000 \$; 84-1500 — 125 000 \$; 84-1520 — 35 000 \$; 84-1521 — 200 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 84-1529 — 800 000 \$ aqueduc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 4 juin 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 4 juin 1985 à 17 h, à l'hôtel de ville, 205, rue de la Cathédrale, ville de Rimouski, comté de Rimouski, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Rimouski, comté de Rimouski, le 8 mai 1985

Le greffier,
JEAN-CHARLES OUELLET

Hôtel de ville
205, rue de la Cathédrale
ville de Rimouski
comté de Rimouski, QC G5L 7C7
téléphone: 724-3124, code 418

41283

Ville de Saint-Georges-Ouest (Beauce-Sud)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Georges-Ouest» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 600 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Georges-Ouest datées du 2 juillet 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 12 % payable semi-annuellement les 2 janvier et 2 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 3 juin 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 juillet 1985.

Tableau d'amortissement — 600 000 \$

Année	Capital
2 juillet 1986	23 000 \$
2 juillet 1987	26 000
2 juillet 1988	27 000
2 juillet 1989	30 000
2 juillet 1990	34 000
2 juillet 1990	460 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Georges-Ouest s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 juillet 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 390 000 \$; 317-84 — 210 000 \$ aqueduc, égout, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 3 juin 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 juin 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1500, 6^e Avenue, ville de Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce-Sud, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce-Sud, le
6 mai 1985

Le greffier,
LAURENT NADEAU

Hôtel de ville
1500, 6^e Avenue
ville de Saint-Georges-Ouest
comté de Beauce-Sud, QC G5Y 3W1
téléphone: 228-2370, code 418

41285

Ville de Saint-Jean-Chrysostome (Beauce-Nord)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Jean-Chrysostome» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 563 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Jean-Chrysostome datées du 2 juillet 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 12 % payable semi-annuellement les 2 janvier et 2 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mercredi 5 juin 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 juillet 1985.

Tableau d'amortissement — 1 563 000 \$

Année	Capital
2 juillet 1986	76 000 \$
2 juillet 1987	85 000
2 juillet 1988	94 000
2 juillet 1989	107 000
2 juillet 1990	117 000
2 juillet 1990	1 084 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste

des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse Populaire de Saint-Jean-Chrysostome ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Jean-Chrysostome s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 juillet 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 171 000 \$; V83-382 — 100 000 \$ aménagement d'un terrain de soccer; V84-392 — 243 000 \$ aqueduc, égout, voirie; V85-412 — 9 000 \$ frais de refinancement; V85-413 — 40 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mercredi 5 juin 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 5 juin 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1005, rue de l'Hôtel-de-Ville, ville de Saint-Jean-Chrysostome, comté de Beauce-Nord, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Jean-Chrysostome, comté de Beauce-Nord, le 6 mai 1985

Le greffier,
CAJETAN ALAIN

Hôtel de ville
1005, rue de l'Hôtel-de-Ville
ville de Saint-Jean-Chrysostome
comté de Beauce-Nord, QC G0S 2T0
téléphone: 839-9417, code 418

41286

Ville de Sainte-Foy

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Sainte-Foy» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 10 000 000 \$ d'obligations de la ville de Sainte-Foy datées du 8 juillet 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 12 % payable semi-annuellement les 8 janvier et 8 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 3 juin 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 8 juillet 1985.

Tableau d'amortissement — 10 000 000 \$

Année	Capital
8 juillet 1986	500 000 \$
8 juillet 1987	570 000
8 juillet 1988	620 000
8 juillet 1989	690 000
8 juillet 1990	750 000
8 juillet 1991	750 000
8 juillet 1992	840 000
8 juillet 1992	5 280 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sainte-Foy s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien

dans les soixante jours à compter du 8 juillet 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 6 529 000 \$; 1906 — 500 000 \$ augmentation du fonds de roulement; 2208 — 125 000 \$; 2443 — 204 000 \$ consolidation de travaux permanents; 2515 — 20 000 \$ acquisition de terrains; 2597 — 185 000 \$ travaux aménagement de parc; 2655 — 292 900 \$ aménagement de terrain et achat d'équipement; 2665 — 2 144 100 \$ consolidation de travaux permanents.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 3 juin 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 juin 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1000, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sainte-Foy, le 7 mai 1985

Le greffier,
RENÉ DAMPHOUSE

Hôtel de ville
1000, route de l'Église
ville de Sainte-Foy, QC G1V 4E1
téléphone: 657-4210, code 418

41284

Ville de Varennes
(Bertrand)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Varennes» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 403 000 \$ d'obligations de la ville de Varennes datées du 2 juillet 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 12 % payable semi-annuellement les 2 janvier et 2 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 4 juin 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 2 juillet 1985.

Tableau d'amortissement — 1 403 000 \$

Année	Capital
2 juillet 1986	84 000 \$
2 juillet 1987	96 000
2 juillet 1988	103 000
2 juillet 1989	112 000
2 juillet 1990	122 000
2 juillet 1990	886 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Varennes s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 2 juillet 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 403 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 4 juin 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 4 juin 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 175, rue Sainte-Anne, ville de Varennes, comté de Bertrand, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Varennes, comté de Bertrand, le 6 mai 1985

Le greffier,
LUCE DOUCET

Hôtel de ville
175, rue Sainte-Anne
case postale 800
ville de Varennes
comté de Bertrand, QC J0L 2P0
téléphone: 652-9888, code 514

41287

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE LA CRÉMERIE DES TROIS-RIVIÈRES (B.S.S.) INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 4 avril 1985, autorisé « LES EMPLOYÉS DE LA CRÉMERIE DES TROIS-RIVIÈRES INC. » à changer son nom en celui de « SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE LA CRÉMERIE DES TROIS-RIVIÈRES (B.S.S.) INC. »

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 12 avril 1985.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1304-5992

41224

LE SYNDICAT DES REPRÉSENTANTS DU SOLEIL INC.

La formation d'une association sous le nom de « LE SYNDICAT DES REPRÉSENTANTS DU SOLEIL INC. », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 2 avril 1985.

Le siège principal de l'association est au 335, Saint-Vallier est, Québec, district judiciaire de Québec.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2314-7747

41225

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauce

Ordonnance de saisie de vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000185-841
S. 350-18-000006-859

CAISSE POPULAIRE DE STE-HÉNÉDINE, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau à Sainte-Hénédine, comté de Dorchester, district de Beauce, demanderesse, contre JACQUES TRUDEL et FRANCINE LABONTÉ, tous deux domiciliés et résidant au 71, rue Langevin, Sainte-Hénédine, comté de Dorchester, district de Beauce, défendeurs, et le MINISTÈRE DU REVENU, 3800, rue Marly, Québec, district de Québec, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, comté de Dorchester, district de Beauce, mis en cause.

L'immeuble ci-après décrit est la propriété de Jacques Trudel:

« Un terrain de figure régulière, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quarante-sept (47^{ptie}) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Hénédine, division d'enregistrement de Dorchester, mesurant cent pieds (100 pi), plus ou moins, de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est par une profondeur de deux cent quarante-cinq pieds (245 pi), plus ou moins, dans ses lignes nord-ouest et sud-est, et borné comme suit: vers le sud-ouest par le chemin public (route Langevin); vers le nord-ouest par une autre partie du lot 47, propriété de Serge Normand; vers le nord-est par une autre partie du lot 47, propriété de Lucien Roy et vers le sud-est par une autre partie du lot 47, propriété de Gaétan Labbé; avec maisons dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 7 112,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Joseph-de-Beauce, le 30 avril 1985

41226

Ordonnance de saisie de vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000068-856
C.P.B. 350-05-000036-850
S. 350-18-000007-857

VILLE DE SAINT-GEORGES-OUEST, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1500, 6^e Avenue, Saint-Georges-Ouest, comté et district de Beauce, QC, G5V 3W1, demanderesse, contre LOUIS-DA RODRIGUE, domicilié et résidant au 1900, 130^e Rue, ville de Saint-Georges, comté et district de Beauce, QC, G5Y 2T3, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux cent trente-six du lot originaire soixante-neuf (69-236) du cadastre révisé d'une partie du cadastre de la paroisse de Saint-Georges maintenant dans la ville de Saint-Georges-Ouest.

Désignation:

Bornes: borné au nord-est par les lots 69-230 et 69-228, au sud-est par le lot 69-128 (16^e Rue), au sud-ouest par le lot 69-238, au nord-ouest par le lot 69-237; mesurant soixante-quatorze pieds (74 pi) de largeur par cent vingt-neuf pieds et cinq dixièmes (129,5 pi) de profondeur, contenant en superficie neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois pieds carrés (9 583 pi²), mesures anglaises; ledit immeuble portant le numéro d'immeuble 840, 16^e Rue, est grevé d'un privilège pour taxes en faveur de la partie demanderesse et ce pour un montant de 1 899,44 \$ comprenant capital et intérêt, en date du 31 décembre 1984, avec en sus un intérêt au taux de 16 % l'an à compter du 31 décembre 1984. »

La mise à prix est fixée à 9 483,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 2 mai 1985 41240

Sainte-Anne-des-Monts, le MARDI DEUXIÈME jour de JUILLET 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 30 avril 1985 41252

Gaspé

Ordonnance de saisie de vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Gaspé
Nos 130-02-000123-80
110-18-000008-85

CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE CAP-CHAT, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les cités et villes, ayant son bureau à Cap-Chat, district de Gaspé, partie demanderesse, contre PAUL HENRI LANDRY, journalier, résidant et domicilié à Cap-Chat, district de Gaspé, partie défenderesse.

« Un terrain ou emplacement de forme irrégulière, situé dans les limites de la ville de Cap-Chat, désigné aux plan et livre de renvoi révisé du cadastre officiel pour le Premier Rang du canton de Cap-Chat comme étant une partie du lot soixante-neuf, subdivision deux, resubdivision cinq (ptie 69-2-5), mesurant cent pieds (100 pi) de largeur au sud sur une rue, quatre-vingts pieds (80 pi) sur le côté ouest, quatre-vingt-dix pieds (90 pi) sur le côté nord et quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) sur le côté est, étant borné comme suit: au sud par la rue des Écoliers, à l'ouest et au nord par une autre partie du lot 69-2-5 de sieur Michel Landry; ledit terrain consistant en la nue propriété que l'acquéreur bien connaître et suffisamment désigné. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 398,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice de

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001157-836

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE LA HAUTE GATINEAU, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et son bureau au 181A, rue Commerciale, Maniwaki, autrefois connue sous le nom de Caisse d'Entraide Économique de la Haute-Gatineau, un avis de parution de changement de nom ayant été publié, le 3 juillet 1982, à la *Gazette officielle du Québec* (no 27, partie 1, page 5844), partie demanderesse, contre PIERRETTE BOILEAU, commerçante, domiciliée et résidant à Messines, QC, ayant fait affaires sous la raison sociale de DÉPANNEUR GAU-BOIS ENR. et LE RESTAURANT O VIEUX BOIS ENR. au 335, de la Madone, Mont-Laurier, QC, partie défenderesse.

b) Partie du lot trente-six-quatre rang Quatre (ptie 36-4, rg 4), au cadastre officiel du G.-A., canton de Bouchette, division de Gatineau. Bornée vers le nord par partie du lot 36-4 et mesurant trente et un mètres et cinquante et un centièmes (31,51 m), vers l'est par le lot 36-3 et mesurant dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m), vers le sud par partie du lot 35-12 et mesurant trente et un mètres et quatre-vingts centièmes (31,80 m), vers l'ouest par partie du lot 36-4 (rue) et mesurant dix-huit mètres et soixante-dix-huit centièmes (18,78 m); contenant une superficie de cinq cent quatre-vingt-six mètres et vingt-deux-centièmes (586,22 m), plus ou moins; ledit immeuble étant la propriété de dame Pierrette Boileau; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ».

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cinq mille trois cent quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq centins (5 391,25 \$). Ce montant minimum fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le

ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale. Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le VINGTIÈME jour de JUIN 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 2 avril 1985

41260

Iberville

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
Nos 755-05-322-840
755-18-5-851

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 400, boulevard Séminaire nord, Saint-Jean, district d'Iberville, partie demanderesse, contre CLAUDE JOLY, demeurant et domicilié au 1118, route 133, Sabrevois, district d'Iberville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Iberville, ayant un bureau au 380, 4^e Avenue, Iberville, district d'Iberville, mis en cause.

« Un emplacement situé sur le côté ouest de la route numéro 133 en la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, mesurant quarante-deux pieds (42 pi) en front sur le chemin public; dans une première ligne est, cent treize pieds (113 pi) dans une première ligne sud en partant du chemin public et se dirigeant vers l'ouest; de là, neuf pieds et quatre dixièmes de pied (9.4 pi) dans une deuxième ligne est, et de là, se dirigeant vers l'ouest, une distance de cinquante-neuf pieds (59 pi), dans une deuxième ligne sud jusqu'au ruisseau Jones; le côté nord dudit terrain mesure cent quatre-vingt-six pieds (186 pi) en partant du chemin public jusqu'au ruisseau Jones; ledit emplacement contient en superficie huit mille quatre-vingts pieds carrés et est connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent trente-neuf (ptie 139) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Athanase, division d'enregistrement d'Iberville, et est borné comme suit: en front, à l'est, par la route numéro 133 (ptie 139); et une autre partie du lot numéro 139; vers le sud par une partie du lot numéro

139 restant à dame Claire Phénix Lacroix; vers l'ouest par le ruisseau Jones, vers le nord par le lot numéro 138-1 et une partie du lot numéro 138; toutes les mesures ci-dessus sont en mesures anglaises. Avec la maison et le hangar y érigés, circonstances et dépendances, et tout ce qui est fixé à perpétuelle demeure portant le numéro d'immeuble 1118, route 133, Sabrevois.

Avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et notamment sujet à la servitude de passage mitoyen et à la servitude pour le puisard et avec la servitude de vue mentionnée dans l'acte reçu devant le notaire soussigné, le 2 novembre 1974, et enregistrement à Iberville, sous le numéro 95345, et la servitude de vue sur le lot numéro 138-1 dudit cadastre résultant de l'acte reçue devant le notaire soussigné, le 9 octobre 1975, et enregistrement audit bureau sous le numéro 97416. »

Évaluation municipale: 11 750,00 \$

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 3 818,75 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 22 avril 1985 41289

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
Nos 755-05-225-837
755-18-7-857

LLA CAISSE POPULAIRE DE LACOLLE ET SAINT-BERNARD, société coopérative régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau principal et son siège social au numéro 3, rue de l'Église nord, municipalité de Lacolle, district d'Iberville, partie demanderesse, contre COGEDIN COMPAGNIE GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS LTÉE., corporation commerciale légalement constituée, ayant

son siège social à Montréal, 1225, carré Phillips, local 610, district de Montréal, partie défenderesse.

Désignation:

« Un immeuble connu et désigné comme étant composé des lots:

1. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix (ptie 190) du cadastre officiel de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean, partant d'un point situé sur la ligne de division des lots 138 et 190, à son intersection avec la ligne d'emprise est de la route 9A (maintenant route 221); de là, vers le sud, suivant ladite emprise de la route 9A (maintenant route 221), une distance de deux cent trente-quatre pieds et trois dixièmes (234,3 pi), jusqu'au point de départ; de là, vers l'est, une distance de cent cinquante pieds (150 pi); de là, vers le sud, une distance de soixante-dix pieds et deux dixièmes (70,2 pi); de là, vers l'ouest, une distance de cent cinquante pieds (150 pi); de là, vers le nord, suivant l'emprise est de la route 9A (maintenant route 221), une distance de soixante-dix pieds et deux dixièmes (70,2 pi), jusqu'au point de départ. Cette parcelle étant bornée: vers l'ouest par la route 9A (maintenant route 221); vers le nord, l'est et le sud par des parties du lot 190 dudit cadastre; la superficie ainsi délimitée est d'environ dix mille cinq cent trente pieds carrés (10 530 pi²), mesures anglaises.

2. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix (ptie 190) du cadastre officiel de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean, partant au point situé sur la ligne de division des lots 138 et 190 dudit cadastre, à son intersection avec la ligne limitative du cadastre de la paroisse de Lacolle; de là, vers le sud, suivant ladite ligne limitative du cadastre de la paroisse de Lacolle, une distance de cinq cent trois pieds (503 pi); de là, vers l'ouest, suivant la ligne de division des lots 190 et 191 dudit cadastre, une distance de sept cent soixante-dix pieds et quatre dixièmes (770,4 pi); de là, vers le nord, une distance de quatre-vingts pieds (80 pi); de là, vers l'est, une distance de soixante pieds (60 pi); de là, vers le nord, une distance de cent quarante pieds et quatre dixièmes (140,4 pi); de là, vers l'ouest, une distance de soixante pieds (60 pi); de là, vers le nord, une distance de trois cent un pieds et huit dixièmes (301,8 pi); de là, vers l'est, suivant la ligne de division des lots 138 et 190 dudit cadastre, une distance de sept cent vingt-quatre pieds et trois dixièmes (724,3 pi) jusqu'au point de départ. Cette parcelle étant bornée: vers le nord par une partie du lot 138 dudit cadastre, vers l'est par la ligne limitative du cadastre de la paroisse de Lacolle, vers le sud par une partie du lot 191 dudit cadastre, dans une ligne ouest, dans une ligne nord, dans une autre ligne ouest, dans

une autre ligne sud et dans une autre ligne ouest par des parties du lot 190 dudit cadastre. La superficie ainsi délimitée est de trois cent soixante-quatorze mille onze pieds carrés et sept dixièmes (374 011,7 pi²) (10,163 arpents).

Sauf et à distraire les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190-1 à 190-11) du cadastre de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean.

3. Un immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, huit, neuf, dix, onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190-1, 190-2, 190-3, 190-4, 190-5, 190-6, 190-8, 190-9, 190-10, 190-11) du cadastre officiel de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean.

4. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quatre-vingt-onze (ptie 191) du cadastre officiel de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean, partant au point situé sur la ligne de division des lots 190 et 191 dudit cadastre, à son intersection avec la ligne limitative du cadastre de la paroisse de Lacolle; de là, vers le sud, suivant la ligne limitative du cadastre de la paroisse de Lacolle, une distance de cent quatre-vingt-treize pieds et six dixièmes (193,6 pi); de là, vers l'ouest, suivant la ligne de division des lots 191 et 192 dudit cadastre, une distance de sept cent trente-quatre pieds et trois dixièmes (734,3 pi); de là, vers le nord, une distance de cent quatre-vingt-dix-sept pieds et six dixièmes (197,6 pi); de là, vers l'est, suivant la ligne de division des lots 190 et 191 dudit cadastre, une distance de sept cent vingt pieds et quatre dixièmes (720,4 pi), jusqu'au point de départ. Cette parcelle étant bornée: vers le nord par une partie du lot 190 dudit cadastre, vers l'est par la ligne limitative du cadastre de la paroisse de Lacolle, vers le sud par une partie du lot 192 dudit cadastre, vers l'ouest par une partie du lot 191 dudit cadastre. La superficie ainsi délimitée est de cent quarante et un mille huit cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés et un dixième (141 898,1 pi²) (3,855 arpents).

Sauf et à distraire: les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-onze du cadastre officiel de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean et la partie donnée en échange par M. Serge Bisaillon à M. Jean Trahan selon acte enregistré à Saint-Jean sous le numéro 138736.

5. Un immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent

quatre-vingt-onze (191-1 à 191-7) du cadastre de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean.

6. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quatre-vingt-douze (ptie 192) du cadastre officiel de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean partant au point situé sur la ligne de division des lots 191 et 192 dudit cadastre, à son intersection avec la ligne limitative du cadastre de la paroisse de Lacolle; de là, vers le sud, suivant la ligne limitative du cadastre de la paroisse de Lacolle, une distance de cent quatre-vingt-quatorze pieds et un dixième (194.1 pi); de là, vers l'ouest, suivant la ligne de division des lots 192 et 194 dudit cadastre, une distance de huit cent vingt-six pieds et deux dixièmes (826.2 pi); de là, vers le nord, une distance de huit cent vingt-six pieds et deux dixièmes (826.2 pi); de là, vers le nord, une distance de cent quatre-vingts pieds et sept dixièmes (180.7 pi); de là, vers l'est, une distance de soixante-quinze pieds (75 pi); de là, vers le nord, une distance de six pieds et un dixième (6.1 pi); de là, vers l'est, suivant la ligne de division des lots 191 et 192 dudit cadastre, une distance de sept cent trente-quatre pieds et trois dixièmes (734.3 pi), jusqu'au point de départ. Cette parcelle étant bornée: vers le nord par une partie du lot 191 dudit cadastre, vers l'est par la ligne limitative du cadastre de la paroisse de Lacolle, vers le sud par une partie du lot 194 dudit cadastre, vers l'ouest, dans une autre ligne nord et dans une autre ligne ouest par une partie du lot 192 dudit cadastre. La superficie ainsi délimitée est de cent cinquante-cinq mille cent cinquante-huit pieds carrés et trois dixièmes (155 158.3 pi²) (4,216 arpents).

Sauf et à distraire: les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (192-1 à 192-5) du cadastre de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean et l'acte de vente à M. Domina Giroux selon acte enregistré à Saint-Jean sous le numéro 102502, et à Réal Brisson sous le numéro 149195.

7. Un immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (192-1 à 192-5) du cadastre de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean.

8. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quatre-vingt-quatorze (ptie 194) du cadastre de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean, partant au point situé sur la ligne de division des lots 192 et 194 dudit cadastre, à son intersection avec la ligne limitative du cadastre de la paroisse de Lacolle; de là, vers le sud, suivant ladite ligne du cadastre de la paroisse de Lacolle, une distance de trois cent quatre-vingt-neuf pieds

et sept dixièmes (389.7 pi); de là, vers l'ouest, suivant la ligne de division des lots 194 et 195 dudit cadastre, une distance de neuf cent soixante pieds (960 pi); de là, vers le nord, suivant l'emprise est de la route 9A (maintenant route 221), une distance de cinquante pieds (50 pi); de là, vers l'est une distance de cent cinquante pieds (150 pi); de là, vers le nord, une distance de cent quarante pieds et un dixième (140.1 pi); de là, vers l'est, une distance de cent soixante pieds (160 pi); de là, vers le nord, une distance de deux cents pieds (200 pi); de là, vers l'est, suivant la ligne de division des lots 192 et 194 dudit cadastre, une distance de six cent cinquante-cinq pieds (655 pi), jusqu'au point de départ. Cette parcelle étant bornée: vers le nord par une partie du lot 192 dudit cadastre, vers l'est par la ligne limitative du cadastre de la paroisse de Lacolle, vers le sud par une partie du lot 195 dudit cadastre, dans une ligne ouest par la route 9A (maintenant route 221), dans une autre ligne nord, dans une autre ligne ouest, dans une autre ligne nord et dans une autre ligne ouest, par des parties du lot 194 dudit cadastre. La superficie ainsi délimitée est de deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-seize pieds carrés et un dixième (293 876.1 pi²) (7,985 arpents).

Sauf et à distraire: les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatorze (194-1 à 194-12) du cadastre de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean, et le terrain vendu à M. Édouard Mc Clulland selon acte enregistré à Saint-Jean sous le numéro 126633 et le terrain vendu à M. Lucien Landry selon acte enregistré à Saint-Jean sous le numéro 129262.

9. Un immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros sept, huit, neuf, dix, onze, douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatorze (194-7 à 194-12) du cadastre officiel de la paroisse de Lacolle, division d'enregistrement de Saint-Jean.

Avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble. Tel que le tout se trouve actuellement, sans exception ni réserve de la part du vendeur. Le tout tel que montré au plan préparé par M. Laurent Véronneau, a.-g., minute numéro 3291. »

Évaluation municipale: 45 050,00 \$

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 11 487,75 \$, compte tenu du facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, QC. le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN 1985 à ONZE heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 3 mai 1985

41271

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
Nos 200-05-100-847
755-18-6-859

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Banque Royale du Canada, corporation bancaire sous l'égide de la Loi sur les banques du Canada, dûment constituée en corporation, ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre HORST ET REINHOLD JODAT, domiciliés et résidant à rang Grand-Sabrevois, Sabrevois, comté d'Iberville, QC, J0J 2G0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, district d'Iberville, mis en cause.

Annexe II

Bloc 1:

1. Le lot numéro quatre cent quarante-six (no 446) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Athanase, division d'enregistrement d'Iberville.

Bloc 2:

1. Une partie du lot numéro quatre cent soixante-trois (ptie 463) dudit cadastre, plus amplement décrite comme suit: bornée au nord par le lot numéro quatre cent soixante-deux (462) dudit cadastre, dans une première ligne est par une partie du lot numéro quatre cent soixante-trois (463), dans une première ligne sud par une partie du lot numéro quatre cent soixante-trois (463) dans une deuxième ligne est par une partie du lot numéro quatre cent soixante-trois (463), dans une deuxième ligne sud par une partie du lot numéro quatre cent soixante-trois (463), dans une troisième ligne est par une partie du lot numéro quatre cent soixante-trois (463), dans une troisième ligne sud par une partie du lot numéro quatre cent soixante-quatre (464), et à

l'ouest par le rang Grand-Sabrevois (partie du lot numéro quatre cent soixante-trois (463)). Mesurant mille sept cent quinze pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (1 715,79 pi) dans sa ligne nord, deux cent soixante-dix-sept pieds et cinquante-six centièmes de pied (277,56 pi) dans sa première ligne est, mille quatre cent soixante-trois pieds et trente-deux centièmes de pied (1 463,32 pi) dans sa première ligne sud, vingt-trois pieds et neuf dixièmes de pied (23,9 pi) dans sa deuxième ligne est, quatre-vingt-onze pieds et cinq dixièmes de pied (91,5 pi) dans sa deuxième ligne sud, quatre pieds et trois dixièmes de pied (4,3 pi) dans sa troisième ligne est, cent cinquante-neuf pieds et soixante-quatre centièmes de pied (159,64 pi) dans sa troisième ligne sud, et deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds et deux centièmes de pied (297,02 pi) dans sa ligne ouest, contenant en superficie quatre cent soixante-seize mille quarante-deux pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (476 042,5 pi²), mesures anglaises.

2. Une partie du lot numéro quatre cent soixante-quatre (ptie 464) dudit cadastre, plus amplement décrit comme suit: bornée au nord par une partie du lot numéro quatre cent soixante-trois (463), à l'est, au sud et à l'ouest par partie du lot numéro quatre cent soixante-quatre (464); mesurant cent cinquante-neuf pieds et soixante-quatre centièmes de pied (159,64 pi) dans sa ligne nord, quatorze pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (14,97 pi) dans sa ligne est, cent cinquante-neuf pieds et vingt-deux centièmes de pied (159,22 pi) dans sa ligne sud, et quatorze pieds et soixante-deux centièmes (14,62 pi) dans sa ligne ouest; contenant en superficie deux mille trois cent cinquante-huit pieds carrés et six dixièmes de pied carré (2 358,6 pi²), mesures anglaises.

Avec les constructions y érigées, circonstances et dépendances.

Avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et notamment sujets: ledit lot numéro quatre cent quarante-six (no 446) à une servitude en faveur de Southern Canada Power, en vertu d'un acte sous seing privé en date du 22 août 1944, et enregistrement au bureau de la division d'enregistrement d'Iberville, sous le no 58 368, pour sa ligne électrique, et à une servitude en faveur de Bell Canada, suivant enregistrement à Iberville sous le no 50 076.

Les biens suivants sont devenus immeubles par destination: un séchoir à maïs Hume Baugham incluant 4 supports, une panne receveuse avec portes, un remplisseur automatique et un moteur; un élévateur à grains Hance d'une capacité de 500 boisseaux à l'heure avec moteur 2 H.P., une plate forme de service et un ensemble de vis, moteurs, câbles et accessoires; un silo W. Rosco de 19 pi d'une capacité de 75 tonnes avec un

P.T.P. Auger 8 po × 41 pi, un moteur de 2 H.P., un ventilateur de 2 H.P. et un muffler; une échelle de 15 pi avec équipements s'y rattachant; un épandeur à fumier 2 500 gallons; 2 silos de 13 tonnes J.N.B. avec équipements s'y rattachant; 3 silos de 19 tonnes J.N.B. avec équipements s'y rattachant; écurier Houle, 450 pieds, 80 pieds de montée, 1974 et 80 pieds de montée Iberville, année 1965; cinquante-sept (57) cages à maternité sans côté; deux (2) soigneurs, 20 et 46 boîtes; deux (2) silos, 10 et 19,4 tonnes.

Évaluation municipale (1^{er} bloc): 269 100,00 \$

Évaluation municipale (2^e bloc): 73 350,00 \$

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit (1^{er} bloc) 87 457,50 \$ et pour (2^e bloc) 23 838,75 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu en 2 blocs au bureau d'enregistrement d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1985 à ONZE heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 3 mai 1985 41272

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
Nos 700-02-002628-841
705-18-000039-855

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX LAURENTIDES-LANAUDIÈRE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 358, rue Laviolette, Saint-Jérôme, province de Québec, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre RÉJEAN CHAMPAGNE, domicilié et résidant au 230, Bas-L'Assomption sud, L'Assomption, province de Québec, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Le lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-sept (27-3) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Assomption, divi-

sion d'enregistrement de L'Assomption; avec bâtisse dessus érigée, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670^e du Code de procédure civile est fixé à la somme de 9 591,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MERCREDI TROISIÈME jour de JUILLET 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 3 mai 1985 41300

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-000886-846
705-18-000047-858

COMMISSION SCOLAIRE DES CASCADES L'ACHIGAN, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 3461, rue Queen, municipalité de Rawdon, district de Joliette, partie demanderesse, contre DAME CLARENCE THÉRIAULT, domiciliée et résidant au Campbellton, province du Nouveau-Brunswick, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un immeuble composé de trois emplacements vacants situés au Domaine de l'Immobilier du Lac Engr. en la municipalité de Sainte-Julienne dans le comté de Montcalm, connu et désigné comme étant: le lot numéro quarante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent dix (210-44), rang 1 au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julienne dans la division d'enregistrement de Montcalm. Le lot numéro quarante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent dix (210-45), rang 1 au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julienne dans la division d'enregistrement de Montcalm. Le lot numéro quarante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent dix (210-46), rang 1 au cadastre

officiel de la paroisse de Sainte-Julienne dans la division d'enregistrement de Montcalm.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile est fixé à la somme de 1 027,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1985 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 3 mai 1985

41301

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 250-18-000013-857
760-05-000387-843

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, La Banque Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100) avec siège social au 600, de La Gauchetière ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ALAIN COULOMBE, résidant et domicilié au 44, Maxime-Raymond, Château-guay, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Un terrain situé à Notre-Dame-du-Lac, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre-vingt-un (ptie 81) au cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Lac, division d'enregistrement de Témiscouata; mesurant cent six pieds (106 pi) en front dans sa ligne sud-ouest et cent quarante pieds (140 pi) dans sa ligne nord-est par une profondeur de soixante-cinq pieds (65 pi), borné au sud-ouest à la rue Principale, au nord-ouest au terrain de M. Venant Martin, au

sud-est au terrain de Rose Lavoie et au nord-est à un terrain de l'emprunteur; avec la maison y érigée, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 7 953,12 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 30 avril 1985

41241

Labelle

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-048754-829
S. 271

HENRY MARCUS, résidant au 806, rue Saint-Zotique est, Montréal, QC, partie demanderesse, contre ÉMILE MAURICE, résidant au 836, Co-Op, Mont-Laurier, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause.

Et bref noté: 560-05-000148-843, SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE MONT-LAURIER contre ÉMILE MAURICE et FERNAND DAOUST.

La description des immeubles qui seront vendus est la suivante:

1. « La moitié d'un terrain faisant partie du lot de terre numéro huit cent quatre-vingt-quinze (ptie 895) au cadastre officiel du village de Mont-Laurier, de forme triangulaire, mesurant cent dix pieds (110 pi) de largeur dans sa ligne nord-est et cent dix pieds (110 pi) de largeur dans sa ligne sud-ouest, et ce, à compter d'une borne située à l'extrémité nord-ouest dudit lot sur la

profondeur qu'il y a entre les lignes nord-est et sud-ouest dudit lot: borné vers le nord-est par une rue (lot 879), vers le sud-ouest par une autre rue (lot 894) et vers le sud-est par partie du même susdit lot huit cent quatre-vingt-quinze appartenant à Wilfrid Taillon ou représentants. Tel que le tout se trouve actuellement avec la bâtisse y érigée, circonstances et dépendances. Il faut toutefois distraire la partie de ce même susdit lot huit cent quatre-vingt-quinze appartenant à la ville de Mont-Laurier, aux termes d'un acte de vente consenti par Osias Paquin et signé devant Roméo Ouellette, notaire, le deux avril mil neuf cent cinquante-cinq et enregistré au bureau d'enregistrement de Labelle sous le numéro 43362: ce terrain est pris dans l'angle nord-ouest dudit lot et il a la figure d'un triangle mixtiligne: le côté opposé audit angle étant concave et étant constitué par un arc de cercle engendré par un rayon de cinq pieds (5 pi), le centre de ce cercle étant un point situé en dehors du terrain présentement décrit et au sud-est de ce terrain.

Le côté de la rue Frontenac de ce triangle mesure huit pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (8,94 pi), le côté de la rue Brunet de ce triangle mesure huit pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied (8,98 pi), le côté concave mesure le long dudit arc de cercle quatre pieds et six dixièmes de pied (4,6 pi): ce triangle qui sert à l'arrondissement du coin des rues Frontenac et Brunet se trouve borné d'un côté par la rue Frontenac, de l'autre côté par la rue Brunet et de l'autre côté de son côté creux ou concave, par une autre partie dudit lot huit cent quatre-vingt-quinze appartenant à Osias Paquin ou représentants; les dimensions ci-dessus données sont en mesures anglaises. Ce triangle contient une superficie de dix-huit pieds carrés (18 pi²).

2. Le lot de terre numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille deux cent soixante-quinze (1275-2) au cadastre officiel du village de Mont-Laurier. Tel que le tout se trouve actuellement avec la maison y érigée, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 6 786,65 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1985 à DIX heures.

Le shérif,
RAYMOND FORTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 3 mai 1985

41290

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
No 560-05-000151-847
S. 560-18-000013-859

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, 490, boulevard Saint-Joseph, C.P. 1200, Hull, QC, partie demanderesse, contre **GÉRARD FOURNIER**, R.R. 1, Maniwaki, QC, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division de Gati-neau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Partie du lot trente et un, rang Deux au cadastre officiel du canton de Kensington. Ladite partie mesure cent quarante et un pieds et quatre dixièmes (141,4 pi) sur son côté nord, cent vingt-deux pieds (122 pi) sur son côté sud, cent quarante-deux pieds et quatre dixièmes (142,1 pi) sur son côté est et cent soixante-quinze pieds et six dixièmes (175,6 pi) sur son côté ouest. Bornée au nord par le chemin public, au sud par d'autres parties du lot 31, rang 2, connues sur le plan comme subdivision non officielle 20 et 21, à l'est par partie du lot 31, rang 2, connue comme subdivision non officielle no 2 et à l'ouest par une rue projetée: avec bâtisses dont l'intérieur a été incendié. »

La mise à prix est fixée à 976,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maniwaki, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le TREIZIÈME jour d'AOÛT 1985 à ONZE heures.

Le shérif,
RAYMOND FORTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 6 mai 1985

41273

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Labelle

No 560-05-000148-843

S. 347

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE MONT-LAURIER, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 771, rue de la Madone, Mont-Laurier, district de Labelle, partie demanderesse, contre ÉMILE MAURICE, R.R. no 4, Mont-Laurier, district de Labelle, et FERNAND DAOUST, 488, rue Salaberry, Mont-Laurier, district de Labelle, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause.

Ce bref est noté 500-02-048754-829, HENRI MARCUS contre ÉMILE MAURICE.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un terrain faisant partie du lot de terre numéro huit cent quatre-vingt-quinze (ptie 895) au cadastre officiel du village de Mont-Laurier, de forme triangulaire, mesurant cent dix pieds (110 pi) de largeur dans sa ligne nord-est, et cent dix pieds (110 pi) de largeur dans sa ligne sud-ouest, et ce, à compter d'une borne située à l'extrémité nord-ouest dudit lot, sur la profondeur qu'il y a entre les lignes nord-est et sud-ouest dudit lot; borné vers le nord-est par une rue (lot 879), vers le sud-ouest par une autre rue (lot 894) et vers le sud-est par partie du même susdit lot huit cent quatre-vingt-quinze appartenant à Wilfrid Taillon ou représentants. Tel que le tout se trouve actuellement avec la bâtisse y érigée, circonstances et dépendances. »

Cependant, il faut distraire de ce même lot la partie mise en vente, ce même jour, à dix heures.

La mise à prix est fixée à 4 065,10 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1985 à ONZE heures.

Le shérif,
RAYMOND FORTIN

Bureau du shérif

Cour supérieure

Mont-Laurier, le 3 mai 1985

41291

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

C.S.Q. 200-05-000520-838

S. 200-18-000055-853

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, Montréal, QC, demanderesse, contre LUMIPOLE INC., JEAN-PAUL BIRON, RICHARD ROY, PIERRE DÉSÉ, JEAN-MARC BLOUIN, JEAN GOSSELIN, DANIEL FORTIN et JEAN-PAUL BIRON, 14, de l'Ermitage, Lac-Beauport, QC, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision quarante-neuf, de la redivision un de la subdivision un du lot originaire numéro cent trente-neuf, du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec (139-1-1-49). Un immeuble connu et désigné comme étant la redivision cinquante-quatre de la redivision un de la subdivision un du lot originaire numéro cent trente-neuf (139-1-1-54) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisse dessus construite portant le numéro 14, de l'Ermitage, Lac-Beauport, QC, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à seize mille deux cent seize dollars et cinquante cents (16 216,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures.

« Un terrain vacant étant connu comme étant la redivision onze de la redivision un de la subdivision un du lot originaire numéro cent trente-neuf, du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, di-

vision d'enregistrement de Québec (139-1-1-11); circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à deux mille trois cent trente-quatre dollars et quinze cents (2 334,15 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 18 mai 1985

41302

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003091-845
S. 200-18-000036-853

MENUISERIE D. POULIOT INC., corps politique et incorporé, ayant un bureau au 927, rue Drolet, Québec, demanderesse, contre DANIEL PÉBARTHE, domicilié au 3, Jardins Mérici, appartement 605, Québec, défendeur.

« Une terre située à Saint-Nazaire, contenant environ trois arpents et demi (3½) de largeur sur vingt-cinq (25) arpents de profondeur plus ou moins, telle que clôturée, connue et désignée comme faisant partie des lots trente et un-A et trente et un-B (31-A ptie et 31-B ptie) du cadastre officiel pour le Quatrième Rang du canton de Buckland, paroisse de Saint-Malachie, annexé à Saint-Nazaire, division d'enregistrement de Dorchester, bornée au nord-est par le chemin public entre le Cinquième et le Quatrième Rangs, au sud-ouest par le chemin public entre le Quatrième et le Troisième Rangs, au nord-ouest au terrain de monsieur Adrien Bédard ou représentants, soit à la balance du lot 31-A et au sud-est par le terrain de monsieur Gaétan Fillion ou représentants. Sauf cependant et à distraire de la partie du lot numéro 31-A, laquelle mesure un (1) arpent de largeur sur la profondeur du lot, un lopin d'un demi (½) arpent de largeur sur deux (2) arpents de profondeur, plus ou moins, appartenant à monsieur Adrien Bédard ou représentants, lequel lopin distrairait être borné au nord-est par la balance du lot 31-A, au sud-ouest par le chemin

public entre le Quatrième et le Troisième Rangs, au nord-ouest à un autre terrain appartenant à monsieur Adrien Bédard ou représentants et au sud-est à la partie du lot 31-A vendue à monsieur Hervé Blais. Sauf cependant et à distraire dudit immeuble une partie demeurant la propriété de monsieur Hervé Blais ou représentants, formée de partie des lots 31-A et 31-B, laquelle partie est bornée au nord-est par le chemin public entre le Cinquième et le Quatrième Rangs, au sud-ouest par l'immeuble vendu aux présentes, au sud-est par le terrain de monsieur Gaétan Fillion et au nord-ouest par le terrain de monsieur Laurier Bélanger; mesurant mille cent pieds (1 100 pi) de profondeur du nord-est au sud-ouest par toute la largeur des parties des lots 31-A et 31-B, soit environ trois arpents et demi (3½) plus ou moins; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingts cents (4 985,80 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 18 mai 1985

41303

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000604-855
C.M.Q. 843 de 1983
S. 200-18-000032-852

LA VILLE DE QUÉBEC, corps politique et incorporé par acte de la Législature, ayant son siège social au 2, rue Desjardins, ville de Québec, district de Québec, demanderesse, contre LES HABITATIONS CANADIENNES J.M.G. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social situé au 15B, rang Saint-Antoine, Notre-Dame-des-Monts, Saint-Hilarion, défenderesse.

« Les redivisions 14, -15, -16, -17, -18, -19, -20, et 21 de la subdivision 37 du lot 496 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lortte, division d'enregistrement de Québec. Le tout tel que démontré sur une compilation des plans de la matrice graphique de la Communauté urbaine de Québec et assemblée, en date du 1^{er} février 1985, par Gaétan Groleau, arpenteur-géomètre, dossier: 1406, minutes 85V-447, -449, -451 à -454 inclusivement. »

Pour être vendus en bloc suivant jugement de l'honorable Henri LaRue, J.C.S., du 3 avril 1985.

La mise à prix est fixée à cinq mille sept cent quatre-vingt-sept dollars et soixante cents (5 787,60 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures.

« Une partie du lot 496-37 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 496-37, vers le sud-est par les lots 496-37-24 à 496-37-27 inclusivement, vers le sud-ouest par le lot 496-139 et vers le nord-ouest par le lot 496-37-22 étant la rue Haëndel, contenant en superficie 2 465,1 mètres carrés. Le tout tel que démontré sur une compilation des plans de la matrice graphique de la Communauté urbaine de Québec et assemblée, en date du 1^{er} février 1985, par Gaétan Groleau, arpenteur-géomètre, dossier: 1406, minutes 85V-447, -449, -451 à -454 inclusivement. »

La mise à prix est fixée à dix mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars (10 598,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures TRENTE.

« Les lots 496-37-7, 496-37-8 et 496-37-12 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. Le tout tel que démontré sur une compilation des plans de la matrice graphique de la Communauté urbaine de Québec et assemblée, en date du 1^{er} février 1985, par

Gaétan Groleau, arpenteur-géomètre, dossier: 1406, minutes 85V-447, -449, -451 à -454 inclusivement. »

Pour être vendus en bloc suivant jugement de l'honorable Henri LaRue, J.C.S., du 3 avril 1985.

La mise à prix est fixée à deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante cents (299,60 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1985 à ONZE heures.

« Les lots 496-65 et une partie du lot 496-66 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 496-37, vers le sud-est par le résidu du lot 496-66, vers le sud-ouest par le lot 496-62 (rue Thibault) et vers le nord-ouest par le lot 496-65. Le tout tel que démontré sur une compilation des plans de la matrice graphique de la Communauté urbaine de Québec et assemblée, en date du 1^{er} février 1985, par Gaétan Groleau, arpenteur-géomètre, dossier: 1406, minutes 85V-447, -449, -451 à -454 inclusivement. »

Pour être vendus en bloc suivant jugement de l'honorable Henri LaRue, J.C.S., du 3 avril 1985.

La mise à prix est fixée à cinq mille soixante-dix-neuf dollars et vingt cents (5 079,20 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1985 à ONZE heures TRENTE.

« Les lots 496-94, 496-37-2, 496-103 et 496-104-2 et une partie du lot 496-67 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, de figure rectangulaire, bornée vers le nord-est par le lot 496-104-2, vers le sud-est par une partie du lot 496-67 (rue Ouellet), vers le sud-ouest par des parties du lot 496-103 et vers le nord-ouest par le lot 496-36-2. Le tout tel que démontré sur une compilation des plans de la matrice graphique de la Communauté urbaine de Québec et

assemblée, en date du 1^{er} février 1985, par Gaétan Groleau, arpenteur-géomètre, dossier: 1406, minutes 85V-447, -449, -451 à -454 inclusivement. »

Pour être vendus en bloc suivant jugement de l'honorable Henri LaRue, J.C.S., du 3 avril 1985.

La mise à prix est fixée à vingt-deux mille cent deux dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (22 102.97 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures.

« Une partie du lot 495-74 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 491-48, vers l'est par une partie du lot 495, vers le sud par le résidu du lot 495-74, vers le sud-ouest par le lot 495-75 et vers le nord-ouest par le lot 495-61 étant la rue Bricault, contenant en superficie 934,4 mètres carrés, et le lot 491-48 du susdit cadastre. Le tout tel que démontré sur une compilation des plans de la matrice graphique de la Communauté urbaine de Québec et assemblée, en date du 1^{er} février 1985, par Gaétan Groleau, arpenteur-géomètre, dossier: 1406, minutes 85V-447, -449, -451 à -454 inclusivement. »

Pour être vendus en bloc suivant jugement de l'honorable Henri LaRue, J.C.S., du 3 avril 1985.

La mise à prix est fixée à trois mille neuf cent soixante-quatre dollars et quatre-vingts cents (3 964,80 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures TRENTE.

« Une partie du lot 496-37 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie des lots 496-135 et 496-125 (rue Beauville), vers l'est par une autre partie du lot 496-37, vers le sud-ouest par une partie du lot 496 et vers le nord-ouest par le lot 496-37-23 (rue Frank), contenant en superficie 4 167,2 mètres carrés.

Le tout tel que démontré sur une compilation des plans de la matrice graphique de la Communauté urbaine de Québec et assemblée, en date du 1^{er} février 1985, par Gaétan Groleau, arpenteur-géomètre, dossier: 1406, minutes 85V-447, -449, -451 à -454 inclusivement. »

La mise à prix est fixée à dix mille neuf cent trente-quatre dollars (10 934.00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1985 à ONZE heures.

« Le lot 496-37-10 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. Le tout tel que démontré sur une compilation des plans de la matrice graphique de la Communauté urbaine de Québec et assemblée, en date du 1^{er} février 1985, par Gaétan Groleau, arpenteur-géomètre, dossier: 1406, minutes 85V-447, -449, -451 à -454 inclusivement. »

La mise à prix est fixée à neuf cent soixante dollars et quarante cents (960,40 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1985 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 18 mai 1985

41304

Richelieu

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 750-05-000477-843

LA CAISSE POPULAIRE ST-MARC-SUR-RICHELIEU, corps politique dûment constitué, ayant un bureau au 97, rue Verchères, Saint-Marc-sur-Richelieu, partie demanderesse, contre RÉAL MAIL-

LETTE, résidant au 670, rang des Trente, Saint-Marc-sur-Richelieu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, mis en cause.

Bloc I:

« 1. Une terre située sur la deuxième concession de la paroisse de Saint-Marc, connue et désignée comme étant la partie sud-est du lot originaire numéro cent vingt-quatre (ptie S.-E. 124) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Marc, mesurant un arpent et neuf perches de largeur sur quinze arpents de profondeur, mesures françaises et plus ou moins, et bornée comme suit: en front, vers le sud-est, par les terres de la première concession, en profondeur, vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot 124, vers le nord-est par le lot 122 dudit cadastre appartenant à Gilles Messier ou représentants, vers le sud-ouest par le lot 125 dudit cadastre appartenant à Paul-Émile Leboeuf ou représentants et ci-après désigné: à distraire toutefois, les parties dudit lot vendues aux termes des actes suivants, savoir: vente par Paul-Émile Leboeuf et son épouse à Robert Jeannotte reçue devant Roger Goulet, notaire, le 16 juin 1967, enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Verchères sous le numéro 84546; donation entrevus par Paul-Émile Leboeuf et son épouse à Pauline Leboeuf Gatién reçue devant Roger Goulet, notaire, le 2 août 1972, enregistrée à Verchères sous le numéro 101892; vente par Paul-Émile Leboeuf et son épouse à Marcel Gatién, passée devant Roger Goulet, notaire, le 17 mai 1976, enregistrée à Verchères sous le numéro 125589.

2. Une terre située sur la deuxième concession de la paroisse de Saint-Marc, connue et désignée comme étant la partie sud-est du lot originaire numéro cent vingt-cinq (ptie S.-E. 125) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Marc, mesurant un arpent et neuf perches de largeur sur quinze arpents de profondeur, mesures françaises et plus ou moins, et bornée comme suit: en front, vers le sud-est, par les terres de la première concession, en profondeur, vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot numéro 125, vers le nord-est par le lot 124 dudit cadastre appartenant à Paul-Émile Leboeuf ou représentants, et vers le sud-ouest par le lot 126 dudit cadastre appartenant à Paul-Émile Leboeuf ou représentants et ci-après désigné: à distraire toutefois, une partie dudit lot vendue aux termes d'un acte de vente par Paul-Émile Leboeuf et son épouse, à Émilien Houde, reçu devant Roger Goulet, notaire, le 9 février 1967, enregistré à Verchères sous le numéro 83216.

3. Une terre située sur la deuxième concession en la paroisse de Saint-Marc, connue et désignée comme étant le lot originaire cent vingt-six (126) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Marc, mesurant deux

arpents de largeur sur vingt-trois arpents et cinq perches de profondeur, mesures françaises, et plus ou moins.

Bloc II:

4. Une terre située sur la deuxième concession en la paroisse de Saint-Marc, connue au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Marc, comme étant composée de:

a) Une partie non subdivisée du lot numéro cent vingt-huit (ptie 128) dudit cadastre et bornée comme suit: au sud-est par les terres de la première concession, au sud-ouest par une partie du lot 129 dudit cadastre, au nord-ouest par le chemin du rang des Trente, au nord-est par une partie dudit lot 128 appartenant à John Lindsay représentant Daniel Cayer;

b) Une partie non subdivisée du lot numéro cent vingt-huit (ptie 128) dudit cadastre, mesurant environ trente pieds (30 pi) de largeur en front sur le chemin du rang des Trente et à l'arrière sur environ cinq (5) arpents de profondeur, bornée en front, vers le sud-est, par le chemin du rang des Trente, vers le sud-ouest par une partie dudit lot 128 appartenant à André R. Noël, vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 128 appartenant à Réal Maillette ci-après désignée et vers le nord-est par une autre partie dudit lot 128 appartenant à John Lindsay représentant de Daniel Cayer;

c) Une partie non subdivisée du lot numéro cent vingt-huit (ptie 128) dudit cadastre bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 129 dudit cadastre, vers le nord-ouest par une partie du lot 127 dudit cadastre, vers le nord-est par une autre partie dudit lot 128 appartenant à John Lindsay représentant de Daniel Cayer et vers le sud-est partie par une autre partie dudit lot 128 désignée au paragraphe b ci-dessus et partie par une autre partie dudit lot 128 appartenant à André R. Noël.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujet notamment à une servitude en faveur de Southern Canada Power Company Limited, enregistrée à Verchères sous les numéros 54723 et 54722.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et tous les biens meubles fixés en permanence audit immeuble et nécessaires à l'exploitation de la ferme hypothéquée, notamment et non limitativement avec silo; lesdits biens meubles étant immeubles par destination.

Avec les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, en argent ou

en chèque visé, la somme de 38 967,00 \$ pour le bloc I et la somme de 2 763,00 \$ pour le bloc II.

Pour ledit meuble être vendu en justice, au bureau de la division d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI QUATRIÈME jour de JUILLET 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 26 avril 1985

41261

Roberval

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
Nos 200-05-002536-83-2
S. 155-18-000005-85-4

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, personnellement et ès qualités de mandataire pour la Banque Royale du Canada, corporation régie par la Loi sur les banques du Canada, ayant son siège social à Montréal, partie demanderesse, contre FERME RAYMOND VALLIÈRES INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Roberval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-St-Jean-Ouest, mis en cause.

Description

1. Un immeuble sis et situé à Saint-Méthode, comté de Roberval, QC, connu et désigné comme étant le lot numéro quarante et un (lot 41) du rang Cinq (rg V) au cadastre officiel du canton de Parent, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest; ledit immeuble ayant environ cent (100) acres de superficie, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sauf et à distraire, une partie de terrain vendue à monsieur Gaston Baril, suivant acte reçu devant J.J. Turcotte, notaire, le 6 novembre 1974, et dont copie a été enregistrée à Roberval, le 8 novembre 1974, sous le numéro 146099; ledit terrain mesurant cent quarante pieds (140 pi) de front ou de largeur sur la route régionale par cent quatre-vingt-quinze pieds (195 pi) de profondeur, lequel est borné comme suit: au sud-ouest par la route 173; au sud-est par le lot numéro quarante (lot no 40) desdits rang et canton; au nord-ouest et nord-est, à un ruisseau. A distraire également deux (2)

parties de terrain vendues au ministère de la Voirie: la première, aux termes d'un acte reçu devant Roland Bussière, notaire, le 12 avril 1952, et dont copie a été enregistrée à Roberval, le 18 avril 1952, sous le numéro 60784; la deuxième, aux termes d'un acte reçu devant Me F.X. Lamontagne, notaire, le 30 janvier 1953, et dont copie a été enregistrée à Roberval, le 31 janvier 1953, sous le numéro 63064. Sujet à une servitude de passage en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada, reçue devant J.J. Turcotte, notaire, le 15 août 1960, et dont copie a été enregistrée à Roberval, le 19 août 1960, sous le numéro 86741.

2. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Méthode, comté de Roberval, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot numéro vingt-six (ptie n.s. du lot 26) du rang Quatre (rg IV) au cadastre officiel du canton de Parent, division d'enregistrement de Lac-St-Jean-Ouest, mesurant cent quarante-cinq pieds (145 pi) de façade sur cent vingt-sept pieds (127 pi) de profondeur, lequel est borné comme suit: au nord-est, au chemin public, au sud-ouest et au nord-ouest, au reste du lot dont il fait partie; et au sud-est, à une distance de quatre cents pieds (400 pi) environ de la ligne de division des lots vingt-cinq et vingt-six desdits rang et canton.

A) Une servitude de passage consentie à la compagnie de téléphone Bell du Canada, aux termes d'un acte reçu devant Jean Lindsay, notaire, le 1^{er} mai 1961, et dont copie a été enregistrée à Roberval, le 2 mai 1961, sous le numéro 89292.

B) Une servitude de passage consentie par la Chaîne Coopérative du Saguenay en faveur d'Hydro-Québec, faite sous seing privé, le 9 novembre 1977, et dont copie a été enregistrée à Roberval, le 15 novembre 1977, sous le numéro 166073.

3. Un terrain ou emplacement sis et situé à Roberval, de figure régulière, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée de la subdivision un du lot originaire vingt et un (ptie n.s. lot 21-1) et toute la subdivision trois du lot originaire vingt et un (ptie lot 21-3) du rang Deux (rg II) au cadastre officiel du canton d'Ouïatchouan, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest; ledit terrain mesurant cent vingt pieds (120 pi) de largeur sur deux cent quinze pieds (215 pi) de profondeur et est borné comme suit: en front, vers le nord-est, à la route publique; vers le nord-ouest et vers le sud-ouest, au résidu de la subdivision un du lot originaire vingt et un (ptie lot 21-1) et vers le sud-est, à la subdivision deux du lot originaire vingt et un (ptie lot 21-2) appartenant à Elzéar Tremblay ou représentants; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet à une servitude d'égouts et de passage, consentie par Lauréat Côté à Elzéar Tremblay, aux termes d'un acte reçu devant Guy Lévesque, notaire, le

28 mai 1968, et dont copie a été enregistrée à Roberval, le 7 juin 1968, sous le numéro 115329.

4. Un terrain ou emplacement, de figure rectangulaire, sis et situé en la paroisse de Roberval, mesurant deux cent soixante-dix pieds (270 pi) de largeur ou dans ses limites nord-est et sud-ouest par quatre cent quatre-vingt-cinq pieds (485 pi) de profondeur ou dans ses limites nord-ouest et sud-est, lequel est connu et désigné comme étant une partie non-subdivisée du lot numéro treize (ptie n.s. lot 13), du rang Deux (rg II) au cadastre officiel du canton d'Ouiatchouan, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest; ledit terrain est borné, au nord-est par la route régionale 169 et de tous les autres côtés par le résidu dudit lot appartenant à Alphonse Gosselin ou représentants. La ligne nord-ouest dudit terrain se trouve à trois cent soixante-cinq pieds (365 pi) de la ligne de division du lot treize et de la subdivision trois du lot originaire numéro douze (lots 13 et 12-3) desdits rang et canton; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sujet aux servitudes suivantes:

a) Servitude de passage consentie par Almas Guay en faveur de dame Céline Côté-Vallée, aux termes d'un acte reçu devant Jean Lindsay, notaire, le 31 juillet 1957, et dont copie a été enregistrée à Roberval, le 9 septembre 1957, sous le numéro 76848.

b) Servitudes de passage et d'égouts consenties par dame Marcelle Dallaire et Alphonse Gosselin en faveur de Les Immeubles Avicoles Ltée, aux termes d'un acte reçu devant Guy Lévesque, notaire, le 7 octobre 1971, et dont copie a été enregistrée à Roberval, le 19 janvier 1972, sous le numéro 130088.

c) Servitudes de passage et de puisage d'eau consenties par Les Immeubles Avicoles Ltée à la Chaîne Coopérative du Saguenay, contenues dans un acte de vente reçu devant Guy Lévesque, notaire, le 7 octobre 1971, et dont copie a été enregistrée à Roberval, le 19 janvier 1972, sous le numéro 130089.

d) Servitudes de passage et de puisage d'eau consenties par La Chaîne Coopérative du Saguenay en faveur de M. Alphonse Gosselin et contenues dans un acte de vente reçu devant Gaétan Boily, notaire, le 10 avril 1972, et dont copie a été enregistrée à Roberval, le 4 mai 1972, sous le numéro 131169.

Un morceau de terrain situé en la ville de Roberval, faisant partie du lot numéro treize (ptie 13) du Deuxième Rang aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton d'Ouiatchouan, mesurant cent pieds (100 pi) dans ses côtés nord-est et sud-ouest, et trois cents pieds (300 pi) dans ses côtés sud-est et nord-

ouest, et borné comme suit: au nord-est au fossé, au sud-est au chemin d'accès passant à cet endroit, au sud-ouest et au nord-ouest au résidu dudit lot treize; la ligne nord-ouest du morceau de terrain présentement décrit étant située parallèlement à environ deux cent dix pieds (210 pi) de la ligne de division entre les lots douze, trois et treize desdits rang et canton.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances:

Avec en outre, un droit de passage dans le chemin d'accès actuel à pied et en voiture, à perpétuité, en faveur de l'emprunteur et de ses représentants légaux, pour communiquer du chemin public (route régionale no 169) au morceau de terrain ci-dessus décrit.

Les biens suivants sont devenus immeubles par destination: quatre (4) soigneurs (sans boîte) Chore Time 240; douze (12) soigneurs (sans boîte) Chore time 140 pi; quatre (4) soigneurs (avec boîte) Chore Time 100 pi; quatre (4) soigneurs (sans boîte) Chore Time 155 pi; cent six (106) éleveuses; cinq cent cinquante-huit (558) abreuvoirs Tuque Water Master; deux (2) silos à moulinée Bedford, 12 tonnes.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688.1 du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 12 896.00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1.04.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGTIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
FRANCINE ROSEBERRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 30 avril 1985

41239

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 155-05-000005-85-1
S. 155-18-000006-85-2

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ROBerval-ST-FÉLICIEN, 881, boulevard Saint-Joseph, Roberval, QC, partie demanderesse, contre LUCIEN DUMAIS, 25, rue de l'Avenir, appartement 2, Beauport, QC, SUZANNE DROUIN, 125, route Victor-Delamarre, Lac-Bouchette, QC, parties défenderesses.

et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, 1221, boulevard Saint-Dominique, Roberval, QC, mis en cause.

Description:

« Un emplacement situé en la municipalité de Lac-Bouchette, faisant partie du lot huit, subdivision E (ptie 8-E) aux plan et livre de renvoi officiels du rang Cinq du cadastre du canton de Dablon, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Ce terrain mesure cent trente pieds (130 pi) dans sa ligne sud, quatre-vingt-onze pieds (91 pi) dans sa ligne nord, cent pieds (100 pi) dans sa ligne est et cent quatorze pieds (114 pi) dans sa ligne ouest et est borné en front vers le nord ou vers le nord-ouest, par la route régionale, à l'arrière, vers le sud ou vers le sud-est, par la partie du même lot appartenant à monsieur Armand Martel ou représentants, d'un côté, vers l'ouest ou vers le sud-ouest, par une ruelle, et de l'autre côté, vers l'est ou nord-est, par la route du Lac-Maggie. Sauf à distraire une pointe de terrain située dans le coin sud-ouest: du terrain ci-dessus décrit, mesurant vingt et un pieds (21 pi) dans son côté sud-ouest, vingt pieds (20 pi) dans son côté nord-ouest et trente-deux pieds (32 pi) dans son côté nord-est. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688.1 du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 13 760,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 0,86.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
FRANCINE ROSEBERRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 6 mai 1985

41305

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
Nos 500-02-17125-787
750-18-000148-850

SERGE GAGNON, domicilié et résidant au 3093, rue Louis-Veuillot, ville et district de Montréal, partie

demanderesse, contre NOËL MARTEL INC., corporation dûment constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 5997, rue de Jumonville, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, mis en cause.

A) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot numéro cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit (8-5-1), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Denis, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, faisant partie de la concession « Rang de la Côte » dudit cadastre; sans bâtisse.

La mise à prix est fixée à la somme de 841,00 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

B) Un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot numéro dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit (8-19), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Denis, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, faisant partie de la concession « Rang de la Côte » dudit cadastre.

La mise à prix est fixée à la somme de 551,00 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

C) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit (8-29), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Denis, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, faisant partie de la concession « Rang de la Côte » dudit cadastre.

Avec une maison mobile y dessus érigée à perpétuelle demeure et devenue en conséquence immeuble par destination, et dont l'adresse est 1, rue Sénécal, municipalité de la paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à la somme de 10 788,00 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, Saint-Hyacinthe, le JEUDI VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LA RUE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 30 avril 1985

41274

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

Nos 200-05-000084-850

750-18-000133-852

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2700, boulevard Laurier, bureau 2000, Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre GÉRARD DESMARAIS, domicilié et résidant au 810, rang Elmiro, Saint-Paul, comté de Rouville, et JOLIN TURCOTTE & ASSOCIÉS INC. (Normand J. Turcotte), syndic, ès qualités de syndic à la faillite de Gérard Desmarais, ayant un bureau au 317, rue Racine, Granby, partie défenderesse.

Une terre située en la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford, rang Elmiro, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford (division d'enregistrement de Rouville), comme étant composée d'une partie du lot cinquante-sept (ptie 57); telle partie du lot cinquante-sept (ptie 57) mesurant deux arpents (2 arp) de largeur sur une profondeur de neuf arpents (9 arp), le tout plus ou moins et étant bornée à l'ouest par le cordon des terres du rang Saint-Ours, au sud par une partie du lot cinquante-six (ptie 56), au nord par une partie du lot cinquante-huit (ptie 58) appartenant à Gérard Desmarais ou représentants et, à l'est, par le résidu du lot cinquante-sept (57) appartenant à Marcel Desroches; avec toutes les constructions pouvant y être érigées, circonstances et dépendances. Avec toutes les servitudes pouvant grever la susdite partie du lot numéro cinquante-sept (ptie 57), dont certains engagements réciproques de clôtures, telles que mentionnées originellement à la vente par Emmanuel Senay à Eugène Brodeur, reçue devant Pierre-Louis Fortunat Noiseux, notaire, le 10 janvier 1927, et enregistrée sous le numéro 49344 et une servitude envers Hydro-Québec, suivant l'acte enregistré, le 15 décembre 1978, sous le numéro 144037.

La mise à prix est fixée à la somme de 3 699,00 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Une terre située en la paroisse Saint-Paul-d'Abbotsford, rang Elmiro, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford, division d'enregistrement de Rouville, comme étant le lot numéro cinquante-huit (58), avec toutes les constructions y érigées ou pouvant y être érigées, circonstances et dépendances, les améliorations et accessoires, les appareils et les installations qui sont placés en permanence dans et sur ledit immeuble et nécessaires à son exploitation, comprenant notamment et non limitativement une (1) génératrice stationnaire 30 000 watts, deux (2)

benches à moulée de 24 tonnes et 7,7 tonnes, une (1) pompe à préfosse et deux (2) chaufferettes au propane, le tout étant immeuble par nature ou par destination. À distraire dudit lot numéro cinquante-huit (58):

1. Des parties dudit lot 58 maintenant connues et désignées comme étant les subdivisions un, deux et trois du lot originaire cinquante-huit (58-1, 2 et 3) du cadastre susdit;

2. Le terrain appartenant à Madeleine Labonté à la suite du partage de communauté ayant existé entre elle et Gérard Jutras, suivant acte reçu devant Richard Hénault, notaire, le sept octobre mil neuf soixante-dix-sept (7 octobre 1977), et enregistré sous le numéro 137869 (Rouville), avec toutes constructions pouvant y être érigées, circonstances et dépendances, tel terrain distraint étant plus particulièrement décrit et borné comme suit: commençant au point d'intersection de la ligne de division entre les lots 58 et 59 et l'emprise nord-ouest du chemin public (rang Elmiro), ce point étant le point de départ; de là, vers le sud-ouest, suivant un gisement de 0°00', une distance de cent quatre-vingt-treize pieds et soixante-six centièmes de pied (193.66 pi); de là, vers le nord-ouest, suivant un gisement de 89°12', une distance de cent quarante pieds (140.0 pi); de là, vers le nord-est, suivant un gisement de 180°00', une distance de cent quatre-vingt-treize pieds et soixante-six centièmes de pied (193.66 pi); de là, vers le sud-est, suivant la ligne de division entre les lots 58 et 59 ou un gisement de 269°12', une distance de cent quarante pieds (140.0 pi) pour revenir au point de départ, et contenant vingt-sept mille cent dix pieds carrés (27 110 pi²) en superficie, le tout de mesures anglaises et plus ou moins, et étant borné d'un côté, au nord-est par partie du lot 59; d'un côté, au sud-est par partie du lot 58, emprise du chemin public (rang Elmiro); d'un côté, au sud-ouest, par le lot 58-1, et d'un côté, au nord-ouest, par le lot 58-1, et d'un côté, au nord-ouest, par partie du lot 58 (ou subdivision de ce lot), le tout tel qu'il appert d'un plan et d'une description technique préparés par Yves Noël, arpenteur-géomètre, le neuf mars mil neuf cent soixante-dix-sept (9 mars 1977) sous le numéro 3068-1 de son répertoire.

Avec toutes les servitudes pouvant grever la susdite partie du lot numéro cinquante-huit (58) dont celle en faveur de Southern Canada Power Cie Ltd, suivant l'acte daté du 7 octobre 1946, et enregistré sous le numéro 67163, cette mention n'étant pas limitative.

La mise à prix est fixée à la somme de 23 666,75 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, Edmond-Guillet, Marieville.

le JEUDI QUATRIÈME jour de JUILLET 1985 à
QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 3 mai 1985

Le shérif adjoint,
ME PAUL LA RUE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 2 mai 1985

41253

41275

Saint-Maurice

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
Nos 400-05-000100-843
410-18-000005-85

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE COEUR DU QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 38, Grande-Carrière, Louiseville, district de Trois-Rivières, J5V 2J7, demanderesse, contre DANIEL BEAULIEU, demeurant et résidant au 927, Cinq-Mars, Trois-Rivières, district de Trois-Rivières.

« Un terrain situé dans le village de Saint-Barnabé-Nord, division d'enregistrement de Shawinigan, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent vingt-sept (227) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Barnabé, contenant seize perches et trente-six pieds de superficie plus ou moins; sauf et à distraire la partie vendue par Benoît Pellerin à Sa Majesté la Reine Elisabeth II aux droits de la province de Québec (ministère de la Voirie) aux termes d'un acte de vente reçu devant Émile Bélanger, notaire à Saint-Barnabé-Nord, le 24 juillet 1957, sous le numéro 7011 de ses minutes et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, le 10 août suivant, sous le numéro 201754. »

La mise à prix est fixée à 324.50 \$, ce qui est égal à vingt-cinq pour cent de l'évaluation de 1 180.00 \$ portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, soit en argent, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Shawinigan, 212, 6^e Rue, Shawinigan, local, ss. 02 le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1985 à QUATORZE heures.

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montmagny
No 300-05-000136-815

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale, ayant son siège social au 600, de La Gauchetière ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre DIMITRI MANOLAKOS, demeurant au 1321, rue Sherbrooke ouest, ville et district de Montréal, partie défenderesse.

1. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-sept du lot originaire numéro un (1-87) du rang VII du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

2. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-cinq du lot originaire numéro un (1-85) du rang VII du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

3. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-trois du lot originaire numéro un (1-83) du rang VII du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

4. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-deux du lot originaire numéro un (1-82) du rang VII du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

5. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-dix-neuf du lot originaire numéro un (1-79) du rang VII du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

6. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-dix-huit du lot originaire numéro un (1-78) du rang VII du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

7. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-quinze du lot originaire numéro un (1-75) du rang VII du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

8. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-treize du lot originaire numéro un (1-73) du rang VII du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

9. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-douze du lot originaire numéro un (1-72) du rang VII du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

10. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro soixante et onze du lot originaire numéro un (1-71) du rang VII du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

11. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-dix du lot originaire numéro un (1-70) du rang VII du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

12. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-neuf du lot originaire numéro un (1-69) du rang VII du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

13. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-huit du lot originaire numéro un (1-68) du rang VII du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

14. Un immeuble composé d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-sept du lot originaire numéro un (1-67) du rang VII du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts et d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-six du lot originaire numéro un (1-66) du rang VII du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

Les mises à prix sont les suivantes: pour l'emplacement 1, soit le lot 1-87: 693,00 \$; emplacement 2, soit le lot 1-85: 940,50 \$; emplacement 3, soit le lot 1-83: 866,25 \$; emplacement 4, soit le lot 1-82: 668,25 \$; emplacement 5, soit le lot 1-79: 668,25 \$; emplacement 6, soit le lot 1-78: 915,75 \$; emplacement 7, soit le lot 1-75: 1 163,25 \$; emplacement 8, soit le lot 1-73: 891,00 \$; emplacement 9, soit le lot 1-72: 866,25 \$;

emplacement 10, soit le lot 1-71: 891,00 \$; emplacement 11, soit le lot 1-70: 891,00 \$; emplacement 12, soit le lot 1-69: 1 782,00 \$; emplacement 13, soit le lot 1-68: 841,50 \$; emplacement 14, soit les lots 1-67 et 1-66: 1 435,50 \$; soit 25 % des évaluations des immeubles portées au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que les adjudicataires devront verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 3 mai 1985

41306

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 715-02-000047-836

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES, corps politique et corporatif légalement constitué, ayant son siège social à Sainte-Lucie, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LISE CHARBONNEAU MARTIN, domiciliée et résidant au 22, rue Lefrançois, Delson, district de Longueuil, partie défenderesse.

« Un emplacement situé à Sainte-Lucie dans le comté de Terrebonne dans le Cinquième Rang du canton de Doncaster, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel dudit canton sous le numéro vingt-six (ptie 26), mesurant deux cent quarante pieds (240 pi) du nord-ouest au sud-est, sur cent quatre-vingts pieds (180 pi) de profondeur, et borné comme suit: vers le sud-ouest par la ligne de division des lots vingt-cinq et vingt-six; vers le nord-ouest par la rue portant le numéro cadastral 26-7; vers le nord-est par la rue portant le numéro cadastral 26-5 et vers le sud-est par la rue portant le numéro cadastral 26-6; sans bâtisse. Avec le droit de passage à pied, en voiture ou autrement dans les rues ouvertes ou projetées sur le lot numéro vingt-six pour communiquer de cet emplacement au chemin public et connu comme étant les subdivisions 26-1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7. Cet emplacement porte les numéros de référence 40, 41, 42, 43, 44 et 45 sur un plan préparé par Jacques Poulin, a.-g., en date du 18 juin 1963. »

La mise à prix est fixée à 1 187,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 3 mai 1985

41307

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-02-001328-838
S. 400-18-000008-858

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE, ayant un bureau au 805, boulevard Saint-Jean ouest, Saint-Louis-de-France, QC, demanderesse, contre G.M. BORDELEAU INC., ayant un bureau au 35, rue Gatineau, Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 211, rue de l'Église, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, mis en cause.

A) Le lot 496-22 du cadastre de la paroisse de Saint-Maurice dont la paroisse de Saint-Louis-de-France est un démembrement. »

La mise à prix est fixée à 413,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 211, rue de l'Église, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures.

B) Le lot 496-23 du cadastre de la paroisse de Saint-Maurice dont la paroisse de Saint-Louis-de-France est un démembrement. »

La mise à prix est fixée à 413,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 211, rue de l'Église, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1985 à DIX heures QUARANTE-CINQ.

C) Le lot 496-29 du cadastre de la paroisse de Saint-Maurice dont la paroisse de Saint-Louis-de-France est un démembrement. »

La mise à prix est fixée à 413,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 211, rue de l'Église, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1985 à ONZE heures TRENTE.

D) Le lot 496-30 du cadastre de la paroisse de Saint-Maurice dont la paroisse de Saint-Louis-de-France est un démembrement. »

La mise à prix est fixée à 501,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 211, rue de l'Église, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1985 à DOUZE heures QUINZE.

Le shérif adjoint,
ME^{re} JEAN-PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 2 mai 1985

41262

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi

Avis public est, par les présentes, donné par le sous-signé, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale

de comté de Brome-Missisquoi, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus, le 13 juin 1985, pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés au journal « Le Guide », aux éditions du 16 et 30 avril 1985 et au journal « L'Avenir de Brome Missisquoi », aux éditions du 16 et 23 avril 1985, conformément à l'article 730 du Code municipal.

Bedford, le 7 mai 1985

41308 *Le secrétaire-trésorier,*
JEAN BRUNELLE

Municipalité régionale de comté de Coaticook

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Coaticook, que l'avis et la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique dans la salle de l'hôtel de ville de Coaticook, située au 150, rue Child, Coaticook, comté de Stanstead, le jeudi treizième jour de juin 1985 à dix heures (10 h 00) pour défaut de paiement des taxes, ont été publiés à l'hebdomadaire « Le Progrès de Coaticook », éditions du 16 et 23 avril 1985, conformément à l'article 1027 du Code municipal du Québec.

Coaticook, le 6 mai 1985

41309 *Le secrétaire-trésorier,*
ROGER CARRIER

Municipalité régionale de comté de La Haute Côte-Nord

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Tremblay, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de La Haute Côte-Nord, que conformément à l'article 1027 du Code municipal (L.R.Q., chap. C-27.1), l'avis public des immeubles qui seront vendus pour taxes a été publié à deux reprises qui seront vendus pour taxes a été publié à deux reprises au journal « Plein Jour Sur Saguenay », les 23 et 30 avril 1985.

Escoumins, le 30 avril 1985

41227 *Le secrétaire-trésorier,*
ALAIN TREMBLAY

Municipalité régionale de comté de L'Érable

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée Victoire Renaud, secrétaire-trésorière, que la liste des immeubles à être vendus, pour défaut du paiement des taxes sur le territoire de la municipalité régionale de

comté de L'Érable ont été publiés au journal « La Feuille d'Érable », les mardis 2 et 9 avril 1985.

Plessisville, le 12 avril 1985.

41242 *La secrétaire-trésorière,*
VICTOIRE RENAUD

Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, Suzanne Migneault, secrétaire-trésorière, que la liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère publique, conformément à l'article 1027 du Code municipal, a été publié au journal le « Nord-Est », les 23 et 30 avril 1985.

Sept-Îles, le 30 avril 1985

41228 *La secrétaire-trésorière,*
SUZANNE MIGNEAULT

Ville de Mistassini

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné greffier de la ville de Mistassini, que l'avis ainsi que la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique, le 16 mai 1985, pour non-paiement de taxes municipales et scolaires, ont été publiés au journal « L'Étoile du Lac » aux éditions des 23 et 30 avril 1985, conformément à l'article 515, de la Loi sur les cités et villes.

Mistassini, le 1^{er} mai 1985

41229 *Le greffier,*
GILLES TREMBLAY

Errata

AGENCE DE VOYAGES SOLEX JONICA (LES TOURS BELL-BCN) LTÉE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de constitution paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1984 08 25, à la page 3899 du numéro 34, relativement à « AGENCE DE VOYAGES SOLEX (LES TOURS BELL-BCN) LTÉE », de façon à ce que la dénomination sociale française se lise: « AGENCE DE VOYAGES SOLEX JONICA (LES TOURS BELL-BCN) LTÉE ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2173-4827

SERVICES-ÉCHANGES DE LACHINE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant le changement du domicile légal paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1985 03 30, à la page 1478 du numéro 13, relativement à « SERVICES-ÉCHANGES DE LACHINE », de façon à ce que l'adresse se lise ainsi: « 800, rue Sherbrooke, bureau 117, Lachine ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1864-3635*

120

Concernant la mise en vigueur des cadastres de certaines parties du territoire

Gazette officielle du Québec, Partie I, 117^e année, no 14, 6 avril 1985 — Arrêtés ministériels.

À la page 1691, 2^e colonne, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, remplacer les mots « bassin de la rivière Manicouagan » par « bassin de la Rivière-Manicouagan ».

119

Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord

Prenez avis qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 2179 de l'édition numéro 18 du 4 mai 1985. La signature aurait dû se lire comme suit: « Le secrétaire-trésorier, André Tassé, C.G.A. »

119

**Régie de l'électricité et du gaz —
Loi sur la**

**GAZ MÉTROPOLITAIN, INC.
GAZ INTER-CITÉ QUÉBEC, INC.
LE GAZ PROVINCIAL DU NORD DE QUÉBEC,
LTÉE**

Avis est, par la présente, donné que « GAZ MÉTROPOLITAIN, INC. », « GAZ INTER-CITÉ QUÉBEC, INC. » et « LE GAZ PROVINCIAL DU NORD DE

QUÉBEC, LTÉE », toutes trois entreprises de distribution de gaz aux termes de la Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (L.R.Q., chap. R-6) ont par la requête R-3055-85 du 9 mai 1985 demandé à la Régie de l'électricité et du gaz:

« D'AUTORISER le transfert à la requérante GMI de toutes les actions ordinaires de GICQ détenues par ou pour le compte de ICG, SOQUIP et CAISSE.

D'AUTORISER le transfert à la requérante GMI de toutes les actions ordinaires de GPNQ détenues par ou pour le compte de N & C.

D'AUTORISER la fusion subséquente des requérantes GMI, GICQ et GPNQ en une seule entreprise distributrice de gaz.

DE RECONNAÎTRE le prix payé par GMI pour l'acquisition des actions de GICQ et GPNQ comme la juste valeur des investissements de ces dernières dans l'entreprise fusionnée.

DE RECONNAÎTRE tous les autres frais inhérents à l'acquisition, la fusion et la rationalisation des opérations faisant l'objet de la présente requête comme dépenses de l'entreprise fusionnée à être comptabilisées selon une méthode à être proposée. »

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de la présente requête peut les faire parvenir par écrit au soussigné dans un délai de quinze (15) jours de la publication du présent avis.

Toute personne désirant intervenir dans la présente requête doit le faire par écrit en déclarant son intérêt et en exposant sommairement les motifs de son intervention qui doit être signifiée à la requérante dans le même délai de quinze (15) jours de la publication du présent avis, et déposée à la Régie avec preuve de signification.

Copie de la présente requête peut être obtenue en s'adressant au soussigné.

Le 13 mai 1985

Régie de l'électricité et du gaz,
Le secrétaire,
MARC B. BOISSONNAULT,
C.A., Adm. A.

2100, rue Drummond, 2^e étage
Montréal, QC
H3G 1X1

41195-A

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

CLSC MONTCALEM (*Délégation*)

AVIS DIVERS

ASSEMBLÉE CHRÉTIENNE LAMATER (<i>Requête</i>)	2431
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE PRÉCIEUX-SANG, NUMÉRO 8867	2431
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SAINT-THOMAS-DIDYME, NUMÉRO 8884	2431
CLUB D'EQUITATION MARTINIQUE DU TEMISCAMINGUE (<i>L.P.</i>)	2431
COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES DE MONTREAL INC. (<i>Assemblée</i>)	2431
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MEILLEUR (<i>Rachat d'obligations</i>)	2432
SOEURS SERVANTES DE NOTRE-DAME, REINE DU CLERGÉ (<i>Siège social</i>)	2432
SUCCESSION JEAN-LOUIS BEAULIEU (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2432
SUCCESSION PIERRE DAMIEN (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2432
VILLE DE BEDFORD (<i>Rues et ruelles</i>)	2432
VILLE DE CHICOUTIMI (<i>Rachat d'obligations</i>)	2433
VILLE DE SAINT-LAURENT (<i>SIDAC Promenade Décarie</i>)	2433

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE DES ESCORIENS (<i>Dissolution</i>)	2434
--	------

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Alexandre Milette	2434
Assunta Ricci	2434
Aziz Djanmamod Karim	2434
Danièle Parent	2434
Éric Pierre Champagne	2434
Jean-Claude Amireault	2434
Jeannette Fortin	2435
Joseph Euclide Jean Louis Boucher	2435
Joseph Georges connu sous le nom de Joseph Georges Berger	2435
Joseph Gérard Lionel Métivier	2435
Joseph Henri Dismas	2435
Joseph Roger Jean Fortin	2435
Karen Lynn Fonkalsrud	2435
Louise Grenon	2435
Lucette Simard	2436
Mania Asfazadour	2436
Marcellin Gagnon	2436
Marie Félicia Gervais	2436
Marie Francine Sylvie Fauvelle	2436
Marie Madeleine Jeannette Girard	2436
Marie Madeleine Rose Aline Brassard	2436
Marie-France Tamburrini	2436
Mario Paré	2437
Mélandy Perron	2437
Pauline Paquette	2437
Risto Tipovski	2437

INDEX

Steve Drapeau
Suzie Évrard
Sylvie Couture

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

BANQUE ROYALE DU CANADA C. PIERRE TESSIER (<i>Ordonnance</i>)	2431
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. AKBAR GHOMI VAKILI (<i>Assignment</i>)	2431
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CHRISTIANE LANGLOIS (<i>Assignment</i>)	2431
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GREGORY ANOZIE (<i>Assignment</i>)	2431
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GUY LAVOIE (<i>Assignment</i>)	2431
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LAWRENCE SAKS (<i>Assignment</i>)	2431
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LEE-ANNE LEBLEAU (<i>Assignment</i>)	2432
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MARCEL ST-VANNE (<i>Assignment</i>)	2432
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MARIO MORIN (<i>Assignment</i>)	2432
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MICHAEL DEVINE (<i>Assignment</i>)	2432
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RICHARD TREMBLAY (<i>Assignment</i>)	2433
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. WENDIE PENCER (<i>Assignment</i>)	2433
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. YVES LAVOIE (<i>Assignment</i>)	2433

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION
AGENCE DE VOYAGES SOLEX JONICA (LES TOURS
BELL-BCN) LTÉE (*Erratum*)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT
RECTIFIÉ/COMPLÈTE

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES
CLUB D'EQUITATION MARTINIQUE DU
TEMISCAMINGUE

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE
(Article 21)

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

**CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL —
ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)**SERVICES-ÉCHANGES DE LACHINE (Erratum) 2417
2507**CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS
(Article 87)**

2427

DISSOLUTION (Article 28)

2428

DISSOLUTION — DEMANDES DE

2162-9803 QUÉBEC INC. 2440

2173-8257 QUÉBEC INC. 2441

A.M.J. MÉTAL INC. 2441

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE 2441

LABRIEVILLE NORD 2441

AUTO DESRUISSEUX INC. 2441

CAFÉTERIA COOPÉRATIVE DES EMPLOYÉS DE 2441

STANLEY ROXTON POND 2441

CENTRE D'ORGANISATION MODERNE 2441

D'ENTREPRISE C.O.M.E. INC. 2441

CHAUSSURES/PANDA INC. 2441

COMITÉ D'AIDE À TOMA 2442

CONCEPT DEUX FOIS DEUX LIMITÉE 2442

CONSTRUCTION JACQUES DOYON INC. 2442

DAPPER DAN MEN'S WEAR INC. 2442

DESRUISSEUX AUTO INC. 2441

ENTREPRISE FORESTIÈRE CGE INC. 2442

HÔTEL ST-LAURENT INC. 2442

J.A. BARWICK INC. 2442

J.I. RONN CO. INC. 2442

L.C. TAILLON LIMITÉE 2443

LA COMPAGNIE DE PLACEMENTS DES TRENTE 2443

ASSOCIÉS INC. 2443

LA RÉSERVE DU VILLAGE INC. 2443

LA SALLE PAROISSIALE DE JONQUIÈRE-NORD 2443

L'ASSEMBLÉE SPIRITUELLE DES BAHÁ'IS DE 2443

BELOEIL 2443

LE CENTRE COMMERCIAL MONTENACH LIMITÉE 2443

LE RESTAURANT LA PETITE BEAUCERONNE INC. 2443

LES ENTREPRISES H & G LAPIERRE INC. 2444

LES GESTIONS RAUNSTELLA LTÉE 2444

LES JARDINS GF INC. 2444

MENUISERIES DE CHICOUTIMI INC. 2444

MÉTAL A.M.J. INC. 2441

REGROUPEMENT DES TECHNICIENS EN TOURISME 2444

DU QUÉBEC INC. 2444

SERVICE DE LOISIRS ST-PAUL, MONTRÉAL INC. 2444

SERVICE D'EAU ÎLE-DE-MAI LTÉE 2444

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT PARMEL INC. 2444

THE SPIRITUAL ASSEMBLY OF THE BAHÁ'IS OF 2443

BELOEIL 2445

UNICOP INC. 2445

VILLE-NEUVE CONSTRUCTION LIMITÉE 2445

**COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR
LES****PERMIS DE FAIRE AFFAIRES**

2429

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES

2429

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA**AVIS DE QUALITÉ**

Antonine Blanchette 2445

Lucien Perreault 2445

Philippe Duplantis 2445

**INSPECTEUR GÉNÉRAL DES
INSTITUTIONS FINANCIÈRES****ASSURANCES — LOI SUR LES**

LA PRÉVOYANCE COMPAGNIE D'ASSURANCES

(Demande de conversion et de fusion)

2446

LES PRÉVOYANTS DU CANADA - ASSURANCE

GÉNÉRALE (Demande de conversion et de fusion)

2446

COMPAGNIES DE FIDÉICOMMIS — LOI SUR LES

COMPAGNIE DE FIDUCIE HOUSEHOLD

(Enregistrement)

2446

HOUSEHOLD TRUST COMPANY (Enregistrement)

2446

LOI ÉLECTORALE**DIRECTEURS DU SCRUTIN SUPPLÉANTS**

CHÂTEAUGUAY: Yvon Marcl

2446

TAILLON: Monique Ward

2447

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

ALLOCATION AUX PARTIS POLITIQUES (articles 358 à 364 de la loi)

2448

NOUVELLE AUTORISATION (INSTANCE) (article 335 de la loi)

2447

REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT OFFICIEL (article 324 de la loi)

2447

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**AFFAIRES MUNICIPALES****DIVERS**

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS DE

LAVALTRIE (Dissolution)

2449

ÉNERGIE ET RESSOURCES**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES

PARTIES DE TERRITOIRE (Erratum)

2507

CADASTRES

ASCOT, CANTON

2449

ASCOT, CANTON

2449

BAIE-SAINT-PAUL, PAROISSE

2449

BEAUPORT, PAROISSE

2449

BEAUPORT, PAROISSE

2450

BEAUPORT, PAROISSE

2450

CHARLESBOURG, PAROISSE

2450

CATHAM, CANTON

2450

COTEAU-LANDING, VILLAGE

2451

COWANSVILLE, VILLAGE

2451

DALQUIER, CANTON

2451

DE L'ÎLE, CANTON

2451

FRANKLIN, CANTON

2451

FRANKLIN, CANTON

2452

FRANKLIN, CANTON

2452

FRANKLIN, CANTON

2452

GRANTHAM, CANTON

2452

GRANTHAM, CANTON

2453

HOCHELAGA, VILLAGE

2453

HOCHELAGA, VILLAGE

2453

HOCHELAGA, VILLAGE

2453

HULL, CANTON	2453
HULL, CITÉ	2454
ÎLE-BIZARD, PAROISSE	2454
JONQUIÈRE, CANTON	2454
LACHINE, PAROISSE	2454
LACHINE, PAROISSE	2455
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE	2455
L'ANGE-GARDIEN, PAROISSE	2455
L'ANGE-GARDIEN, PAROISSE	2455
LONGUE-POINTE, PAROISSE	2455
LONGUEUIL, VILLAGE	2456
MAGOG, CANTON	2456
MALHIOT, CANTON	2456
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE)	2457
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT)	2456
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT)	2457
MONTRÉAL, PAROISSE	2457
MONTRÉAL, PAROISSE	2457
MONTRÉAL, PAROISSE	2457
MONTRÉAL, PAROISSE	2458
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	2458
ORFORD, CANTON	2458
PARENT, CANTON	2458
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	2458
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	2459
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	2459
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	2459
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	2459
RAWDON, CANTON	2460
RICHMOND, VILLE	2460
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	2460
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	2460
SAINTE-ADELE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE	2460
SAINT-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE	2461
SAINT-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE	2461
SAINT-ALEXANDRE, PAROISSE	2461
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	2461
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	2462
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	2462
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	2462
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	2462
SAINT-ANNE-DES-MONTS, FIEF	2462
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	2463
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	2463
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	2463
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	2463
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	2463
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	2464
SAINT-BRUNO, PAROISSE	2464
SAINT-CECILE, PAROISSE	2464
SAINT-CECILE, PAROISSE	2464
SAINT-CECILE, PAROISSE	2465
SAINT-CONSTANT, PAROISSE	2465
SAINT-FLAVIE, PAROISSE	2465
SAINT-GENEVIEVE, PAROISSE	2465
SAINT-HUBERT, PAROISSE	2465
SAINT-HUBERT, PAROISSE	2466
SAINT-JANVIER, PAROISSE	2466
SAINT-JEAN-BAPTISTE, VILLAGE	2466
SAINT-JEAN-BAPTISTE, VILLAGE	2466
SAINT-JEAN-BAPTISTE, VILLAGE	2467
SAINT-JEAN-CHRYSTOSTOME, PAROISSE	2467
SAINT-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE	2467
SAINT-JULIE, PAROISSE	2467
SAINT-LAURENT, PAROISSE	2467
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE	2468
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE	2468
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE	2468
SAINT-MARGUERITE, PAROISSE	2468
SAINT-MARTINE, PAROISSE	2468

SAINT-OCTAVE-DE-METIS, PAROISSE	2453
SAINT-ROCH-NORD, PAROISSE	2454
SAINT-ROCH-NORD, PAROISSE	2454
SAINT-ROSE, PAROISSE	2454
SAINT-THÉRESE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	2454
SAINT-THÉRESE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	2455
SAINT-THÉRESE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	2455
SAINT-THÉRESE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	2455
SAINT-THÉRESE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	2455
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE	2455
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	2456
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	2456
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	2456
SHEFFORD, CANTON	2457
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER EST)	2456
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER EST)	2457
SIGNAY, CANTON	2457
SIMPSON, CANTON	2457
SOREL, VILLE	2457
SUTTON, CANTON	2458
WENDOVER, CANTON	2458

POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 5)

RÉGIE DE L'ELECTRICITÉ ET DU GAZ — LOI SUR LA

GAZ MÉTROPOLITAIN, INC. (Requête 3055-85)	2460
GAZ INTER-CITÉ QUÉBEC, INC. (Requête 3055-85)	2460
LE GAZ PROVINCIAL DU NORD DE QUÉBEC, LTÉE (Requête 3055-85)	2461

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LAVAL (L.P.S.)	2464
--	------

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-SANTÉ (L.P.)	2465
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-GERMAINE-BOULÉ (L.P.)	2465
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ISIDORE-D'AUCKLAND (L.P.)	2466
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'YAMASKA (L.P.S.)	2466

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

MUNICIPALITÉ DE LETANG	2467
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI	2467
VILLAGE DE VAL-DAVID	2468
VILLE DE BLAINVILLE	2468
VILLE DE LACHENAIE	2468
VILLE DE MONTMAGNY	2468
VILLE DE NORMANDIN	2468
VILLE DE RIMOUSKI	2468

VILLE DE SAINT-GEORGES-OUEST	2481
VILLE DE SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME	2482
VILLE DE SAINTE-FOY	2483
VILLE DE VARENNES	2483

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE LA CRÈMERIE DES TROIS-RIVIÈRES (B.S.S.) INC. (<i>Changement de nom</i>)	2484
SYNDICAT DES REPRÉSENTANTS DU SOLEIL INC. (<i>Formation</i>)	2484

VENTES PAR SHÉRIF

BEAUCE

CAISSE POPULAIRE DE STE-HÉNÉDINE c. TRUDEL <i>ET</i> AL.	2485
VILLE DE SAINT-GEORGES-OUEST c. RODRIGUE	2485

GASPÉ

VILLE DE CAP-CHAT c. LANDRY	2486
-----------------------------	------

HULL

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE LA HAUTE GATINEAU c. BOILEAU <i>ET AL.</i>	2486
--	------

IBERVILLE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. JOLY	2487
CAISSE POPULAIRE DE LACOLLE <i>ET</i> SAINT-BERNARD c. COGEDIN COMPAGNIE GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS LTÉE.	2487
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. HORST ET REINHOLD JODAT	2490

JOLIETTE

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX LAURENTIDES-LANAUDIÈRE INC. c. CHAMPAGNE	2491
COMMISSION SCOLAIRE DES CASCADES L'ACHIGAN c. THÉRIAULT	2491

KAMOURASKA

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. COULOMBE	2492
--	------

LABELLE

MARCUS c. MAURICE	2492
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. FOURNIER	2493

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE MONT-LAURIER c. MAURICE <i>ET AL.</i>	2494
---	------

QUÉBEC

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LUMIPOLE INC. <i>ET AL.</i>	2494
MENUISERIE D. POULIOT INC. c. PÉBARTHE	2495
VILLE DE QUÉBEC c. LES HABITATIONS CANADIENNES J.M.G. INC.	2495

RICHELIEU

CAISSE POPULAIRE ST-MARC-SUR-RICHELIEU c. MAILLETTE	2497
--	------

ROBERVAL

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. FERME RAYMOND VALLIÈRES INC.	2499
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ROBERVAL-ST-FÉLICIEN c. DUMAIS <i>ET AL.</i>	2500

SAINT-HYACINTHE

GAGNON c. NOËL MARTEL INC.	2501
SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE c. DESMARAIS <i>ET</i> AL.	2502

SAINT-AURICE

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE COEUR DU QUÉBEC INC. c. BEAULIEU	2503
---	------

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MANOLAKOS	2503
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES c. CHARBONNEAU MARTIN	2504

TROIS-RIVIÈRES

PAROISSE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE c. G.M. BORDELEAU INC.	2505
---	------

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

MRC DE BROME-MISSISQUOI	2505
MRC DE COATICOOK	2506
MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD	2506
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (<i>Erratum</i>)	2507
MRC DE L'ÉRABLE	2506
MRC DE SEPT-RIVIÈRES	2506
VILLE DE MISTASSINI	2506

